



Bulletin Officiel

N° 4349 Mardi 07 Mai 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES AGREES MANDATES 2-4

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - 5

CARTHAGE CEMENT 5

SOMOCER 6

DESIGNATION D'INTERMEDIAIRES AGREES MANDATES

NEW BODY LINE 7

Ae TECH 7

LAND'OR 7

ONE TECH HOLDING 7

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV 8

TUNIS RE 8

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BANQUE DE L'HABITAT « 2013-1 » 9-13

PROJET DE RESOLUTIONS

TUNIS RE 14-15

COURBE DES TAUX 16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 17-18

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012

- ATIJARI LEASING
- LAND'OR
- Ae TECH
- TUNIS RE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013

- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- TUNISO EMIRATIE SICAV
- SICAV SECURITY

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires agréés mandatés qui ont déposé des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 07 Mai 2013)

N°	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis-Tunisie
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7-Tunisie
		SERVICOM	Cité Ishbilia Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum-Tunisie
		TELNET	Immeuble Ennour, Centre Urbain Nord-1082-Tunis Mahrajène -Tunisie
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48 -Tunisie
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis -Tunisie
		Société Tunisienne d'Assurances « LLOYD TUNISIEN »	Rue Lac Lochness –Les Berges du Lac – 1053 Tunis -Tunisie
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du Lac – 1053 Tunis -Tunisie
4	BNA Capitaux Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac-1053 Tunis	LES CIMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte -Tunisie
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra -Tunisie
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis -Tunisie
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis -Tunisie
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis -Tunisie
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous -Tunisie
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Nouira 1001 Tunis -Tunisie
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous -Tunisie
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage -Tunisie
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène -Tunisie
		Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis -Tunisie
		Société Tunisienne de Réassurance - Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis - Tunisie
		Banque Tunisienne de Solidarité-BTS	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis -Tunisie
Société Immobilière et de Participations - SIMPAR	14, rue Masmouda, Mutuelleville 1082 Tunis -Tunisie		

- Suite -

5	Compagnie Gestion et Finance - CGF 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equiptement – STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis -Tunisie
		La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation Amina	92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis -Tunisie
6	Cofib-Capital Finances-CCF 25, rue Docteur Clamette –1082-Tunis Mahrajène	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous -Tunisie
		Société Industrielle Tunisie Lait-TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse -Tunisie
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra -Tunisie
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne –CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis -Tunisie
		Société Chimique ALKIMIA	11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène -Tunisie
		Electrostar	Boulevard de l'environnement, Route de Naassen- 2013-Bir El Kassâa- Ben Arous-Tunisie
7	Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF Rue du Lac Oubeira, immeuble El Faouz, les Berges de Lac 1053 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis -Tunisie
		Arab International Lease-AIL	11, rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis -Tunisie
8	Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord 1003 Tunis	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère - Tunisie
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis - Tunisie
		Société MODERN LEASING	Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis -Tunisie
9	Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1080 Tunis (En face de l'INSAT).	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia -Tunisie
		Tunisian Qatari Bank-TQB	Rue cité des sciences BP 320, 1080 Tunis Cedex Tunisie
		Société de Production Agricole de Tébolba -SOPAT	la zone industrielle, BP 19, 5080 Tébolba-Tunisie
		La société HEXABYTE	Avenue Habib Bourguiba, Immeuble CTAMA, 9000, Beja-Tunisie
		NEW BODY LINE	Avenue Ali BELHAOUANE -5100 -Ezzahra Mahdia-Tunisie
10	Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du Lac -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR -Tunisie
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis -Tunisie
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030 -Tunisie
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX -Tunisie

- Suite -

		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9 -Tunisie
		Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis, Bloc H, 3 ^{ème} étage, Montplaisir -1073 Tunis -Tunisie
		HANNIBAL LEASE	Rue du Lac Malaren, Imm. Triki, les berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.
		Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS	Boulevard Ibn Khaldoun, B.P.63, 4018 - Sousse. Tunisie
		Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « S.O.T.E.TEL »	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II Aéroport, BP 640 -1080 Tunisie
		Land'or	Bir Jdid-2054 khelidia- Ben Arous-Tunisie
	11	Attijari Intermédiation Immeuble Fekih- Rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis	La Société Attijari Leasing
ENNAKL Automobiles			Zone Industrielle la Charguia II, 1080 Tunis Cedex BP 129 - Tunisie
La banque Attijari de Tunisie			95 avenue de la liberté 1002 Tunis -Tunisie
12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis -Tunisie
13	FINACORP Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir -Tunisie
14	SOFIGES 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356 -Tunisie
15	Tunisie Valeurs Immeuble Integra- Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène	La Société TUNISIE LEASING (les emprunts obligataires émis par cette dernière)	Centre Urbain Nord, avenue Hédi KARRAY -1082 Tunis Mahrajène -Tunisie
16	MENA CAPITAL PARTNERS Le grand boulevard du lac à coté de l'ambassade du Bahrein 1053 Tunis	AeTECH	ZI Ariana Aéroport-29-, rue des entrepreneurs 2035 Charguia 2 Tunis- Tunisie.
17	BIATCAPITAL Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malaoui - Les Berges du Lac 1053 Tunis	ONE TECH HOLDING	Cité El Khalij-rue du Lac Loch Ness-Immeuble les Arcadres- Tour A- Les Berges du Lac-1053-Tunis -Tunisie
18	STICODEVAM Jardins du Lac II, les berges du Lac 1053 Tunis	Automobile Réseau Tunisien & services - ARTES	39, av Kheireddine Pacha 1002 Tunis -Tunisie
		La Société Tunisie Leasing (les actions anciennes, les actions nouvelles gratuites, les actions nouvelles souscrites et droits rattachés)	Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis -Tunisie

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT -

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) -MONOPRIX - réuni le lundi 29 avril 2013, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2012, dégagant un résultat de 9 376 809DT et a décidé de convoquer une Assemblée Générale ordinaire le 04 juin 2013 et de lui proposer la distribution d'un dividende de six cent millimes (0,600dt) par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 270

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

La société Carthage Cement informe le public que l'opération d'augmentation de capital dont la période de souscription a été clôturée le 16 avril 2013, a été finalisée.

La réalisation de cette opération a été possible grâce aux actionnaires de la société qui ont contribué à la souscription aux nouvelles actions émises, aussi bien pour Bina Corp (dont le capital est détenu à 70% par l'Etat Tunisien) à hauteur de sa participation de 50,24% que pour les actionnaires minoritaires à hauteur de 49,76 % du capital de la société.

Le capital social de la société est ainsi passé de 145 423 907 DT à 172 134 413 DT par l'émission de 26 710 506 nouvelles actions de nominal 1 DT et au prix d'émission de 3 DT.

Cette augmentation de capital a permis à la société Carthage Cement de lever des fonds à hauteur de 80 131 518 DT et ce dans le cadre du schéma de financement de son programme d'investissement et de développement, pour la réalisation de la nouvelle cimenterie sise à Djebel Rerras dans le Gouvernorat de Ben Arous pour une capacité de 2,3 millions de tonnes de ciment par an.

Par ailleurs, la société informe le public de la mise en service, à la date du 2 mai 2013 par la STEG, de la nouvelle ligne Haute Tension 225 KV Grombalia-Djebel Rerras, ce qui permettra d'entamer les Essais à Vides des équipements ; cette étape constitue la dernière ligne droite dans la réalisation de la cimenterie avant l'entrée en production de l'usine prévue pour l'été 2013.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 264

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
SOMOCER**

Siège social : Menzel El Hayet 5033- Monastir.

En vertu de l'article 4 de la loi 94-117, Le conseil d'administration de la société SOMOCER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la société SOTEMAIL, filiale du groupe SOMOCER, a déposé, en date du 25 avril 2013, une demande d'admission sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il est à préciser, que la société SOMOCER détient à la date du présent communiqué, quatorze millions quatre vingt sept milles cinq cents (14 087 500) actions dans le capital de SOTEMAIL, de un (1) dinar de nominal chacune, soit 61,25% du capital social de la société.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

DESIGNATION D'INTERMEDIAIRES AGREES MANDATES

La Société New Body Line
Siège social : Avenue Ali Belhaouane 5100 Ezzarha Mahdia-Tunisie
Capital social : 3.150.000 DT
Registre de commerce : B 186952000

La Société New Body Line - SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation -TSI-, intermédiaire en bourse sis boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1080 Tunis, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2013 - AS - 271

La Société AeTECH

Siège social : ZI Ariana Aéroport-29-, rue des entrepreneurs 2035 Charguia 2-Tunisie
Capital social : 1.640.000 DT
Registre de commerce : B 151062001

La Société AeTECH - SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la société Mena Capital Partners -MCP-, intermédiaire en bourse sise rue du Lac Tibériade 1053, les berges du lac - Tunis, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2013 - AS - 272

La société Land'Or

Siège social : Bir Jdid-2054 khelidia- Ben Arous -Tunisie
Capital social : 3.244.000 DT
Registre de commerce : B 1112211997

La Société Land'Or- SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la société «**MAC SA**», intermédiaire en bourse sise Green Center Bloc «C» 2ème étage-Rue du Lac Constance-Les Berges du Lac-1053 Tunis, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2013 - AS - 273

La Société ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij-rue du Lac Loch Ness-Immeuble les Arcadres-Tour A- Les Berges du Lac-1053-Tunis
Capital social : 51.078.075 DT
Registre de commerce : B 01199462010

La Société ONE TECH HOLDING - SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la société d'intermédiation en bourse, **BIATCAPITAL SA**, sise Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malaoui - Les Berges du Lac 1053 Tunis, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2013 - AS - 274

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 17 mai 2013 à 16h** à son siège social sis au 6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- 3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2012
- 4- Quitus aux administrateurs
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2012.

2013 - AS - 275

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H00 le Jeudi 06 Juin 2013., à l'Hôtel ACROPOLE les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012.
- 4- Approbation des états financiers de l'exercice 2012 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
- 5- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2012.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2012.
- 7- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2012.
- 8- Renouvellement des membres représentants du conseil d'administration pour les années 2013, 2014 et 2015.

NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société

2013 - AS - 276

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Banque de l'Habitat 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de l'Habitat a décidé, lors de sa réunion tenue le 29/06/2011, d'émettre un emprunt obligataire et/ou emprunt subordonné pour un montant total ne dépassant pas 150 000 000 dinars dans un délais ne dépassant pas les 3 ans et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration de la Banque pour fixer les caractéristiques et les conditions de l'émission envisagée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 21/03/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars et d'une durée de vie totale de 7 ans aux taux d'intérêt fixe et/ou variable et au prix d'émission de 100 dinars.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs donné tout pouvoir à la Direction Générale de la banque pour fixer les caractéristiques définitives de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale de la banque a fixé les taux d'intérêt comme suit :

Taux : fixe de **6,80%** brut l'an et/ou variable **TMM+1,80%** brut l'an

Dénomination de l'emprunt

Banque de l'Habitat 2013-1.

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/07/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 16/05/2013 aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le produit L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique générale de la banque qui vise notamment à renforcer les crédits habitat.

La banque veillera à être plus à l'écoute de "ses clients particuliers" en mettant à leur disposition des produits mieux adaptés et en meilleure conformité avec leurs besoins.

En effet, l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » a pour objectifs de:

- Consolider les ressources longues afin de préserver ses équilibres en matière d'adéquation emplois-ressources ;
- Assurer un certain équilibre entre les ressources et les emplois ;
- Respecter les ratios réglementaires ;
- Assurer un meilleur financement des crédits à moyen et à long terme notamment l'immobilier ;
- Financer des crédits sur des ressources de même maturité pour adosser respectivement les ressources à moyen et long terme aux emplois à moyen et long terme et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et de ses emplois ;
- Diversifier de plus en plus les produits de la banque.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date

- Suite -

limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 28/06/2013 et ce, même en cas de prorogation à cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : 6,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le 28 juin de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 28/06/2020.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions jusqu'à la 6^{ème} année d'un montant annuel de 14,300 dinars par obligation et de 14,200 dinars par obligation la 7^{ème} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 28/06/2020.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28 juin de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts seront effectués à partir de la 1^{ère} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2014.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est de 3,997 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe)

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,527 années.

Notation de la banque et son historique

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Les notes initiales attribuées sont les suivantes : "BB" à long terme avec perspective stable et "B" à court terme. Ces notes ont été maintenues en 2004 et 2005.

Le 30/08/2006, l'agence de notation a relevé la note de contre partie sur le long terme de "BB" à "BB+" avec perspective stable et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à "B". Ces mêmes notes ont été confirmées en novembre 2006.

Le 19/09/2007, l'agence de notation STANDARS&POOR'S a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "stable" à "positive". Ce changement de perspective reflète l'amélioration de la qualité des actifs et des performances financières de la BH, laquelle découle de la réorientation de sa stratégie vers les crédits aux particuliers et les crédits institutionnels à court terme. Dans le même temps, les notes de contrepartie "BB+" long terme et "B" court terme ont été confirmées.

Le 28/07/2008, l'agence de notation a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "positive" à "stable". Cependant, les notes de contrepartie ont été améliorées passant de "BB+" long terme à "BBB-" et de "B" à court terme à "A-3".

Ces notes ont été maintenues en 2009 et 2010 avec "BBB-" à long terme, "A-3" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

En 2011 et à deux reprises, soit le 20 janvier et le 21 mars, l'agence a noté la banque "BB+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négative".

Le 29/05/2012, la notation a été révisée en "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Cette dernière notation, a été maintenue en date du 05/11/2012 soit "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Notation de l'émission

Le présent emprunt n'est pas noté.

Mode de placement

L'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toutes personnes physiques ou morales intéressées aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3^{ème} Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

- Suite -

Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Cotation en Bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse la SIFIB-BH de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Banque de l'Habitat, s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter la banque un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13- 0828** du **30 Avril 2013**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » enregistré auprès du CMF en date du **30 Avril 2013** sous le n°**13-003** et des états financiers de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Banque de l'Habitat sise au 18 Avenue Mohamed V -1080- Tunis, de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène et sur les sites internet du CMF : www.cmf.org.tn, de la BH : www.bh.com.tn et de la SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn.

Les états financiers de la BH arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 06 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2012.
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2012.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers : bilan, état de résultat technique, état de résultat, état de flux de trésorerie, tableau des engagements données et reçus et les notes aux états financiers relatifs à l'exercice comptable 2012.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, prend acte et confirme les conclusions dudit rapport.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat comptable net de l'exercice 2012 est bénéficiaire de 6.191.725,615 dinars. Compte tenu des résultats reportés de l'exercice 2011, soit 5.092.643,183 dinars, elle décide sur proposition du Conseil d'Administration de répartir le bénéfice total d'un montant de 11.284.368,798 dinars comme suit :

▪ Résultat de l'exercice	6 191 725,615 Dinars
▪ Résultats Reportés	5 092 643,183 Dinars
▪ Total (1)	11 284 368,798 Dinars
▪ Réserve Légale (5% du bénéfice disponible)	564.218,440 Dinars
▪ Total (2)	10 720 150,358 Dinars
▪ Réserves générales	1.000.000,000 Dinars
▪ Bénéfice	9 720 150,358 Dinars
▪ Fonds Social	300.000,000 Dinars
▪ Bénéfice à distribuer(0,325 dinars par action)	4.875.000,000 Dinars
▪ Résultat reporté	4.545.150,358 Dinars

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement du dividende à partir du Juin 2013 auprès des intermédiaires en bourse à travers la STICODIVAM.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 6 000 dinars brut le montant des jetons de présence de l'exercice 2012 pour chaque membre du Conseil d'Administration et chaque membre du Comité permanent d'Audit.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat des membres du conseil d'administration à l'exception du représentant des petits porteurs vient à expiration après la clôture de l'exercice 2012, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, de renouveler le mandat des Administrateurs de Tunis Re pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Liste des membres du conseil :

- Etat Tunisien (deux sièges)
- Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » (deux sièges)
- Banque Nationale Agricole « BNA » (un siège)
- Société Tunisienne de Banque « STB » (un siège)
- Assurance COMAR (un siège)
- Groupe CTAMA/MGA (un siège)
- GAT assurances (un siège)
- SIMPAR (un siège)
- Assurance SALIM (un siège)

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Président Directeur Général ou son représentant légal de l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 07 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,747%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,708%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,669%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,572%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,548%	1 006,134
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,532%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,484%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,396%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,318%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,338%	1 028,340
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,425%	1 042,539
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,642%	1 038,740
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,889%	1 002,195
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,041%	1 005,107
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,310
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,269
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,627
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	972,119
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,112
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,395

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,949	144,961		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,757	12,759		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,311	1,312		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,515	35,519		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,229	48,232		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	162,356	162,394		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	565,613	567,248		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	124,920	124,621		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,329	124,162		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,435	117,394		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,172	113,073		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	88,097	87,667		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	141,152	141,223		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	97,880	97,993		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,105	108,033		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 327,762	1 331,291		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 277,796	2 290,076		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,290	106,451		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,834	102,682		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,174	122,334		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 190,241	1 195,803		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	128,886	128,633		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,399	15,505		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 033,118	6 035,264		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 047,523	5 049,132		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,193	2,208		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,893	1,899		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,147	1,138		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	108,610	105,419
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,843	101,852
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,115	103,125
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,869	103,903
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,541	104,553
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,897	107,907
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,109	105,121
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,004	101,016
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,566	101,577
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,579	106,592
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,846	102,856
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,563	101,573
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,971	104,981
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/05/98	30/04/13	3,383	106,429	104,280	104,291
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,112	103,127
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,995	104,002
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,197	100,207
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,566	105,580
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,778	103,789
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,619	104,631
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,358	105,374
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,721	103,732
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,271	101,282
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,609	105,618
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,155	103,165

- Mardi 07 Mai 2013

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,266	10,267
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,542	104,552
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,697	104,711
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,300	102,371
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	69,526	68,838
59	ATTLIARI VALEURS SICAV	ATTLIARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	152,056	152,090
60	ATTLIARI PLACEMENTS SICAV	ATTLIARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1508,475	1508,682
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	109,194	109,146
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	108,393	108,307
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	87,819	87,787
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,539	16,575
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	270,440	272,766
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	38,718	38,460
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 416,626	2 412,763
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,867	78,895
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,554	57,565
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	102,004	102,191
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/93	01/06/12	1,424	111,271	112,871	113,171
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	102,524	102,854
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,360	11,368
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,228	12,241
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,141	15,120
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,818	14,826
77	ATTLIARI FCP CEA	ATTLIARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,193	12,188
78	ATTLIARI FCP DYNAMIQUE	ATTLIARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,856	10,845
79	ATTLIARI FCP HARMONIE	ATTLIARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,661	10,652
80	ATTLIARI FCP SERENITE	ATTLIARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,769	10,762
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	126,045	125,843
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	127,240	127,091
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,473	10,422
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	108,151	107,944
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,374	20,396
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	84,864	84,746
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,131	88,087
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,703	97,660
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	98,499	98,146
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	101,964	100,935
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,586	98,561
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,670	96,420
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	107,769	106,914
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	134,318	132,117
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,701	10,757
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	116,578	117,012
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,630	117,845
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	103,688	104,371
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,728	100,412
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	189,015	188,878
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,198	166,101
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,512	144,651
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 318,680	10 315,734
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,959	20,812
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	136,457	135,427
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 528,855	1 530,092
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	110,862	111,147
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	90,933	91,152
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	117,900	118,392
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 205,729	9 294,853
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,811	9,700
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,580	9,534

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES

Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : Novembre 1993

Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social :Rue du Lac d'Annecy –1053 Les Berges du Lac- Tunis

Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre 2011	
		<u>2012</u>	<u>retraité</u>	<u>publié</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	5	2 871 559	1 612 730	1 612 730
Créances sur la clientèle de Leasing	6	343 167 731	271 508 535 *	278 072 758
Acheteurs factorés	7	6 243 262	5 615 799 *	-
Portefeuille d'investissement	8	1 203 698	176 400	176 400
Valeurs immobilisées	9	3 839 236	4 337 829	4 337 829
Autres actifs	10	10 620 514	15 211 557 *	15 590 489
TOTAL DES ACTIFS		<u>367 946 000</u>	<u>298 462 849</u>	<u>299 790 206</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre 2011	
		<u>2012</u>	<u>retraité</u>	<u>publié</u>
Concours bancaires	11	1 908 290	1 802 945	1 802 945
Dettes envers la clientèle	12	8 032 790	5 466 485 *	-
Comptes courants des adhérents	7	1 321 228	1 250 954	1 250 954
Emprunts et dettes rattachées	13	301 493 355	241 232 878	241 232 878
Fournisseurs et comptes rattachés	14	20 741 604	17 887 764	17 887 764
Autres passifs	15	3 330 198	3 483 851 *	10 277 694
TOTAL DES PASSIFS		<u>336 827 464</u>	<u>271 124 878</u>	<u>272 452 235</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		21 250 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		3 175 000	1 999 636 *	1 115 736
Résultats reportés		787 971	(883 900) *	-
Effets des modifications comptables		-	(683 398)	(683 398)
Résultat de l'exercice		5 905 565	5 655 633	5 655 633
Total des capitaux propres	16	<u>31 118 536</u>	<u>27 337 971</u>	<u>27 337 971</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>367 946 000</u>	<u>298 462 849</u>	<u>299 790 206</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u> <u>retraité</u>	<u>publié</u>
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	36 836 419	43 833 087	14 038 153
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12 438 031	11 088 906	11 088 906
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	21 154 860	29 794 934	-
Engagements de factoring	3 243 528	2 949 247	2 949 247
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	448 200 079	360 984 979	41 398 367
Garanties reçues	788 458	848 555	848 555
Intérêts à échoir sur contrats actifs	51 427 847	40 549 812	40 549 812
Valeurs des biens, objet de leasing	395 983 775	319 586 612	-
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	46 000 000	-	-
Emprunts obtenus non encore encaissés	46 000 000	-	-

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>	<u>31 Décembre 2011</u> <u>retraité</u>	<u>publié</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	28 146 987	22 021 344 *	22 163 329
Revenus de Factoring	18	604 970	444 779 *	445 815
Total des revenus		28 751 957	22 466 123	22 609 144
Autres produits d'exploitation	19	1 391 776	1 240 176	1 240 176
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		30 143 733	23 706 299	23 849 320
CHARGES FINANCIERES NETTES				
	20	(14 962 900)	(11 722 777) *	(11 651 603)
COMMISSIONS ENCOURUES		(70 946)	(68 971)	(68 971)
PRODUITS DES PLACEMENTS				
	21	108 848	60 237	60 237
PRODUITS NETS		15 218 734	11 974 788	12 188 983
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(2 818 808)	(2 352 314)	(2 352 314)
Autres charges d'exploitation	23	(1 787 611)	(1 242 475)	(1 242 475)
Dotations aux amortissements	24	(305 422)	(278 793) *	(349 967)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		10 306 893	8 101 206	8 244 227
Reprises sur provisions sur créances et autres risques		-	-	1 586 048
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(2 018 205)	(892 513) *	(2 673 550)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	41 724	(51 968) *	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 330 412	7 156 725	7 156 725
Autres gains ordinaires	27	204 733	137 128	137 128
Autres pertes ordinaires	28	(8 319)	(155 069)	(155 069)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		8 526 826	7 138 784	7 138 784
Impôt sur les bénéfices	29	(2 621 261)	(1 483 151)	(1 483 151)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 905 565	5 655 633	5 655 633
Résultat par action	16	2,779	2,661	

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	211 254 057	154 934 669
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	18 043 973	10 908 624
Financements des adhérents	31	(17 887 906)	(12 177 323)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(251 265 492)	(185 301 234)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(4 933 412)	(4 102 635)
Intérêts payés	34	(12 844 619)	(11 674 853)
Impôts et taxes payés	35	(3 196 483)	(2 148 161)
Restitution de TVA		6 838 731	-
Autres flux de trésorerie	36	(17 647)	50 530
		<u>(54 008 798)</u>	<u>(49 510 383)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(406 434)	(323 260)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	724 564	51 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(1 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	144 638
		<u>(681 870)</u>	<u>(127 622)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(2 125 000)	-
Encaissements provenant des emprunts	13	283 330 000	227 970 000
Remboursement d'emprunts	13	(240 510 848)	(185 948 041)
Flux liés au financement à court terme	13	15 150 000	3 100 000
		<u>55 844 152</u>	<u>45 121 959</u>
Variation de trésorerie			
		<u>1 153 484</u>	<u>(4 516 046)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(190 214)	4 325 832
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	963 270	(190 214)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « Général Leasing » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 10.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à D : 12.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 3.750.000, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 21.250.000 par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2012, à 21.250.000 Dinars composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001 -65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006 -19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Attijari Leasing est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96 -112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Attijari Leasing et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société Attijari Leasing sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location -financement ; et
- b. la valeur actualisée de ces paiements minimaux, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ou encore auprès des sociétés de développement touristique ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91 -24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Attijari Leasing.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par ATTIJARI LEASING.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous -groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances, d'un taux de migration moyen sur les années 2008 à 2011, TMMgi selon la formule suivante :

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2012. La formule de calcul est la suivante :

$$FSgi = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du group e i en 2011}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2008-2011 :

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = (\text{Engagements } gi \text{ 0 et 1}) \times TMMgi \times FSi \times TPMgi$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91 -24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91 -24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91 -24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (Portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Note 4 : Changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2012, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2011 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2011	Commentaires
Créances sur la clientèle de Leasing	(5 236 866)	Reclassement des comptes des acheteurs factorés sous une rubrique distincte
Acheteurs factorés	5 236 866	Reclassement des comptes des acheteurs factorés sous une rubrique distincte
Créances sur la clientèle de Leasing	(1 327 357)	Imputation des intérêts perçus d'avance au titre des contrats de leasing sur les créances
Autres passifs	1 327 357	Imputation des intérêts perçus d'avance au titre des contrats de leasing sur les créances
Acheteurs factorés	378 933	Annulation des intérêts à recevoir au titre des créances classées de factoring et dont la contre partie figure en agios réservés
Autres actifs	(378 933)	Annulation des intérêts à recevoir au titre des créances classées de factoring et dont la contre partie figure en agios réservés
Dettes envers la clientèle	(5 466 485)	Reclassement des dettes envers la clientèle, figurant initialement parmi les autres passifs, sous une rubrique distincte
Autres passifs	5 466 485	Reclassement des dettes envers la clientèle, figurant initialement parmi les autres passifs, sous une rubrique distincte
Réserves	883 900	Ajustement de l'affectation du résultat de 2010, suivant décision de l'AGO réuni le 29 juin 2012
Résultats reportés	(883 900)	Ajustement de l'affectation du résultat de 2010, suivant décision de l'AGO réuni le 29 juin 2012
Revenus de Leasing	(141 985)	Reclassement de l'annulation des produits réservés sur les créances radiées
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(141 985)	Reclassement de l'annulation des produits réservés sur les créances radiées
Revenus de Factoring	(1 036)	Reclassement des agios réservés de factoring, constatés initialement parmi les dotations aux provisions
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(1 036)	Reclassement des agios réservés de factoring, constatés initialement parmi les dotations aux provisions
Charges financières nettes	71 174	Reclassement des dotations aux résorptions des frais d'émission des emprunts au niveau des charges financières
Dotations aux amortissements	(71 174)	Reclassement des dotations aux résorptions des frais d'émission des emprunts au niveau des charges financières
Reprises sur provisions sur créances et autres risques	(1 562 591)	Imputation des reprises sur les dotations aux provisions pour dégager le coût net du risque sur la clientèle
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(1 562 591)	Imputation des reprises sur les dotations aux provisions pour dégager le coût net du risque sur la clientèle
Reprises sur provisions sur créances et autres risques	(23 457)	Imputation des reprises sur les dotations aux provisions pour dégager le coût net des risques divers
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	(23 457)	Imputation des reprises sur les dotations aux provisions pour dégager le coût net des risques divers
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(75 425)	Reclassement des provisions pour risques divers sous une rubrique distincte
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	75 425	Reclassement des provisions pour risques divers sous une rubrique distincte

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Banques	2 871 378	1 612 613
- Caisses	182	117
<u>Total</u>	<u>2 871 559</u>	<u>1 612 730</u>

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011 (*)</u>
- Créances de leasing	332 911 791	272 788 130
- Impayés	28 549 053	25 398 850
- Effets impayés et à l'encaissement	81 959	56 124
- Intérêts échus et différés	(1 565 563)	(1 327 357)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	11 015 631	2 215 273
<u>Total brut</u>	<u>370 992 871</u>	<u>299 131 020</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(8 398 910)	(8 189 062)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(14 445 841)	(14 421 104)
- Provisions collectives	(1 497 553)	(1 497 553)
- Provisions pour différence d'encours	(169 530)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 269 057)	(3 300 987)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	<u>(27 825 140)</u>	<u>(27 622 485)</u>
<u>Total net</u>	<u>343 167 731</u>	<u>271 508 535</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant l'exercice sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2011	<u>275 003 403</u>
 <u>Additions de la période</u>	
- Investissements	227 288 927
- Relocations	8 646 805
- Consolidations	90 040
 <u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(146 353 796)
- Remboursement anticipé de créances	(11 723 743)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 432)
- Relocations	(8 515 486)
- Radiations de créances	(506 297)
 Solde au 31 Décembre 2012	 <u>343 927 422</u>

Analyse par secteur d'activité

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Bâtiment et travaux publics	31 812 007	30 985 821
Industrie	40 639 206	35 357 862
Tourisme	6 338 905	5 559 178
Commerces et services	225 005 581	180 531 962
Agriculture	40 131 723	22 568 580
<u>Total</u>	<u>343 927 422</u>	<u>275 003 403</u>

Analyse par type de matériel

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Equipements	24 987 629	20 077 091
Matériel roulant	266 086 999	200 229 042
Matériel spécifique	30 459 202	30 702 943
<u>Sous Total</u>	<u>321 533 830</u>	<u>251 009 076</u>
 Immobilier	 22 393 592	 23 994 327
<u>Total</u>	<u>343 927 422</u>	<u>275 003 403</u>

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>369 215 832</u>	<u>296 921 382</u>
A recevoir dans moins d'un an	137 269 123	113 501 845
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	224 962 302	175 115 160
A recevoir dans plus de 5 ans	6 984 406	8 304 377
Produits financiers non acquis (b)	<u>51 427 847</u>	<u>40 549 810</u>
A recevoir dans moins d'un an	23 997 538	19 275 613
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	26 623 215	20 187 092
A recevoir dans plus de 5 ans	807 093	1 087 105
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>317 787 985</u>	<u>256 371 572</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>11 015 631</u>	<u>2 215 273</u>
Créances échues (3)	<u>139 777</u>	<u>271 810</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>976 162</u>	<u>646 041</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>14 007 868</u>	<u>15 498 707</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>343 927 422</u>	<u>275 003 403</u>

NOTE 6 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING (suite)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable)	230 530 693	77 457 634	6 353 926	3 461 276	14 935 238	332 738 766
Impayés	1 743 805	6 610 375	1 264 899	1 152 825	17 777 149	28 549 053
Contrats en instance de mise en force	9 696 204	999 427	-	-	320 000	11 015 631
CREANCES LEASING	241 970 702	85 067 435	7 618 825	4 614 101	33 032 386	372 303 450
Avances reçues (*)	(6 548 520)	(438 756)	(150 891)	(9 881)	(884 742)	(8 032 790)
ENCOURS GLOBAL	235 422 182	84 628 679	7 467 933	4 604 220	32 147 645	364 270 660
ENGAGEMENTS HORS BILAN	11 096 748	1 341 283	-	-	-	12 438 031
TOTAL ENGAGEMENTS	246 518 930	85 969 962	7 467 933	4 604 220	32 147 645	376 708 690
Produits réservés	-	-	(198 137)	(144 494)	(2 926 425)	(3 269 057)
Provisions sur encours financiers	-	-	(109 732)	(21 019)	(8 268 159)	(8 398 910)
Provisions sur impayés	-	-	(141 430)	(297 405)	(14 007 007)	(14 445 841)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(449 299)	(462 919)	(25 201 591)	(26 113 809)
ENGAGEMENTS NETS	246 518 930	85 969 962	7 018 635	4 141 302	6 946 054	350 594 882

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,98%	1,22%	8,53%
	11,74%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2011	12,76%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	6,02%	10,05%	78,39%
	59,05%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2011	66,84%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
- Comptes des acheteurs factorés	6 680 711	5 835 526
- Effets à l'encaissement	372 522	607 925
<u>Sous Total (A)</u>	<u>7 053 233</u>	<u>6 443 451</u>
- Provisions	(734 374)	(780 648)
- Agios réservés	(75 598)	(47 004)
<u>Total des provisions</u>	<u>(809 972)</u>	<u>(827 652)</u>
<u>Total net</u>	<u>6 243 262</u>	<u>5 615 799</u>
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	1 321 228	1 250 954
<u>Sous total (B)</u>	<u>1 321 228</u>	<u>1 250 954</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>5 732 006</u>	<u>5 192 497</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	1 027 298	-
<u>Total</u>	<u>1 203 698</u>	<u>176 400</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2012, cette rubrique totalisant D : 3 839 236 contre D : 4 337 829 à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	193 386	14 052	-	207 438	155 654	19 391	-	175 046	32 392
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>193 386</u>	<u>14 052</u>	<u>-</u>	<u>207 438</u>	<u>155 654</u>	<u>19 391</u>	<u>-</u>	<u>175 046</u>	<u>32 392</u>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 067 251	237 100	137 815	3 166 535	981 792	156 098	80 679	1 057 211	2 109 324
Matériel de transport	20,0%	335 892	-	55 300	280 592	173 289	41 275	14 514	200 050	80 542
Installations générales	10,0%	323 694	118 154	-	441 848	158 944	31 762	-	190 705	251 142
Mobilier de bureau	20,0%	178 353	20 174	-	198 527	149 212	9 849	-	159 061	39 465
Matériel informatique	33,3%	180 225	16 956	-	197 180	95 829	47 047	-	142 876	54 305
Immobilisations hors exploitation		824 589	-	501 683	322 906	-	-	-	-	322 906
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>5 859 164</u>	<u>392 382</u>	<u>694 799</u>	<u>5 556 747</u>	<u>1 559 066</u>	<u>286 031</u>	<u>95 194</u>	<u>1 749 903</u>	<u>3 806 844</u>
TOTAUX		6 052 550	406 434	694 799	5 764 185	1 714 721	305 422	95 194	1 924 949	3 839 236

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
- Frais d'émission des emprunts	376 599	203 556
- Dépôts et cautionnements versés	44 616	8 702
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	-	3 516
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	30 210	30 210
- Avances et acomptes au personnel	197 761	38 843
- Autres créances sur le personnel	3 009	2 929
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	-
- Etat, crédit de TVA	9 306 494	7 826 944
- Etat, crédit de TVA en cours de restitution	-	6 838 731
- Etat, TVA à régulariser	-	(3 549)
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	306 306	-
- Remboursement assurance groupe	148	-
- Autres comptes débiteurs	467 640	467 640
- Produits à recevoir	151 098	122 735
- Compte d'attente	2 053	106 796
- Charges constatées d'avance	119 591	82 415
	<u>11 140 429</u>	<u>15 730 857</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(519 914)	(519 300)
	<u>10 620 514</u>	<u>15 211 557</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	310 918	310 231	621 149	107 361	137 189	244 550	376 599
TOTAUX		310 918	310 231	621 149	107 361	137 189	244 550	376 599

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Banques, découverts	1 908 290	1 802 945
<u>Total</u>	<u>1 908 290</u>	<u>1 802 945</u>

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
		(*)
- Avances et acomptes reçus des clients	8 032 790	5 466 485
<u>Total</u>	<u>8 032 790</u>	<u>5 466 485</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Emprunts		
- Banques locales	153 539 110	166 520 618
- Banques étrangères	3 348 208	5 577 547
- Emprunts obligataires	108 000 000	49 970 000
- Billets de trésorerie	31 750 000	16 600 000
<u>Total emprunts</u>	<u>296 637 318</u>	<u>238 668 165</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 004 758	1 062 972
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	29 837	49 412
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 727 702	1 315 202
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	116 485	137 128
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(22 744)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>4 856 037</u>	<u>2 564 713</u>
<u>Total général</u>	<u>301 493 355</u>	<u>241 232 878</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	166 520 618	219 300 000	232 281 508	153 539 110	73 517 359	80 021 751
* ATTIJARI BANK 1	23 174	-	23 174	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2	11 381	-	11 381	-	-	-
* ATTIJARI BANK 3	1 617 146	-	1 369 578	247 568	-	247 568
* ATTIJARI BANK 4	1 498 546	-	1 315 054	183 492	-	183 492
* ATTIJARI BANK 8	3 406 488	-	993 117	2 413 371	1 371 658	1 041 712
* ATTIJARI BANK 9	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 10	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 11	3 647 385	-	981 425	2 665 960	1 635 773	1 030 187
* ATTIJARI BANK 12	3 555 873	-	1 241 697	2 314 176	1 014 654	1 299 522
* ATTIJARI BANK 13	3 555 955	-	1 241 726	2 314 229	1 014 677	1 299 552
* ATTIJARI BANK 14	3 555 978	-	1 241 734	2 314 244	1 014 684	1 299 560
* ATTIJARI BANK 15	3 553 537	-	1 240 924	2 312 613	1 014 099	1 298 514
* ATTIJARI BANK 16	4 375 000	-	1 250 000	3 125 000	1 875 000	1 250 000
* ATTIJARI BANK 17	4 375 000	-	1 250 000	3 125 000	1 875 000	1 250 000
* ATTIJARI BANK 18	4 750 000	-	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 19	-	5 000 000	750 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 20	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* ATTIJARI BANK 21	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* Crédits Directs, ATTIJARI BANK	25 600 000	74 800 000	80 400 000	20 000 000	-	20 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	70 525 461	94 800 000	97 309 809	68 015 652	30 815 545	37 200 108
* AL BARAKA BANK CL	10 000 000	20 000 000	30 000 000	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT	704 796	-	704 796	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT	1 057 194	-	1 057 194	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT	704 796	-	704 796	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT	1 057 194	-	1 057 194	-	-	-
* AL BARAKA BANK CMT1-2011	1 689 833	-	647 342	1 042 491	357 392	685 099
* AL BARAKA BANK CMT2-2011	1 689 833	-	647 342	1 042 491	357 392	685 099
* AL BARAKA BANK CMT3-2011	1 000 000	-	314 626	685 374	352 398	332 977
* AL BARAKA BANK CMT4-2011	3 000 000	-	943 877	2 056 123	1 057 194	998 930
* AL BARAKA BANK CMT5-2011	2 000 000	-	629 251	1 370 749	704 796	665 953
* AL BARAKA BANK CMT6-2011	2 000 000	-	629 251	1 370 749	704 796	665 953
* AL BARAKA BANK CMT7	-	2 000 000	310 167	1 689 833	1 042 491	647 342
* AL BARAKA BANK CMT8	-	1 500 000	232 625	1 267 375	781 868	485 507
* AL BARAKA BANK CMT9	-	1 000 000	-	1 000 000	685 374	314 626
* AL BARAKA BANK CMT10	-	1 000 000	-	1 000 000	685 374	314 626
TOTAL BEST BANK	24 903 646	25 500 000	37 878 460	12 525 186	6 729 076	5 796 110

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN BANK 5	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
* AMEN BANK 6	3 605 524	-	681 909	2 923 615	2 202 337	721 278
* AMEN BANK 7	3 600 102	-	680 884	2 919 218	2 199 025	720 193
* AMEN BANK 8	2 645 412	-	1 285 979	1 359 433	-	1 359 433
* AMEN BANK 9	2 463 857	-	1 378 214	1 085 643	-	1 085 643
* AMEN BANK 10	2 621 472	-	1 467 572	1 153 900	-	1 153 900
* AMEN BANK 11	3 125 000	-	1 250 000	1 875 000	625 000	1 250 000
* AMEN BANK 12	3 125 000	-	1 250 000	1 875 000	625 000	1 250 000
* AMEN BANK 13	2 187 500	-	625 000	1 562 500	937 500	625 000
* AMEN BANK 14	2 187 500	-	625 000	1 562 500	937 500	625 000
* AMEN BANK 15	1 866 667	-	533 333	1 333 333	800 000	533 333
* AMEN BANK 16	2 000 000	-	533 333	1 466 667	933 333	533 333
* AMEN BANK 17	937 500	-	250 000	687 500	437 500	250 000
* AMEN BANK 18	-	2 500 000	125 000	2 375 000	1 875 000	500 000
* AMEN BANK 19	-	2 000 000	100 000	1 900 000	1 500 000	400 000
* AMEN BANK 20	-	500 000	-	500 000	400 000	100 000
TOTAL AMEN BANK	32 365 534	5 000 000	11 786 224	25 579 310	13 472 195	12 107 115
* BANQUE DE TUNISIE	2 857 142	-	571 429	2 285 713	1 714 284	571 429
* BANQUE DE TUNISIE	2 892 850	-	428 600	2 464 250	2 035 650	428 600
* BANQUE DE TUNISIE	2 000 000	-	286 000	1 714 000	1 428 000	286 000
TOTAL BEI	7 749 992	-	1 286 029	6 463 963	5 177 934	1 286 029
* BIAT 1	3 765 459	-	669 990	3 095 468	2 386 944	708 524
* BIAT 2	4 250 000	-	1 000 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* BIAT 3	4 210 526	-	1 052 632	3 157 895	2 105 263	1 052 632
TOTAL BIAT	12 225 985	-	2 722 622	9 503 363	6 742 207	2 761 156
* ABC1	3 750 000	-	1 250 000	2 500 000	1 250 000	1 250 000
* ABC2	-	3 000 000	500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ABC3	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
TOTAL ABC	3 750 000	6 000 000	1 750 000	8 000 000	2 750 000	5 250 000
* BH	-	5 000 000	298 364	4 701 636	4 080 403	621 233
TOTAL BH	-	5 000 000	298 364	4 701 636	4 080 403	621 233
* ATB	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
TOTAL ATB	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* ZITOUNA 9-2011	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 10-2011	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 11-2011	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 1-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 2-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 3-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 4-2012	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 5-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 6-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 7-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 8-2012	-	3 000 000	3 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 9-2012	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 10-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 11-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 12-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 13-2012	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 14-2012	-	4 000 000	4 000 000	-	-	-
* ZITOUNA 15-2012	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ZITOUNA 16-2012	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ZITOUNA 17-2012	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
TOTAL ZITOUNA BANK	15 000 000	78 000 000	79 000 000	14 000 000	-	14 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>5 577 547</u>	-	<u>2 229 340</u>	<u>3 348 208</u>	<u>1 028 669</u>	<u>2 319 539</u>
* BEI 1	2 202 625	-	1 078 428	1 124 197	-	1 124 197
* BEI 2	1 000 532	-	387 841	612 691	208 469	404 222
* BEI 3	1 086 181	-	348 520	737 661	375 772	361 889
* BEI 4	1 288 210	-	414 552	873 658	444 428	429 230
TOTAL BEI	5 577 547	-	2 229 340	3 348 208	1 028 669	2 319 539
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	172 098 165	219 300 000	234 510 848	156 887 318	74 546 028	82 341 289

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 01/2010 F	7 000 000	-	1 750 000	5 250 000	3 500 000	1 750 000
* Emprunt obligataire 01/2010 V	17 000 000	-	4 250 000	12 750 000	8 500 000	4 250 000
* Emprunt obligataire 01/2011 F	5 970 000	22 530 000	-	28 500 000	22 800 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	-	11 640 000	-	11 640 000	9 312 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	-	8 360 000	-	8 360 000	8 360 000	-
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	-	2 970 000	-	2 970 000	2 376 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	-	13 830 000	-	13 830 000	11 064 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	-	3 200 000	-	3 200 000	2 742 880	457 120
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	49 970 000	64 030 000	6 000 000	108 000 000	89 854 880	18 145 120
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	16 600 000	207 640 000	192 490 000	31 750 000	-	31 750 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	16 600 000	207 640 000	192 490 000	31 750 000	-	31 750 000
TOTAL GENERAL	238 668 165	490 970 000	433 000 848	296 637 318	164 400 908	132 236 409

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats	6 111 767	5 593 007
- Effets à payer	14 629 837	12 294 757
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>20 741 604</u>	<u>17 887 764</u>

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
		(*)
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	126 047	97 286
- Etat, retenues sur salaires	57 213	31 638
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	221 884	298 421
- Etat, impôts sur les bénéfices (voir note 29)	1 284 954	1 388 845
- Etat, autres impôts et taxes à payer	27 325	39 856
- Etat, TCL à payer	59 101	-
- C.N.S.S	124 754	110 973
- CAVIS	11 222	10 825
- Autres comptes créditeurs	426	43 429
- Remboursement assurance groupe	-	1 334
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	601 111	736 141
- Compte d'attente	182 245	76 558
- Prestataires Assurances	410 941	443 062
- Produits constatés d'avance	67 116	43 393
- Prestataires de services	31 448	-
- Retenue de garantie	9 518	4 859
- Provisions pour passifs et charges	46 566	88 905
<u>Total</u>	<u>3 330 198</u>	<u>3 483 851</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	1 999 636
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	1 000 000	-
- Réserve pour fonds social		50 000	-
- Effets de modifications comptables		-	(683 398)
- Résultats reportés		787 971	(883 900)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		25 212 971	21 682 338
Résultat de l'exercice		5 905 565	5 655 633
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	31 118 536	27 337 971

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		5 905 565	5 655 633
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(D)	2,779	2,661

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à la somme de 21.250.000 Dinars divisé en 2.125.000 actions de 10 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats, elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

Note 16 : Capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement (*)	Autres réserves	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2010	21 250 000	3 250 000	574 636	-	1 425 000	-	(501 617)	(11 088 932)	6 955 032	21 864 119
Affectations approuvées par l'A.G.O du 31/05/2011		(3 250 000)	541 100		(1 425 000)			11 088 932	(6 955 032)	-
Effets des modifications comptables							(181 781)			(181 781)
Résultat au 31 décembre 2011									5 655 633	5 655 633
Solde au 31 Décembre 2011	21 250 000	-	1 115 736	-	-	-	(683 398)	-	5 655 633	27 337 971
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/06/2012			883 900					(883 900)		-
Solde au 31 Décembre 2011 ajusté	21 250 000	-	1 999 636	-	-	-	(683 398)	(883 900)	5 655 633	27 337 971
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2012			125 364	1 000 000		50 000	683 398	3 796 871	(5 655 633)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(2 125 000)		(2 125 000)
Résultat au 31 décembre 2012									5 905 565	5 905 565
Solde au 31 Décembre 2012	21 250 000	-	2 125 000	1 000 000	-	50 000	-	787 971	5 905 565	31 118 536

(*) La réserve pour réinvestissement exonéré a été alimentée sur la base d'un projet de résolution de régularisation pour lequel la Société s'engage à présenter pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration tenu le 29/08/2012.

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
Intérêts conventionnels	27 683 365	21 602 469
Intérêts intercalaires	27 129	33 018
Intérêts de retard	572 546	418 707
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>28 283 039</u>	<u>22 054 194</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(556 461)	(452 560)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	420 409	419 710
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(136 052)</u>	<u>(32 850)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>28 146 987</u>	<u>22 021 344</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de Factoring se présente ainsi :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
Commissions de factoring	196 990	163 406
Intérêts de financement	407 979	281 373
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>604 970</u>	<u>444 779</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	389 392	497 414
- Commissions d'assurance	30 000	70 000
- Frais divers sur dossiers	972 383	672 762
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 391 776</u>	<u>1 240 176</u>

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011 (*)
- Intérêts des emprunts obligataires	4 767 077	2 565 766
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	6 912 383	7 025 692
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	329 918	481 749
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	137 189	71 174
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>12 146 567</u>	<u>10 144 381</u>
- Intérêts des comptes courants	297 861	3 095
- Intérêts sur opérations de financement	2 518 472	1 575 301
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 816 333</u>	<u>1 578 396</u>
<u>Total général</u>	<u>14 962 900</u>	<u>11 722 777</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
- Dividendes	5 292	7 937
- Plus values latentes sur titres immobilisées	27 298	-
- Plus values sur cession de titres SICAV	1 560	1 343
- Intérêts des comptes courants	74 699	50 957
<u>Total</u>	<u>108 848</u>	<u>60 237</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
- Salaires et compléments de Salaires	1 927 489	1 567 010
- Rémunérations du personnel détaché	482 422	427 121
- Charges connexes aux salaires	16 995	14 260
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	336 199	280 942
- Autres charges sociales	117 320	96 316
- Transfert de charges	(61 616)	(33 335)
<u>Total</u>	<u>2 818 808</u>	<u>2 352 314</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Achat de matières et fournitures	186 814	166 333
<u>Total des achats</u>	<u>186 814</u>	<u>166 333</u>
- Locations	51 896	35 598
- Charges locatives et de copropriété	43 872	37 299
- Entretien et réparations	76 402	82 907
- Primes d'assurances	76 394	65 049
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	21 776	11 414
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>270 339</u>	<u>232 267</u>
- Formations	29 558	28 500
- Personnel extérieur à l'entreprise	14 563	-
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	285 979	145 354
- Publicités, publications, relations publiques	126 810	90 671
- Transports	37 680	24 148
- Déplacements, missions et réceptions	21 735	15 743
- Frais postaux et de télécommunications	154 783	118 540
- Services bancaires et assimilés	228 491	155 698
- Documentations	4 475	4 357
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>904 073</u>	<u>583 011</u>
- Jetons de présence	42 000	42 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>42 000</u>	<u>42 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	56 276	47 128
- T.C.L	111 601	27 984
- Droits d'enregistrement et de timbres	206 526	140 340
- Autres impôts et taxes	9 982	3 412
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>384 385</u>	<u>218 864</u>
<u>Total général</u>	<u>1 787 611</u>	<u>1 242 475</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
		(*)
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	19 391	12 122
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	286 031	266 671
<u>Total</u>	<u>305 422</u>	<u>278 793</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2011</u>
		(*)
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	2 906 776	1 076 752
- Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	-	22 784
- Dotations aux provisions collectives (**)	-	1 497 553
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(856 605)	(1 704 576)
- Créances radiées	1 997 877	2 280 952
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 815 587)	(2 138 967)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(167 982)	(141 985)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(46 274)	-
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 018 205</u>	<u>892 513</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

(**) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre</u> <u>2012</u>	<u>31 décembre</u> <u>2011</u>
		(*)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	615	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	28 086	75 425
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(23 457)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(70 425)	-
<u>Total</u>	<u>(41 724)</u>	<u>51 968</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	128 227	22 125
- Revenus des immeubles	43 561	42 571
- Autres produits locatifs	12 000	10 000
- Autres gains sur éléments exceptionnels	-	47 485
- Autres produits	20 945	14 947
<u>Total</u>	<u>204 733</u>	<u>137 128</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	3 268	-
- Apurement de comptes	430	34 276
- Pertes sur titres	-	23 600
- Redressement fiscal	-	97 193
- Pénalités de retard	4 621	-
<u>Total</u>	<u>8 319</u>	<u>155 069</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 décembre 2012</u>	<u>31 décembre 2011</u>
Bénéfice comptable	8 526 826	7 138 784
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	2 906 776	1 099 536
- Dotations aux provisions collectives	-	1 497 553
- Dotations aux provisions pour risques divers	-	75 425
- Provisions fiscales constituées en 2009/2008 pour affaires en cours	410 146	1 003 286
- Jetons de présence	42 000	42 000
- Diverses charges non déductibles	23 503	11 702
A déduire		
- Provisions fiscales constituées en 2009/2008 pour affaires en cours	410 146	1 003 286
- Reprises sur provisions pour risques et charges	70 425	-
- Dividendes	5 292	7 937
- Plus value latentes sur titres	27 298	-
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>11 396 092</u>	<u>9 857 063</u>
Provisions pour créances douteuses	2 906 776	2 597 089
Provisions pour créances non déduites au cours des exercices antérieurs	-	2 022 399
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>8 489 316</u>	<u>5 237 575</u>
Réinvestissements exonérés		
* Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	1 000 000	1 000 000
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>7 489 316</u>	<u>4 237 575</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	<u>2 621 260</u>	<u>1 483 151</u>
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 334 836	88 218
- Retenues à la source	1 470	6 088
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	<u>1 284 954</u>	<u>1 388 845</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+ 6	25 398 850
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	- 6	(28 549 053)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+ 6	56 124
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	- 6	(81 959)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	- 12	(5 466 485)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+ 12	8 032 790
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou - 6	(131 320)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	- 6	(1 327 357)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+ 6	1 565 563
- TVA collectée	+	25 684 685
- Loyers encaissés	+ 6 & 17	174 064 289
- Intérêts de retard	+ 17	572 546
- Créances virées en Pertes	- 25	(1 997 877)
- Encours financiers virées en pertes	+ 6	506 297
- Commissions encourues	-	(70 946)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+ 6	2 432
- Consolidations	- 6	(90 040)
- Remboursements anticipés	+ 6	11 723 743
- Produits sur Cessions anticipées	+ 19	389 392
- Autres produits d'exploitation	+ 19	972 383
		<u>211 254 057</u>
<u>Encaissements reçus des clients</u>		

NOTE 31 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	7 5 192 497
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	7 (5 732 006)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	15 (43 393)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	15 67 116
- Revenus du factoring	+	18 604 970
- Variations des agios réservés	-	7 28 594
- Financement des adhérents	+	17 887 906
- TVA collectée	+	38 289
<u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u>		<u>18 043 973</u>

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	14 17 887 764
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	14 (20 741 604)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	10 (30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	10 30 210
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	6 227 288 927
- TVA sur Investissements	+	26 830 406
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>251 265 492</u>

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Attijari Leasing - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2012

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en début de période	-	10 (3 516)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acompte en fin de période	+	10 -
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	10 (41 772)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	10 200 770
- Charges constatées d'avance en début de période	-	10 (82 415)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	10 119 591
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	15 26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	15 (26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	15 97 286
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	15 (126 047)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	15 31 638
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	15 (57 213)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	15 298 421
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	15 (221 884)
- C.N.S.S en début de période	+	15 110 973
- C.N.S.S en fin de période	-	15 (124 754)
- CAVIS en début de période	+	15 10 825
- CAVIS en fin de période	-	15 (11 222)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	15 736 141
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	15 (601 111)
- TVA, payées sur biens et services	+	375 668
- Charges de personnel	+	22 2 818 808
- Autres charges d'exploitation	+	23 1 787 611
- Impôts et taxes	-	23 (384 385)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>4 933 412</u>

NOTE 34 : INTERETS PAYES

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Frais d'émission des emprunts	+ 10	310 231
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ 13	1 315 202
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- 13	(3 727 702)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ 13	1 062 972
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- 13	(1 004 758)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ 13	49 412
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- 13	(29 837)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+ 13	137 128
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	- 13	(116 485)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en début de période	- 13	-
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+ 13	22 744
- Charges financières	+ 20	14 962 900
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 20	(137 189)
		<u>12 844 619</u>

Intérêts payés

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ 15	1 388 845
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- 15	(1 284 954)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ 15	39 856
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- 15	(27 325)
- Etat, TCL à payer en début de période	+ 15	-
- Etat, TCL à payer en fin de période	- 15	(59 101)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- 10	-
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ 10	133 515
- Impôts et taxes	+ 23	384 385
- Impôts sur les bénéfices	+ 29	2 621 261
		<u>3 196 483</u>

Impôts et taxes payés

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Caution sur affaire fiscale en début de période	+ 10	-
- Caution sur affaire fiscale en fin de période	- 10	-
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 10 & 15	(1 334)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 10 & 15	(148)
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 10	122 735
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 10	(151 098)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+ 10	-
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	- 10	(306 306)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 10	469 029
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 10	(469 029)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 10 & 15	30 238
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 10 & 15	180 192
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 15	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 15	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 15	(43 429)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 15	426
- Prestataires en début de période	- 15	(443 062)
- Prestataires en fin de période	+ 15	442 389
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 10	8 702
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 10	(44 616)
- Retenue de garantie en début de période	- 15	(4 859)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 15	9 518
- Produits des placements	+ 21	81 550
- Modifications comptables	-	-
- Autres produits d'exploitation	+ 19	30 000
- Autres gains ordinaires	+ 27	76 506
- Autres pertes ordinaires	- 28	(5 051)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(17 647)</u>

**NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	9 14 052
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	9 392 382
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>406 434</u>

**NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS
CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	9 599 605
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	27 128 227
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	28 (3 268)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>724 564</u>

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	8 1 000 000
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 000 000</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Dividendes et tantièmes	+	16 2 125 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 125 000</u>

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE
L'EXERCICE**

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre 2012</u>
- Banques	+	5 2 871 378
- Caisses	+	5 182
- Banques, découverts	-	11 (1 908 290)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>963 270</u>

NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- *Convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR*

La société ATTIJARI Leasing a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus value et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

La charge constatée à ce titre, en 2012, s'élève à 5 835 DT.

2- *Convention de partenariat avec ATTIJARI IMMOBILIERE*

La société ATTIJARI LEASING a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société ATTIJARI IMMOBILIERE en vertu de laquelle, la société ATTIJARI LEASING confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, ATTIJARI IMMOBILIERE perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

La charge constatée à ce titre, en 2012, s'élève à 23 000 DT.

3- *Contrat de conseil avec ATTIJARI FINANCES*

La société ATTIJARI LEASING a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société ATTIJARI FINANCES afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2012, s'élève à 20 000 DT.

4- *Conventions avec ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES*

- En date du 19 septembre 2011, les sociétés ATTIJARI LEASING, ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, ATTIJARI LEASING paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés.

La charge supportée en 2012 au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2011 -1 et 2012-1, et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 190 000 DT.

- En date du 23 juillet 2012, les sociétés ATTIJARI LEASING, ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, ATTIJARI LEASING paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés s'il est inférieur à 30 000 KDT et de 0,5% s'il atteint le seuil de 30 000 KDT.

Toutefois, et suivant un avenant signé le 24 décembre 2012, il a été convenu d'appliquer la commission de succès de 0,5% sur le montant des fonds levés dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012-2.

La charge supportée à ce titre en 2012 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 40 000 DT.

5- Convention cadre avec ATTIJARI BANK

Au cours de l'exercice 2008, la société ATTIJARI LEASING a conclu une convention cadre avec ATTIJARI BANK portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'ATTIJARI LEASING ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à ATTIJARI LEASING ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des affaires drainées par ATTIJARI BANK courant l'année 2012, la société ATTIJARI LEASING a supporté une commission de 70 946 DT (HT).

6- Convention avec ATTIJARI INTERMEDIATION

La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI INTERMEDIATION ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule les droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

7- Contrats de leasing avec ATTIJARI FINANCES

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « ATTIJARI FINANCES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 98 662 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2012, à 16 436 DT.

8- Convention d'assurance automobile avec LA CARTE

En date du 30/06/2010, la société ATTIJARI LEASING a conclu avec la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne CARTE une convention d'assurance automobile, au titre de laquelle la société ATTIJARI LEASING a fait part de sa disponibilité à proposer à ses clients la souscription de contrats d'assurances automobiles auprès de la CARTE en les sensibilisant aux avantages découlant pour eux de l'existence d'une telle convention.

Il est convenu dans cette convention de ristourner à la société ATTIJARI LEASING 12% des primes encaissées relatives aux garanties dommages accidentels, vol, incendie, défense et recours et bris de glaces. Les produits constatés en 2012, ont atteint 15 000 DT.

9- Contrats de leasing avec la société d'engrais et de produits chimiques de Mégrine

Au cours de l'exercice 2012, ATTIJARI LEASING a mis en force 2 contrats au profit de société d'engrais et de produits chimiques de Mégrine, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 267 990 DT.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 343 169 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2012, à 246 374 DT.

10- Contrats de leasing avec la société tunisienne d'engrais chimiques

Au cours de l'exercice 2012, ATTIJARI LEASING a mis en force un contrat au profit de société tunisienne d'engrais chimiques, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 171 600 dinars qui a été racheté par anticipation au cours de l'exercice .

Par ailleurs, un contrat portant sur un montant de 118 875 KDT a été signé et n'a pas été mis en force en 2012.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non encore cédés s'élève à 91 000 DT.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2012, à un dinar.

11- Emprunts et billets de trésorerie avec parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

DESIGNATION	SOLDE DEBUT	UTILISATIONS	REMBOURSEMENTS	SOLDE FIN	INTERET 2012
ATTIJARI BANK	70 525 461	94 800 000	97 309 809	68 015 652	3 218 747
ATTIJARI OBLIG SICAV	10 300 000	149 000 000	145 500 000	13 800 000	750 470
ATTIJARI FINANCES	300 000	-	300 000	-	4 235
LA CARTE	1 000 000	-	1 000 000	-	21 443
ATTIJARI SICAR	5 000 000	-	5 000 000	-	23 576
ATTIJARI INTERMEDIATION	-	500 000	500 000	-	6 946
TOTAL	87 125 461	244 300 000	249 609 809	81 815 652	4 085 417

12- Contrat de bail avec ATTIJARI FINANCES

La société ATTIJARI LEASING a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société ATTIJARI FINANCES en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m² situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

Les produits constatés à ce titre en 2012, s'élèvent à 43 561 DT.

13- Convention conclue avec ATTIJARI BANK

- La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI BANK ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2011, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2011, et ce, pour un montant mensuel de 1 000 DT payable trimestriellement.

- La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI BANK ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2012, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2012, et ce, pour un montant mensuel de 1 000 DT payable trimestriellement.

Les produits constatés à ce titre en 2012, s'élèvent à 12 000 DT.

- ATTIJARI BANK a facturé à la société ATTIJARI LEASING la somme de 482 422 DT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière durant l'année 2012.

14- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'ATTIJARI BANK du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 15 mars 2011, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société ATTIJARI LEASING.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2012, s'élève à 92 679 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 167 736 DT.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- En vertu des termes de la décision de détachement d'ATTIJARI BANK du 23 septembre 2010 et la décision du conseil d'administration du 21 Septembre 2010, M. MEHDI GUEDDAS est désigné en tant que Directeur Général Adjoint de la société ATTIJARI LEASING.

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2012 a pris acte de la démission de M. MEHDI GUEDDAS avec effet au 15 septembre 2012.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MEHDI GUEDDAS au titre de l'exercice 2012, s'élève à 70 815 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 135 643 DT, dont 21 830 DT de solde de tout compte.

Le Directeur Général Adjoint a bénéficié aussi d'une voiture de fonction.

NOTE 43 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 29 mars 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet d'expertise comptable
29. Avenue de l'indépendance résidence Meriem
Bloc B - Bureau n° 417
2080 Ariana - Tunis
Tél : 71 841 110 / Fax : 71 841 160

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les actionnaires de la société ATTIJARI LEASING,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société *Attijari Leasing* pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 367.946.000 et un bénéfice net de D : 5.905.565, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Attijari Leasing, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance .

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société Attijari Leasing, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94 -117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 -2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société Attijari Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 avril 2013

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB



29. Avenue de l'indépendance résidence Meriem
Bloc B - Bureau n° 417
2080 Ariana - Tunis
Tél : 71 841 110 / Fax : 71 841 160



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires de la société ATTIJARI LEASING,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001 -65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR

La société ATTIJARI Leasing a conclu, le 22 mars 2012, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « ATTIJARI SICAR », en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 1 000 000 DT.

En contre partie, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à 0,75% du montant initial du fonds.

En outre, la société « ATTIJARI SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus value et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

La charge constatée à ce titre, en 2012, s'élève à 5 835 DT.

2- Convention de partenariat avec ATTIJARI IMMOBILIERE

La société ATTIJARI LEASING a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec la société ATTIJARI IMMOBILIERE en vertu de laquelle, la société ATTIJARI LEASING confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, ATTIJARI IMMOBILIERE perçoit une commission de 4% hors TVA du prix de vente du bien.

La charge constatée à ce titre, en 2012, s'élève à 23 000 DT.

3- Contrat de conseil avec ATTIJARI FINANCES

La société ATTIJARI LEASING a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec la société ATTIJARI FINANCES afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 60 000 DT.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

La charge supportée dans ce cadre, en 2012, s'élève à 20 000 DT.

4- Convention avec ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES

En date du 23 juillet 2012, les sociétés ATTIJARI LEASING, ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, ATTIJARI LEASING paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés s'il est inférieur à 30 000 KDT et de 0,5% s'il atteint le seuil de 30 000 KDT.

Toutefois, et suivant un avenant signé le 24 décembre 2012, il a été convenu d'appliquer la commission de succès de 0,5% sur le montant des fonds levés dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012-2.

La charge supportée à ce titre en 2012 et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 40 000 DT.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

1- Convention cadre avec ATTIJARI BANK

Au cours de l'exercice 2008, la société ATTIJARI LEASING a conclu une convention cadre avec ATTIJARI BANK portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'ATTIJARI LEASING à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'ATTIJARI LEASING ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à ATTIJARI LEASING ;
- L'échange d'informations.

En contrepartie des affaires drainées par ATTIJARI BANK courant l'année 2012, la société ATTIJARI LEASING a supporté une commission de 70 946 DT (HT).

2- Convention avec ATTIJARI INTERMEDIATION

La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI INTERMEDIATION ont conclu, en date du 21 avril 2010, une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

Les honoraires sont fixés forfaitairement à 4 000 DT hors taxes, à régler au début de chaque année.

3- Convention d'assurance automobile avec LA CARTE

En date du 30/06/2010, la société ATTIJARI LEASING a conclu avec la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne CARTE une convention d'assurance automobile, au titre de laquelle la société ATTIJARI LEASING a fait part de sa disponibilité à proposer à ses clients la souscription de contrats d'assurances automobiles auprès de la CARTE en les sensibilisant aux avantages découlant pour eux de l'existence d'une telle convention.

Il est convenu dans cette convention de ristourner à la société ATTIJARI LEASING 12% des primes encaissées relatives aux garanties dommages accidentels, vol, incendie, défense et recours et bris de glaces. Les produits constatés en 2012, ont atteint 15 000 DT.

4- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées se détaillent ainsi :

DESIGNATION	SOLDE DEBUT	UTILISATIONS	REMBOURSEMENTS	SOLDE FIN	INTERET 2012
ATTIJARI BANK	70 525 461	94 800 000	97 309 809	68 015 652	3 218 747
ATTIJARI OBLIG SICAV	10 300 000	149 000 000	145 500 000	13 800 000	750 470
ATTIJARI FINANCES	300 000	-	300 000	-	4 235
LA CARTE	1 000 000	-	1 000 000	-	21 443
ATTIJARI SICAR	5 000 000	-	5 000 000	-	23 576
ATTIJARI INTERMEDIATION	-	500 000	500 000	-	6 946
TOTAL	87 125 461	244 300 000	249 609 809	81 815 652	4 085 417

5- Contrat de bail conclu avec ATTIJARI FINANCES

La société ATTIJARI LEASING a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec la société ATTIJARI FINANCES en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m² situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors TVA de 3 000 DT payable trimestriellement d'avance, et majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année.

Les produits constatés à ce titre en 2012, s'élèvent à 43 561 DT.

6- Convention conclue avec ATTIJARI BANK

- La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI BANK ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2011, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2011, et ce, pour un montant mensuel de 1 000 DT payable trimestriellement.

- La société ATTIJARI LEASING et la société ATTIJARI BANK ont conclu, en date du 1^{er} octobre 2012, une convention de location d'un véhicule de marque BMW pour une période de douze mois à partir du 1^{er} octobre 2012, et ce, pour un montant mensuel de 1 000 DT payable trimestriellement.

Ces conventions ont été autorisées, à posteriori, par votre conseil d'administration réuni le 29 mars 2013.

Les produits constatés à ce titre en 2012, s'élèvent à 12 000 DT.

7- Convention avec ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES

En date du 19 septembre 2011, les sociétés ATTIJARI LEASING, ATTIJARI INTERMEDIATION et ATTIJARI FINANCES ont conclu un contrat de conseil au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

En rémunération des prestations rendues, ATTIJARI LEASING paiera pour chaque emprunt, une commission forfaitaire de 40 000 DT et une commission de succès de 0,3% sur le montant des fonds levés.

La charge supportée en 2012 au titre de l'émission de l'emprunt obligataire 2011 -1 et 2012-1, et constatée parmi les autres actifs sous la rubrique « frais d'émission des emprunts » s'élève à 190 000 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'ATTIJARI BANK du 04 mars 2011 et la décision du conseil d'administration du 15 mars 2011, M. KAMEL HABBACHI est désigné en tant que Directeur Général de la société ATTIJARI LEASING .

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. KAMEL HABBACHI au titre de l'exercice 2012, s'élève à 92 679 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 167 736 DT.

Le conseil d'administration réuni le 29 mars 2013 a ratifié cette rémunération.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- En vertu des termes de la décision de détachement d'ATTIJARI BANK du 23 septembre 2010 et la décision du conseil d'administration du 21 Septembre 2010, M. MEHDI GUEDDAS est désigné en tant que Directeur Général Adjoint de la société ATTIJARI LEASING. Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2012 a pris acte de la démission de M. MEHDI GUEDDAS avec effet au 15 septembre 2012.

Le montant des rémunérations nettes perçues par M. MEHDI GUEDDAS au titre de l'exercice 2012, s'élève à 70 815 DT. La charge supportée à ce titre en 2012 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à 135 643 DT, dont 21 830 DT de solde de tout compte.

Le conseil d'administration réuni le 29 mars 2013 a ratifié cette rémunération.

Le Directeur Général Adjoint a bénéficié aussi d'une voiture de fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Avril 2013

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (FMBZ KPMG Tunisie).

**BILAN AU
31/12/2012***(Exprimé en dinars)*

ACTIFS	Notes	31-déc.-2012	31-déc.-2011	VARIATION
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	1 001 038,780	905 324,780	95 714,000
Moins (Amortissement)		-782 011,463	-708 458,796	-73 552,667
		219 027,317	196 865,984	22 161,333
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	28 954 380,596	18 995 384,588	9 958 996,008
Moins (Amortissement)		-7 400 268,021	-5 829 629,848	-1 570 638,173
		21 554 112,575	13 165 754,740	8 388 357,835
IMM.A STATUT JURID.PARTICULIER	3.3	328 080,426	320 325,174	7 755,252
Moins (Amortissement)		-191 066,169	-124 256,271	-66 809,898
		137 014,257	196 068,903	-59 054,646
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.4	3 895 819,921	2 289 891,546	1 605 928,375
Moins (provisions)		0,000	0,000	0,000
		3 895 819,921	2 289 891,546	1 605 928,375
Total des Actifs Immobilisés		25 805 974,070	15 848 581,173	9 957 392,897
Autres Actifs Non Courants	3.5	316 191,257	33 964,688	282 226,569
Total Des Actifs Non		26 122 165,327	15 882 545,861	10 239 619,466
Actifs Courants				
Stocks	3.6	11 884 989,720	6 899 578,391	4 985 411,329
Moins (provisions)		-163 145,767	-174 285,161	11 139,394
		11 721 843,953	6 725 293,230	4 996 550,723
Clients Et Comptes Rattachés	3.7	9 267 659,594	7 204 177,446	2 063 482,148
Moins (provisions)		-1 260 732,958	-1 044 206,047	-216 526,911
		8 006 926,636	6 159 971,399	1 846 955,237
Autres Actifs Courants	3.8	2 270 645,298	1 780 158,811	490 486,487
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.9	896 590,832	2 247 990,511	-1 351 399,679
Total Des Actifs		22 896 006,719	16 913 413,951	5 982 592,768
TOTAL DES ACTIFS		49 018 172,046	32 795 959,812	16 222 212,234

**BILAN AU
31/12/2012**

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31-déc.-2012	31-déc.-2011	VARIATION
Capitaux Propres				
Capital Social	4.1	3 244 000,000	2 675 000,000	569 000,000
Réserves	4.1	131 068,113	131 068,113	0,000
Réserves spéciale d'investissement	4.1	9,652	569 009,652	-569 000,000
Autres Capitaux Propres	4.1	3 053 771,401	3 061 934,543	-8 163,142
Resultats Reportés	4.1	-3 692 348,004	-3 761 085,609	68 737,605
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.1	1 503 788,804	68 737,605	1 435 051,199
Total Des Capitaux Propres Avant Affectation		4 240 289,966	2 744 664,304	1 495 625,662
Passifs Non Courants				
EMPRUNTS	4.2	8 491 370,103	4 660 524,884	3 830 845,219
PROVISIONS	4.3	144 469,580	2 864 469,580	-2 720 000,000
Total Des Passifs Non Courants		8 635 839,683	7 524 994,464	1 110 845,219
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	16 185 143,083	11 251 522,279	4 933 620,804
Autres Passifs Courants	4.5	4 393 607,663	2 106 221,321	2 287 386,342
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	15 563 291,651	9 168 557,444	6 394 734,207
Total Des Passifs Courants		36 142 042,397	22 526 301,044	13 615 741,353
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		49 018 172,046	32 795 959,812	16 222 212,234

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2012

(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc.-2012	31-déc.-2011	VARIATION
Produits D'exploitation				
Revenus	5.1	56 343 151,744	45 020 869,866	11 322 281,878
Autres Produits d'Exploitation	5.1	192 569,984	43 904,595	148 665,389
Total Des Produits D'exploitation		56 535 721,728	45 064 774,461	11 470 947,267
Charges D'exploitation				
Variation de Stocks des Produits Finis		-753 500,361	-356 196,038	-397 304,323
Achats Consommés		35 221 222,014	29 090 411,439	6 130 810,575
Achats	5.2	39 453 132,982	28 982 378,500	10 470 754,482
Variations Des Stocks	5.2	-4 231 910,968	108 032,939	-4 339 943,907
Autres achats	5.3	1 645 908,616	1 403 894,975	242 013,641
Charges De Personnel	5.4	4 096 101,344	3 066 368,335	1 029 733,009
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.5	2 395 971,744	2 348 462,059	47 509,685
Autres Charges D'exploitation	5.6	14 468 716,819	8 414 145,924	6 054 570,895
Total Des Charges D'exploitation		57 074 420,176	43 967 086,694	13 107 333,482
Résultat D'exploitation		-538 698,448	1 097 687,767	-1 636 386,215
Charges Financières Nettes	5.7	827 177,701	508 088,302	319 089,399
Produits Financiers		0,000	0,000	0,000
Autres Gains Ordinaires	5.8	2 923 354,803	373 296,165	2 550 058,638
Autres Pertes Ordinaires		0,000	0,000	0,000
Résultat Des Activités Ordinaires Avant Impôt		1 557 478,654	962 895,630	594 583,024
Impot sur les bénéfices	5.9	-53 689,850	-325 148,373	271 458,523
Résultat Des Activités Ordinaires Après Impôt		1 503 788,804	637 747,257	866 041,547
Eléments extraordinaires		0,000	0,000	0,000
Résultat Net De L'exercice		1 503 788,804	637 747,257	866 041,547
Effets des modifications comptables		0,000	0,000	0,000
Résultat après modifications comptables		1 503 788,804	637 747,257	866 041,547

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2012

(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc.-2012	31-déc.-2011	VARIATION
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	6.1			
Encaissements Reçus des Clients		48 600 183,819	36 895 771,085	11 704 412,734
Autres Encaissements		14 074 163,796	11 041 140,527	3 033 023,269
Sommes Versées aux Fournisseurs		-55 630 814,418	-42 578 457,911	-13 052 356,507
Autres Paiements		-4 980 495,756	-1 485 192,468	-3 495 303,288
Intérêts payés		-348 561,726	-274 768,121	-73 793,605
Flux de Trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation		1 714 475,715	3 598 493,112	-1 884 017,397
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT	6.2			
Décaissements / acquisitions d'immob corp et incorp		-10 102 520,317	-3 010 112,299	-7 092 408,018
Encaissements / cessions d'immob corp et incorp		21 000,000	27 000,000	-6 000,000
Décaissements / acquisitions d'immob financières		-1 605 928,375	-228 967,125	-1 376 961, 50
Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'investissement		-11 687 448,692	-3 212 079,424	-8 475 369,268
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	6.3			
Encaissements provenant des emprunts		4 500 000,000	1 500 000,000	3 000 000,000
Décaissements sur Financement de Stock				
Remboursement d'emprunts		-863 516,472	-924 963,698	61 447,226
Flux de Trésorerie provenant des (affecté aux) activités de financement		3 636 483,528	575 036,302	3 061 447,226
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES		-353 946,844	-187 082,812	-166 864,032
VARIATION DE TRESORERIE		-6 690 436,293	774 367,178	-7 464 803,471
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		-3 674 754,581	-4 449 121,759	774 367,178
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		-10 365 190,874	-3 674 754,581	-6 690 436,293

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice arrêté au 31 Décembre 2012

Chiffres exprimés en dinars tunisiens

Présentation de la société :

La Société " LAND'OR " est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

2 PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société LAND'OR, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Valeurs immobilisées :

2.1.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les taux d'amortissement appliqués par la société sont les suivants :

Bâtiment Industriel	5%
Installation Générale. A.A Const.	10%
Installations Techniques	10%
Matériel Industriel	10%
Outilsage Industriel	10%
A.A.Du Matériel Et Outilsage Industriel	10%
Matériel de Transport Des Biens	20%
Matériel De Transport Des Personnes	20%
Immob. à Statut juridique particulier	25%
Install.Générales,A.A Divers	10%
Equipement De Bureau	10%
Matériel Informatique	15%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

2.1.2 Immobilisations Incorporelles :

Ce compte enregistre les dépôts de marque, brevets licences et autres, ainsi que les logiciels informatiques, les dépôts de marque sont absorbés sur une durée de 3 ans, les logiciels informatiques sont amortis linéairement au taux de 33 %.

2.2 Frais préliminaires :

Ce compte enregistre les frais de constitution, les intérêts intercalaires, ainsi que les charges à répartir (charges transférées).

Les frais préliminaires ont été résorbés sur une durée de trois ans.

2.3 Valeurs d'exploitation :

Evaluation des stocks:

Les stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages sont évalués au coût d'achat qui est ajusté à la valeur de réalisation nette si cette dernière est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Eléments de coût:

Le coût d'achat des stocks de marchandises, de matières premières, d'emballages comprend les prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et les autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs (coût de main-d'œuvre directe, des amortissements, le coût d'énergie, frais d'entretien des bâtiments et équipements industriels) et indirects de production (coût de main-d'œuvre indirecte et frais de gestion et d'administration de la production).

2.4 Dettes et créances libellées en monnaie étrangère :

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens au cours du jour de la date de l'opération (dédouanement pour les achats et livraison pour les ventes).

A la date de clôture, les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaies étrangères, dans les comptes écart de conversion actif et passif. Les pertes de changes font l'objet d'une provision pour risque et charge.

3 ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles :

Le détail de cette rubrique au 31/12/2012 est le suivant :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Logiciel Informatique	963 971,036	873 840,036
Dépôt de marques	37 067,744	31 484,744
Total Brut	1 001 038,780	905 324,780
Amortissement	<782 011,463>	<708 458,796>
Total Net	219 027,317	196 865,984

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe (1).

3.2 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Terrain Nu	1 321 600,000	1 321 600,000
Terrain Bâti	230 400,000	230 400,000
Bâtiment Industriel	5 427 805,011	1 799 280,936
Installation Générale. A.A Const.	1 945 096,194	1 031 669,128
Installations Techniques	2 889 832,432	2 554 399,286
Matériel Industriel	13 362 891,287	8 228 627,803
Outillage Industriel	1 368 337,295	1 053 375,125
A.A.Du Matériel Et Outillage Industriel	220 969,510	220 969,510
Matériel de Transport Des Biens	101 384,587	101 383,587
Matériel De Transport Des Personnes	332 408,042	332 406,042
Install. Générales, A.A Divers	386 769,460	353 537,060
Equipement De Bureau	172 448,877	171 123,555
Matériel Informatique	615 671,380	461 239,519
Immob encours	578 766,521	1 135 373,037
Total Brut	28 954 380,596	18 995 384,588
Amortissement	<7 400 268,021>	<5 829 629,848>
Total Net	21 554 112,575	13 165 754,740

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements est présenté en annexe (1).

En 2009 la société LAND'OR a effectué une opération de réévaluation libre, l'amortissement des actifs réévalués est effectué sur la base de nouvelles durées de vie.

La plus-value constatée en 2009 se détaille comme suit :

Terrain	1 112 000,000
Bâtiments et aménagements	941 591,000
Utilités	998 812,000
Total	3 052 403,000

L'effet de la réévaluation sur les comptes de 2012 consiste en la constatation d'une dotation additionnelle de 176 659,262 dinars par rapport à la dotation basée sur la valeur historique.

3.3 Immobilisations à statut juridique particulier :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Immob à statut juridique particulier	328 080,426	320 325,174
Amortissement	<191 066,169>	<124 256,271>
Total Net	137 014,257	196 068,903

Les immobilisations à statut juridique particulier représentent les immobilisations acquises dans le cadre des contrats de leasing. Il s'agit de matériel de transport dont la liste des contrats est la suivante :

N° de contrat	VB au 31/12/2012	Amortissement cumulé	VCN 2012
180780	88 986	73 017	15 969
269630	34 081	9 641	24 440
61668	88 208	60 779	27 429
64510	27 063	15 923	11 140
663469	23 481	15 311	8 170
225250	19 526	9 883	9 643
225260	38 980	38 980	0
105059	46 735	6 512	40 223
Total	367 060	230 046	137 014

Les montants restant à payer au titre des contrats se résument au 31 Décembre 2012 comme suit :

N° de contrat	Dettes courantes au 31/12/12	Dettes Financement au 31/12/2012
269630	8 340	16 128
180780	16 771	0
64510	7 247	4 500
663469	6 319	2 202
61668	24 600	1
225250	4 971	4 895
225260	0	0
105059	10 871	29 889
Total	79 119	57 615

3.4 Immobilisations Financières :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2012 comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres De Participation	2 261 634,921	655 706,546
Dépôt Et Cautionnement	400,000	400,000
Créances immobilisées	1 633 785,000	1 633 785,000
Total	3 895 819,921	2 289 891,546

Titres de participation

Il est à signaler que LAND'OR détient des participations dans les sociétés suivantes :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participat ^o	Montant libéré en Devise	Montant libéré en dinars
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940
LAND'OR MAROC	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280

L'année 2012 a connu la libération de l'augmentation dans le capital de LAND'OR MAROC pour une valeur globale de 8 862 500 MAD l'équivalent de 1 605 928 dinars qui se détaille comme suit :

Date	Montant en Dev	Montant en Dinars
mars-12	412 500 MAD	74 031
août-12	3 450 000 MAD	621 897
octobre-12	5 000 000 MAD	910 000
Total	8 862 500 MAD	1 605 928

Créances Immobilisées

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850 000 euros l'équivalent de 1 633 785 dinars à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010.

3.5 Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Frais préliminaires	2 026 879,581	1 952 213,552
Charges à répartir	1 511 341,296	1 178 428,969
Total Brut	3 538 220,877	3 130 642,521
Résorptions	<3 222 029,620>	<3 096 677,833>
Total Net	316 191,257	33 964,688

Le tableau de variation et de résorption des frais préliminaires et des charges à répartir est présenté en annexe (2).

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2012 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			V.C.N AU 31/12/2012
	Au 01/01/2012	Ajouts 2012	Au 31/12/2012	Au 01/01/2012	Dotations 2012	Au 31/12/2012	
Frais préliminaires	1 952 214	74 667	2 026 881	1 920 149	50 023	1 970 172	56 709
Charges à répartir	1 178 429	332 913	1 511 342	1 176 529	75 330	1 251 859	259 483
	3 130 643	407 580	3 538 223	3 096 678	125 353	3 222 031	316 192

Les ajouts de l'exercice 2012 s'élevant à 407 580 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Compagne de communication pour Lancement de nouveaux Produits	225 989
Conception d'emballage	74 667
Frais d'Introduction en Bourse	106 924
Total	407 580

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont résorbés sur 3 ans.

Les frais susmentionnés n'ont pas été imputés directement en totalité parmi les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés car la rentabilité sera réalisée au cours des exercices ultérieures.

3.6 Valeurs d'exploitation :

Le solde de ce compte s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Matières premières	5 088 008,172	2 625 559,577
Emballages	1 856 247,836	1 595 335,011
Matières consommables	2 985,250	3 721,130
Produits finis et en-cours	2 755 983,290	1 831 113,158
Stocks divers	973 946,520	843 849,515
Stocks en transit	1 207 818,652	
Total	11 884 989,720	6 899 578,391
Provision pour dépréciation de stock	<163 145,767>	<174 285,161>
Total net	11 721 843,953	6 725 293,230

A partir de 2012 la société LAND'OR a commencé à constater les achats et les stocks en transit.

3.7 Clients et comptes rattachés :

Le détail des comptes clients se présente comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Clients	8 225 939,604	5 901 709,712
Effets à recevoir	12 593,192	373 206,479
Effets impayés	98 246,099	74 766,939
Chèques impayés	929 760,444	853 374,061
Clients douteux	1 120,255	1 120,255
Total	9 267 659,594	7 204 177,446
Provision Pour Dépréciation Des Créances	<1 260 732,958>	<1 044 206,047>
Total	8 006 926,636	6 159 971,399

Le détail des provisions est présenté en annexe (5).

3.8 Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Personnel	78 414,999	77 738,899
Etat Acomptes provisionnels & RS	770 480,292	618 641,226
Etat & collectivité publique	795 953,611	59 251,530
Débiteurs divers	138 767,153	192 680,029
Comptes courants associés	114 185,279	114 185,279
Compte de régularisation Actif	528 876,168	873 694,052
Total	2 426 677,502	1 936 191,015
Provision pour dépréciation débiteurs divers	<156 032,204>	<156 032,204>
Total net	2 270 645,298	1 780 158,811

Le solde du compte « Etat et collectivité publique » correspond au crédit de TVA arrêté au 31 décembre 2012.

3.9 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Valeurs en caisse	748 265,753	719 463,085
Banques	143 411,265	1 508 390,653
Autres Valeurs	404,625	404,625
Caisses	4 509,189	19 732,148
Total	896 590,832	2 247 990,511

4 CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>Variation</u>
Capital social	3 244 000,000	2 675 000,000	569 000,000
Résultats reportés	<3 692 348,004>	<3 761 085,609>	68 737,605
Autres capitaux propres	3 053 771,401	3 061 934,543	<8 163,142>
Réserves	131 068,113	131 068,113	0,000
Réserve spéciale d'investissement	9,652	569 009,652	<569 000,000>
Résultat de l'exercice	1 503 788,804	68 737,605	1 435 051,199
Total des capitaux propres	4 240 289,966	2 744 664,304	1 495 625,662

En 2012 la société LAND'OR a procédé à l'augmentation de son capital par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement pour une valeur de 569 000 dinars. Cette décision est prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2012.

Le tableau de mouvement des capitaux propres est présenté en annexe (10)

L'augmentation des Résultats reportés correspond à l'affectation du Résultat de 2011 conformément à la décision de l'AGO du 09/05/2012.

La variation des autres capitaux propres pour une valeur de 8 163 dinars correspond à la résorption des subventions en 2012.

Les subventions d'investissement figurant au bilan du 31 Décembre 2012 pour un montant net de 1 368 Dinars se détaillent comme suit :

- Montant brut au 1^{er} Janvier 2003 151 034 D

Ajouts 2003 ,2004 et 2006 :

- 2003 subvention obtenue dans le cadre du programme de mise à niveau 261 422 D
 - 2004 subvention obtenue dans le cadre du programme de mise à niveau 474 440 D
 - 2006 subventions obtenues dans le cadre du programme de mise à niveau 10 943 D

Montant brut au 31 Décembre 2006

897 838 D

A déduire : Cumul des amortissements au 31 Décembre 2012

896 470 D

Valeur nette

1 368 D

Les subventions reçues dans le cadre du programme de mise à niveau ont été résorbées sur deux ans (pour les investissements immatériels) et sur 9 ans (pour les investissements matériels).

4.2 Emprunts :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Echéances à plus d'un an :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Crédits BT	4 610 000,000	1 827 013,000
Crédits UBCI	512 500,000	725 000,000
Crédit STB	0,000	83 333,337
Crédits BH	3 311 254,129	1 912 039,347
Dettes de location financière	57 615,974	113 139,200
Total emprunt	8 491 370,103	4 660 524,884

L'augmentation du poste « Emprunts » correspond à la mise en place des crédits suivants :

- Un crédit moyen terme auprès de la BT pour un montant de 3 000 000 dinars,
- Un crédit relais auprès de la BH pour un montant de 1 500 000 dinars imputé sur l'accord de crédit à Moyen Terme de 3 000 000 dinars qui sera mis en place en 2013.

4.3 Provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provision affaire RUPP	0,000	2 800 000,000
Provision diverses	1 44 469,580	64 469,580
Total	144 469,580	2 864 469,580

La reprise sur provision de 2 800 000 dinars correspond à l'annulation de la provision auparavant constituée au titre de l'affaire « Rupp ». Cette annulation est faite suite à la constatation parmi les charges de l'accord signé entre LAND'OR et RUPP en septembre 2012, et relatif à l'exécution de la sentence arbitrale de la Cour de Commerce internationale (voir notes 5.6 et 5.8).

En 2012 la société LAND'OR a constaté une provision pour congés et départ à la retraite pour une valeur de 80 000 dinars.

4.4 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	2 635 620,404	2 020 890,223
Fournisseurs étrangers	6 963 051,517	5 225 560,062
Fournisseurs d'immobilisations	248 374,480	<40 236,729>
Fournisseurs Retenue de garantie	194 598,158	37 190,709
Fournisseurs Factures non parvenues	430 400,271	130 244,087
Obligations cautionnées	854 874,960	774 821,868
Dette de location financière à moins d'un an	79 119,666	82 917,011
Effets à payer	4 779 103,627	3 020 135,048
Total	16 185 143,083	11 251 522,279

4.5 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération due au personnel	445 476,516	189 920,718
Etat et collectivités publiques	955 445,450	169 811,685
Comptes courants Associés	4 338,971	6 338,971
Créditeurs divers	2 394 951,879	303 330,192
Compte régul. Passif	539 704,997	1 111 671,382
Impôt sur les Sociétés	53 689,850	325 148,373
Total	4 393 607,663	2 106 221,321

Le solde du compte « Etat et collectivité publique » contient les retenues à la source au titre de l'impôt et de la TVA effectuées lors du paiement de la première tranche de l'affaire RUPP pour une valeur de 732 564 dinars.

Le solde des créditeurs divers contient le solde de la dette RUPP pour une valeur de 2 047 600 dinars à payer avant le 30/06/2013.

4.6 Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Echéances à moins d'1 an STB	0,000	166 666,666
Echéances à moins d'1 an BT	324 014,000	431 003,000
Echéances à moins d'1 an UBCI	295 833,337	279 500,000
Echéance à mois d'1 an BH	125 030,469	117 593,057
Financement de Stock	1 000 000,000	1 000 000,000
Préfinancement Export	1 200 000,000	1 200 000,000
Financement en devise	8 404 886,570	5 651 370,606
Banques	2 856 231,268	270 710,618
Autres	663,868	663,868
Financement factures	1 267 500,000	
Intérêts courus	89 132,139	51 049,629
Total	15 563 291,651	9 168 557,444

5 COMPTE DE RESULTAT

5.1 Chiffre d'affaires :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Chiffre d'affaires Local	45 376 966,554	35 292 293,629
Chiffre d'affaires Export	10 966 185,190	9 728 576,237
Autres Produits d'Exploitation	192 569,984	43 904,595
Total	56 535 721,728	45 064 774,461

5.2 Achats Consommés :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Achats Matières premières	31 867 791,869	23 212 361,456
Achats Emballages et autres matières consommables	6 377 522,461	5 770 017,044
Achat en transit	1 207 818,652	
Variation de Stocks	<3 024 092,316>	108 032,939
Variation de stock en transit	<1 207 818,652>	
Total	35 221 222,014	29 090 411,439

5.3 Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Autres Achats stockables	788 979,011	737 937,253
Achats non stockables	856 929,605	665 957,722
Total	1 645 908,616	1 403 894,975

5.4 Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Salaires & compléments de salaires	3 516 633,117	2 662 232,384
Charges sociales légales	579 468,227	404 135,951
Total	4 096 101,344	3 066 368,335

5.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dotations aux amortissements	1 866 887,877	1 326 031,862
Dotations aux provisions	709 436,361	1 265 970,181
Total	2 576 324,238	2 592 002,043
Reprise sur Provision	<180 352,494>	<243 539,984>
Total Net	2 395 971,744	2 348 462,059

Le détail des dotations aux amortissements est présenté en annexe (1) et (2).

5.6 Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Services extérieurs	2 901 014,570	2 198 216,853
Autres services extérieurs	7 265 982,980	5 998 364,535
Charges diverses ordinaires	41 729,719	67 557,932
Redevance RUPP	4 018 600,000	
Impôts et taxes	241 389,550	150 006,604
Total	<u>14 468 716,819</u>	<u>8 414 145,924</u>

Sur la base de la sentence finale rendue par Cour Arbitrale Internationale en mai 2012 et relative à l'affaire « RUPP », et conformément à l'accord à l'amiable signé entre LAND'OR et RUPP en septembre 2012 et stipulant ce qui suit :

- Règlement d'un montant forfaitaire de 2 000 000 d'euro au titre des redevances et intérêts.
- Paiement en deux tranches de 1 000 000 d'euro chacune, la première avant le 31 décembre 2012 et la seconde avant le 30 juin 2013.

5.7 Charges financières nettes :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	272 173,315	64 985,910
Intérêts relatifs au crédit STB	11 151,411	25 714,630
Intérêts relatifs au crédit UBCI	56 414,996	78 790,013
Intérêts relatifs au crédit BH	118 213,051	136 222,468
Autres intérêts	15 278,084	15 292,469
Différence de change	353 946,844	187 082,812
Total	<u>827 177,701</u>	<u>508 088,302</u>

5.8 Autres Gains Ordinaires :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits Divers Ordinaires	68 908,206	210 296,578
Reprise Sur Amortissements & Provisions	21 803,092	123 993,782
Reprise sur provision RUPP	2 800 000,000	
Subvention d'exploitation	32 643,505	39 005,805
Total	<u>2 923 354,803</u>	<u>373 296,165</u>

Pour les produits divers ordinaires, on doit signaler l'effet de résiliation du contrat de commission avec Monsieur Mansour Ben Halim dont l'effet sur les exercices 2009 et 2010 est de 159 399,610 dinars.

5.9 Impôts sur les sociétés :

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2012 à 53 689,850 dinars, le décompte fiscal est présenté en annexe (4).

6 ÉTAT DES FLUX FINANCIERS

6.1 Flux de Trésorerie liés à l'exploitation :

Ce flux totalise à la date de fin d'exercice un montant positif de dinars qui se détaille comme suit :

Encaissement Reçus des clients	48 600 183,819
Autres Encaissements	14 074 163,796
Décaissements fournisseurs	<55 630 814,418>
Autres décaissements	<4 980 495,756>
Intérêts payés	<348 561,726>
Total	1 714 475,715

6.2 Flux de Trésorerie liés à l'investissement :

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement, se détaille comme suit :

Décaissements / acquisitions d'immob. Corp. et incorp.	<10 102 520,317>
Encaissements / cessions d'immob corp et incorp	21 000,000
Décaissements / acquisitions d'immob financières	<1 605 928,375>
Total	<11 687 448,692>

6.3 Flux de Trésorerie de Financement :

La variation de la Trésorerie des activités de financement se présente comme suit:

Encaissements provenant des emprunts	4 500 000,000
Remboursement emprunt (principal)	<863 516,472>
Total	3 636 483,528

La société LAND'OR a obtenu en 2012 deux crédits :

- Un crédit moyen terme auprès de la BT pour une valeur de 3 000 000 dinars, consenti pour une durée de 7 ans avec 24 mois de grâce.
- Un crédit relais auprès de la BH pour une valeur de 1 500 000 dinars imputé sur l'accord de crédit à Moyen Terme de 3 000 000 dinars et qui sera mis en place en 2013.

NOTE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

1. **Éléments composant les liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalent de liquidités sont composés par les comptes de Banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

2. **Méthode adoptée pour déterminer la composition des liquidités et équivalents de liquidités et effet de tout changement de méthode en la matière :**

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalent de liquidités, est l'affectation directe des écritures comptables des comptes cités dessus.

Cette méthode n'a pas fait l'objet de modification au cours des exercices 2010 et 2011.

3. **Rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au bilan, d'autre part :**

Compte tenu de la méthode adoptée pour établir l'état de flux de flux de trésorerie, basée sur l'affectation de toutes les écritures comptables des comptes banques, caisses et valeurs à l'encaissement, le rapprochement des montants de liquidités et équivalents de liquidités figurant au niveau du tableau des flux de trésorerie, d'une part, et au niveau du bilan, d'autre part, ne dégage aucun écart.

7.1 Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

a) Introduction en Bourse: L'augmentation du capital social de 1.456.000 dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2012 et ouverte à la souscription du public le 16 janvier 2013 conformément au prospectus d'Offre à Prix Ferme et de Placement Garanti dans le cadre de l'introduction sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis, visé par le CMF sous le N° 12-0803 du 28 décembre 2012, a été réalisée par l'émission de 1.456.000 actions nouvelles de nominal 1 dinar majoré d'une prime d'émission de 6,5 dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription. Le capital social est ainsi porté à 4.700.000 dinars divisé en 4.700.000 actions de nominal 1 dinar.

La cotation des titres de la société sur le marché alternatif a démarré le 07 mars 2013.

b) Crédits à Moyen Terme: afin de parfaire le schéma de financement de son plan d'investissement tel qu'arrêté au niveau du business-plan 2012-2016, la société Land'Or a concrétisé, au cours de la période post-clôture, la mise en place d'un crédit à Long Terme auprès de la Banque de l'Habitat et l'obtention d'un accord de principe pour un crédit à Moyen Terme auprès d'ATTIJARI BANK:

⊕ **Crédit à Long Terme BH :** ce crédit qui s'élève à 3 Millions de dinars a été contracté dans les conditions suivantes :

- ⌚ Durée de remboursement : 10 ans avec 2 années de grâce,
- ⌚ Intérêt : taux fixe de 5,293%

⊕ **Crédit à Moyen Terme ATTIJARI BANK :** l'accord de principe de ce crédit de 2 Millions de dinars prévoit :

- ⌚ Durée de remboursement : 7 ans avec 1 année de grâce,
- ⌚ Intérêt : TMM + 2,5%.

Ce dernier crédit sera mise en place courant du mois de mai 2013.

7.2 Informations sur les parties liées et autres parties liées :

1. Relations de la société LAND'OR avec les sociétés du groupe LAND'OR au 31/12/2012

a) Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe LAND'OR

Néant

b) Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe LAND'OR

Chiffre d'affaires réalisé par LAND'OR SA avec les sociétés du groupe :

- Une convention de location de bureaux et divers matériel à la société « LAND'OR FOODS & SERVICES SA », a été conclue le premier janvier 2003 : montant annuel des loyers facturés par LAND'OR SA au titre de 2012 : 31 046 DT
- Frais de téléphone facturés par LAND'OR SA à LAND'OR FOODS & SERVICES SA estimés forfaitairement à 500 DT par mois hors taxes.
- Vente de marchandise par LAND'OR SA à LAND'OR MAROC pour un montant de 4 596 887 dinars.

Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du groupe avec LAND'OR SA :

- LAND'OR SA paye à la société «LAND'OR FOODS & SERVICES SA » (EX-SFS) l'entretien et la réparation de son parc automobile ainsi que les prestations suivantes :
 - La commercialisation des produits LAND'OR SA.
 - Le suivi des litiges clients.
 - Le recouvrement des créances LAND'OR SA.
 - La prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LAND'OR FOODS & SERVICES SA et réglés par LAND'OR SA.
- La société LAND'OR a réalisé des achats pour 3 848 770 dinars en 2012 avec sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.
- La société LAND'OR a réalisé des achats pour 185 467 dinars en 2012 avec sa filiale LAND'OR MAROC.

c) Les créances et dettes commerciales:

• **Les créances commerciales**

La société LAND'OR détient des créances commerciales de 85 686 dinars sur sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.

La société LAND'OR détient des créances commerciales de 4 673 158 dinars sur sa filiale LAND'OR MAROC.

• **Les dettes commerciales:**

La société LAND'OR a des dettes commerciales de 1 143 285 dinars envers sa filiale LAND'OR FOODS & SERVICES.

La société LAND'OR a des dettes commerciales de 1 143 285 dinars envers sa filiale LAND'OR MAROC.

• **Avances et acomptes:**

La société LAND'OR a donné des avances en compte courant pour ses filiales qui se détaillent comme suit :

- Avance pour LAND'OR MAROC pour un montant de 17 131 dinars.
- Avance pour LAND'OR USA HOLDING INC pour un montant de 97 054 dinars.

d) Apport en capital

Recues

Néant

Données

Société du groupe	Souscription 2012		Libération 2012		Reste à libérer	
	Devise	Dinars	Devise	Dinars	Devise	dinars
LAND'OR MAROC	8 862 500,00 MAD	1 605 928,375	8 862 500,00 MAD	1 605 928,375	0,00 MAD	0,000
Total		1 605 928,375		1 605 928,375		0,000

e) Dividendes

Néant

f) Garanties, sûretés réelles et cautions

Recues

Néant

Données

La société LAND'OR s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 225 000 DT en principal contracté par la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 31/12/2012 s'élève à 0,000 DT. Le montant de la caution solidaire est de 338 000 dinars.

2. Relations de la société LAND'OR avec les parties liées autres que les sociétés du groupe LAND'OR au 31/12/2012

a) Informations sur les engagements

Néant

b) Garanties, sûretés réelles et cautions

Recues

Néant

Données

Néant

c) Transfert de ressources et d'obligations

Recues

Néant

Données

Néant

d) Relations commerciales

Néant.

e) Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société LAND'OR et distribués par les autres parties liées

Néant

f) Prestations de services reçues ou données

Recues

Néant

Données

Néant

g) Engagements des dirigeants par rapport à la société LAND'OR

Un prêt de 50 000 dinars accordé en 2002 à Monsieur Hichem AYED, administrateur de la société. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 Mai 2002.

Au 31 Décembre 2012, ce prêt demeure non remboursé.

h) Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants

Au cours de l'exercice 2012, LAND'OR a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération annuelle nette de 266 150 dinars.



Annexe (1)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2012

Réévaluation	RUBRIQUE	TAUX	VB REVAL 01/01/12	ACQUISIT° 2012	VALEUR CESSION 2012	VB AU 31/12/2012	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2012	REPRISE /CESSION 2012	AMORT. CUMUL. 2012	VCN 2012	Dotation Dédectible
Non réévalué	AA DU MAT. & OUT. INDUST.	10%	220 969,510			220 969,510	159 460,887	20 714,122		180 175,009	40 794,501	20 714,122
Non réévalué	BATIMENT INDUSTRIEL	5%	1 261 929,149	2 539 094,926		3 801 024,075	18 687,500	63 508,475		82 195,975	3 718 828,100	63 508,475
Non réévalué	EQUIPEMENT DE BUREAU	10%	171 123,555	1 325,322		172 448,877	109 410,193	12 986,670		122 396,863	50 052,014	12 986,670
Non réévalué	IMMO. A STATUT JURIDIQUE PART.	25%	320 325,174	46 735,252	38 980,000	328 080,426	124 256,271	83 345,250	16 535,352	191 066,169	137 014,257	83 345,250
Non réévalué	IMMOBILISATIONS CORP. EN COURS			578 766,521		578 766,521	0,000	0,000		0,000	578 766,521	0,000
Non réévalué	INST. G. AA CONST.	10%	508 633,247	870 844,338		1 379 477,585	88 447,588	70 672,494		159 120,082	1 220 357,503	70 672,494
Non réévalué	INST. GENERAL. AA DIVERS	10%	353 537,060	47 232,400	14 000,000	386 769,460	234 225,651	27 838,786	14 000,000	248 064,437	138 705,023	27 838,786
Non réévalué	INSTAL. TECHNIQ.	10%	1 081 167,735	332 071,986		1 413 239,721	445 423,292	95 650,527		541 073,819	872 165,902	95 650,527
Non réévalué	MAT. DE TRANSP. DE PERS.	20%	332 406,042	2,000	0,000	332 408,042	106 485,494	52 602,000		159 087,494	173 320,548	52 602,000
Non réévalué	MAT. DE TRANSP. BIENS	20%	101 383,587	1,000		101 384,587	87 425,867	4 494,907		91 920,774	9 463,813	4 494,907
Non réévalué	MAT. INDUSTRIEL	10%	8 228 627,803	5 134 263,484		13 362 891,287	3 023 344,961	820 114,632		3 843 459,593	9 519 431,694	820 114,632
Non réévalué	MAT. INFORMATIQUE	15%	461 239,519	154 431,861		615 671,380	320 123,440	44 126,627		364 250,067	251 421,313	44 126,627
Non réévalué	OUTILLAGE INDUST.	10%	1 053 375,125	314 962,170		1 368 337,295	665 385,884	86 379,846		751 765,730	616 571,565	86 379,846
Non réévalué	TERRAIN NU		400 000,000			400 000,000	0,000	0,000		0,000	400 000,000	0,000
Total Non réévalué			14 494 717,506	10 019 731,260	52 980,000	24 461 468,766	5 382 677,028	1 382 434,336	30 535,352	6 734 576,012	17 726 892,754	1 382 434,336
Réévalué	BATIMENT INDUSTRIEL	5%	1 626 780,936			1 626 780,936	162 678,094	81 339,047		244 017,141	1 382 763,795	59 150,720
Réévalué	INST. G. AA CONST.	10%	565 618,609			565 618,609	113 212,455	56 550,770		169 763,225	395 855,384	10 097,886
Réévalué	INSTAL. TECHNIQ.	10%	1 476 592,711			1 476 592,711	295 318,542	147 659,271		442 977,813	1 033 614,898	39 641,220
Réévalué	TERRAIN BATI		230 400,000			230 400,000	0,000			0,000	230 400,000	
Réévalué	TERRAIN NU		921 600,000			921 600,000	0,000			0,000	921 600,000	
Total Réévalué			4 820 992,256	0,000	0,000	4 820 992,256	571 209,091	285 549,088	0,000	856 758,178	3 964 234,078	108 889,826
Total général			19 315 709,762	10 019 731,260	52 980,000	29 282 461,022	5 953 886,119	1 667 983,423	30 535,352	7 591 334,190	21 691 126,832	1 491 324,161

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 31/12/2012

RUBRIQUE	Taux Amort	Valeur Brute 01/01/2012	ACQUISITION 2012	CESSION 2012	Valeur Brute au 31/12/2012	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2012	Reprise /Cession 2012	CUMUL AMORT 2012	V.C. NET AU 31/12/2012
LOGICIEL INFORMATIQUE	33%	873 840,036	90 131,000		963 971,036	683 454,718	68 944,723		752 399,441	211 571,595
DÉPOT DE MARQUE	3 ANS	31 484,744	5 583,000		37 067,744	25 004,078	4 607,944		29 612,022	7 455,722
TOTAL		905 324,780	95 714,000	0,000	1 001 038,780	708 458,796	73 552,667	0,000	782 011,463	219 027,317



Annexe (2)

TABLEAU DE RESORPTION DES FRAIS PRELIMINAIRES AU 31/12/2012

LIBELLE	TAUX	V.BRUT AU 01/01/2012	AQUISITION 2012	V.BRUT AU 31/12/2012	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2012	AMORT. CUMULE	VAL.COMPT. NETTE
FRAIS PRELIMINAIRES	3 ans	1 952 213,552	74 666,029	2 026 879,581	1 920 148,864	50 022,211	1 970 171,075	56 708,506
CHARGES A REPARTIR	3 ans	1 178 428,969	332 912,327	1 511 341,296	1 176 528,969	75 329,576	1 251 858,545	259 482,751
TOTAL		3 130 642,521	407 578,356	3 538 220,877	3 096 677,833	125 351,787	3 222 029,620	316 191,257



Annexe (3)

TABLEAU D'ECART DE CONVERSION ACTIF ET PASSIF AU 31/12/2012

LIBELLES	DEVISE	VALEUR EN DEVISE	VALEUR EN DT	VALEUR AU 31/12/2012	Dotation	Reprise
AL HILAL FOOD STUFF & COLD STORE TRADN	EUR	-24,00 €	-45,616	-49,142	0,000	3,526
ALCAN PACKAGING	EUR	1 057,50 €	1 786,223	2 165,337	379,114	0,000
ARIFLEX	EUR	493 908,00 €	984 068,006	1 011 326,021	27 258,015	0,000
AVEBE	EUR	80 970,00 €	163 690,112	165 794,172	2 104,060	0,000
BBA	EUR	3 735 772,50 €	7 464 077,877	7 643 798,906	179 721,028	0,000
BK GIULINI	EUR	55 490,00 €	113 448,561	113 621,324	172,763	0,000
BOITE RONDE	EUR	66,03 €	105,921	135,203	29,282	0,000
BOSCH GROUP	EUR	2 500,00 €	3 790,173	5 119,000	1 328,827	0,000
COPIAA	EUR	56 850,00 €	115 723,455	116 406,060	682,605	0,000
CORAZZA	EUR	442 550,00 €	907 233,305	906 165,380	0,000	1 067,925
DAGARD	EUR	3 788,36 €	3 290,141	7 757,046	4 466,905	0,000
DAIRYGOLD	EUR	437 200,00 €	884 062,472	895 210,720	11 148,248	0,000
ECOVAL DAIRY TRADE	EUR	133 934,85 €	272 523,936	274 244,999	1 721,063	0,000
ENTREMONT ALLIANCE	EUR	197 673,84 €	399 123,342	404 756,955	5 633,613	0,000
ENTREPRISE NASER	EUR	-\$8 970,00	-18 346,341	-18 366,972	0,000	20,631
ETS FREDDY BAINES	EUR	123 000,37 €	240 271,513	251 855,558	11 584,045	0,000
ETS FREDDY BAINES	USD	263 595,61 €	412 102,184	408 731,353	0,000	3 370,831
EURL FOOD NAT IMPORT/EXPORT	EUR	1 275,82 €	2 347,825	2 612,369	264,544	0,000
EURL JMX IMPORT EXPORT	EUR	-29,00 €	-52,625	-59,380	0,000	6,755
EURL MAZIA IMPORT/EXPORT	EUR	-74,95 €	-141,558	-153,468	0,000	11,910
EURL PIPO IMPORT EXPORT	EUR	46,20 €	88,544	94,599	6,055	0,000
EUROFLEX	EUR	1 386,00 €	2 264,724	2 837,974	573,250	0,000
EUROMED FOR INTERNATIONAL TRADE	EUR	-613 146,71 €	-1 235 892,983	-1 255 479,203	0,000	19 586,220
FLEXICO - ZIP GRIP	EUR	\$2 980,80	6 109,001	6 103,486	0,000	5,515
FROMAGERIES PAPILLON	EUR	1 397,99 €	2 860,357	2 862,524	2,167	0,000
GBM	USD	\$1 554,00	2 321,599	2 409,632	88,033	0,000
HOEGGER ALPINA	EUR	\$1 189,14	2 344,732	2 434,883	90,151	0,000
HOOGWEGT POLAND	USD	\$206 412,00	308 988,443	320 062,447	11 074,004	0,000
IDI SAS	EUR	\$1 101 928,00	2 218 332,131	2 256 307,773	37 975,642	0,000
IMPRIMERIE LEFRANCQ	EUR	-274,56 €	-537,327	-562,189	0,000	24,862
INTERFOOD VONK	EUR	-271,47 €	-487,248	-555,862	0,000	68,614
KS-K SCHNEL	EUR	20 528,00 €	41 643,688	42 033,133	389,445	0,000
LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES	EUR	-2 257 261,06 €	-4 545 697,223	-4 621 967,746	0,000	76 270,523
M.M.SINNO & SONS s.a.l.	USD	-32,00 €	-45,979	-49,859	0,000	3,880
MKC GROUP	GBP	\$12 290,00	30 795,053	30 795,053	0,000	0,000
MULTIVAC	EUR	1 485,01 €	2 030,254	3 040,706	1 010,452	0,000
MURIN ET FOUILLAT	EUR	£343,80	447,657	703,965	256,308	0,000
RUPP	EUR	423,82 €	680,415	867,814	187,399	0,000
S & K LABEL	EUR	75,85 €	122,501	155,310	32,809	0,000
S D G	EUR	166 062,90 €	338 577,819	340 030,393	1 452,574	0,000
SMART MEDIA	GBP	9 720,54 €	24 540,536	24 356,757	0,000	183,779
SOFIMA	EUR	54 525,00 €	107 425,155	111 645,390	4 220,235	0,000
SOVATECH	EUR	246,00 €	440,365	503,710	63,345	0,000
STALE	EUR	582,96 €	726,550	1 193,669	467,119	0,000
STEIN ENERGIE	EUR	-5 212,50 €	-10 587,630	-10 673,115	0,000	85,485
Tcharkia El Bosten El Akhdhar	EUR	-107,68 €	-173,953	-220,486	0,000	46,533
Tcharkia El WADI El Akhdhar	EUR	-1 007,92 €	-1 745,695	-2 063,817	0,000	318,122
TSHARUCIAT AL MASSA	EUR	0,00 €	0,000	0,000	0,000	0,000
UBIFRANCE	EUR	-235,00 €	-399,900	-481,186	0,000	81,286
V.T.I	EUR	607,91 €	766,424	1 244,756	478,332	0,000
WIPAK	EUR	6 674,43 €	11 975,249	13 666,563	1 691,314	0,000
RUPP	EUR	1 000 000,00 €	2 009 300,000	2 047 600,000	38 300,000	0,000

Total

344 852,747 101 156,397



Annexe (4)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (1) (après modifications comptables)	1 503 788,804	
A REINTEGRER	1 011 282,805	
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	48 000,000	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	17 068,815	
Provisions constituées (Créances client)	222 594,244	
Provisions constituées (stock)	163 145,767	
Jetons de présence dans la limite de 1000 dinars	3 000,000	
Impôt sur les sociétés	53 689,850	
Taxe sur les voyages	1 020,000	
Amendes et pénalités non déductibles	2 408,517	
Pertes de changes non réalisées	243 696,350	
Amort des immob réévaluées	176 659,262	
Provisions pour Congés	80 000,000	
A DEDUIRE		3 002 155,586
Reprise sur provision clients		6 067,333
Reprise pour provision de stock non déduite initialement		174 285,161
Reprise pour perte de change		21 803,092
Reprise sur Autres réintégrations		2 800 000,000
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS		
Bénéfice		
Déficit	-487 083,977	
Pour les entreprises déficitaires ou ayant des reports déficitaires A réintégrer : Dotations aux amortissements de l'exercice	1 889 865,359	
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE		
Bénéfice	1 402 781,382	
Déficit		
A déduire dans l'ordre		
Reports déficitaires ordinaires		
Amortissements de l'exercice		1 889 865,359
Amortissements réputés différés		
RESULTAT APRES REPORT DEFICITAIRE		
Bénéfice		
Déficit	-487 083,977	
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM	53 689 850,202	
Minimum d'impôt 0,1% du CA local TTC	53 689,850	



Annexe (5)

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2012

L i	Provision 2011	Dotation 2012	Déductible 2012	Reprise 2012	Provision 2012
HOTEL CHEMS EL HANA	2 690,165	0,000		0,000	2 690,165
KHALED ABBAS	1 636,275	0,000		0,000	1 636,275
HOTEL SULTAN'S BEACH CLUB	1 268,039	0,000		0,000	1 268,039
MINIPRIX LA GOULETTE	3 544,200	0,000		0,000	3 544,200
RIADH ESSGHAIER	2 320,266	0,000		0,000	2 320,266
SOC.ESSALAMA ARIANA	1 021,128	0,000		0,000	1 021,128
RIDHA HAMMEMI	1 122,042	0,000		0,000	1 122,042
SUD CLEANING & SERVICES	2 128,508	0,000		0,000	2 128,508
SOC.EL MOEZ	1 182,198	0,000		0,000	1 182,198
SOC.SOCIMEX	2 923,873	0,000		0,000	2 923,873
KHALED SALLAMI (KEF	275,925	0,000		0,000	275,925
SOC.COMMERCIALE BEDDEY	4 418,816	0,000		0,000	4 418,816
SUPERETTE L'AQUINA(K.ESSE	248,465	0,000		0,000	248,465
JAMEL FADHLAOUI (KEF)	5 533,820	0,000		0,000	5 533,820
SODIPAM	894,936	0,000		0,000	894,936
SOC.ESSAFA	808,892	0,000		0,000	808,892
PHENICIENNE DU COMMERCE	5 404,700	0,000		0,000	5 404,700
TOP GROS	795,567	0,000		0,000	795,567
ETS BEN REJEB	1 537,283	0,000		0,000	1 537,283
SORECOM (MONASTIR)	282,341	0,000		0,000	282,341
SAMIR AMEUR	98,520	0,000		0,000	98,520
AHMED LAAMIRI ESSID	7 660,478	0,000		0,000	7 660,478
SOC.HABIB BABAYA	3 689,935	0,000		0,000	3 689,935
SODIFROL	9 088,341	0,000		0,000	9 088,341
SOC.ENNAJEH	858,251	0,000		0,000	858,251
HABIB BABAYA EL MOUROUJ V	7 252,731	0,000		0,000	7 252,731
CENTRALE DE VENTE EN GROS	1 182,301	0,000		0,000	1 182,301
SOC.NEJD BEN KHLIFA	4 038,597	0,000		0,000	4 038,597
SOC.HADYL DE DISTRI	8 357,919	0,000		0,000	8 357,919
KHMAIES LAJILI	1 751,000	0,000		0,000	1 751,000
SLIM CHEBIL	893,161	0,000		0,000	893,161
LASSAAD BOUHLEL	665,833	0,000		0,000	665,833
HOTEL TEJ MARHABA		9 926,197		0,000	9 926,197
AMOR BOUGUECHA	396,613	0,000		0,000	396,613
SOC.DISTRIBUTION EN	962,548	0,000		0,000	962,548
ALI DJEBELI	395,794	0,000		0,000	395,794
HOTEL MARHABA		8 035,063		0,000	8 035,063
EL MOURADI PALM MAR		3 686,069		0,000	3 686,069
EL MOURADI HAMMAMET		0,000		0,000	0,000
MAHOUACHI SLAHEDDIN	3 061,550	0,000		0,000	3 061,550
"S.T ELMOURADI""HOT		0,000		0,000	0,000
SOC.BARAKA	2 956,909	0,000		0,000	2 956,909
SOC.MOEZ BARBOUCHE	500,000	0,000		0,000	500,000
BOU KHICHA AZIZ	17 000,023	0,000		0,000	17 000,023
MONJI BOUHANI	1 000,000	0,000		0,000	1 000,000
JALSSI BEN HAFNAOUI	40 165,136	0,000		0,000	40 165,136
SAMIR CHAABENE	22 319,141	0,000		300,000	22 019,141
CHOKRI FRIDHI	1 355,000	0,000		0,000	1 355,000
MOKHTAR HARKI	80 518,625	0,000		0,000	80 518,625
ANIS SLAMA	3 523,746	2 250,000		0,000	5 773,746
EL MISKINI HAMMADI	1 150,000	0,000		0,000	1 150,000
BEN AFIA ZIED	12 051,791	0,000		0,000	12 051,791



Annexe (5)

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2012

Libellé	Provision 2011	Dotation 2012	Déductible 2012	Reprise 2012	Provision 2012
MONJI BOUHANI II	700,000	0,000		0,000	700,000
ANIS KHLIF	24 652,372	0,000		0,000	24 652,372
SLIM HAOUECH	5 500,000	0,000		0,000	5 500,000
STE LES QUATRES SAI	88 964,252	6 737,198		0,000	95 701,450
S.T.E.H. HOTEL THAL	2 072,814	122,967		0,000	2 195,781
S.E.D.T THALASSA MA	4 676,234	0,000		0,000	4 676,234
S.B.H EL MOURADI E	7 715,144	2 522,522		0,000	10 237,666
STE .SINDBAD "HOTEL		0,000		0,000	0,000
STE EL YASMINE		0,000		0,000	0,000
SALAH BESSEM	971,170	0,000		0,000	971,170
CHARBATLI ABDELKADE	1 350,000	0,000		0,000	1 350,000
ANIS KHLIF II	44 859,470	0,000		0,000	44 859,470
GHRIBI ABDELAZIZ	1 800,000	0,000		0,000	1 800,000
OUJI BILEL	2 695,000	0,000		0,000	2 695,000
HABIB BEN HABIB CHA	5 945,000	0,000		0,000	5 945,000
ABDELKADER RIAHI		900,000		0,000	900,000
FRAOUES NOUREDDINE	31 882,481	0,000		0,000	31 882,481
ESSABA	1 903,443	0,000		0,000	1 903,443
SAMIR BEN DAHMANE	1 550,000	0,000		0,000	1 550,000
DARGHOUMI HAMED	3 714,169	0,000		0,000	3 714,169
EL HANI BECHIR II	400,000	0,000		0,000	400,000
EL OUERDIANE NIZAR	3 801,182	0,000		0,000	3 801,182
ESSOUI MOHAMED	10 096,547	0,000		0,000	10 096,547
BEN FRAJ SABEUR	5 000,000	0,000		0,000	5 000,000
NAHDI RIADH	8 513,673	0,000		0,000	8 513,673
AYARI ALI BEN AMOR	1 269,941	0,000		0,000	1 269,941
BEN MEDDEB HABIB	2 640,000	0,000		0,000	2 640,000
BEN SALEH MED FAOUZ	6 720,285	0,000		0,000	6 720,285
LAZHER BEN ALI AFLI	9 205,226	0,000		0,000	9 205,226
OUESLATI MOHAMED AL	3 180,824	0,000		0,000	3 180,824
HMIDI EL FATHI	6 629,000	0,000		600,000	6 029,000
EL MISKINI HAMMADI	9 060,805	0,000		0,000	9 060,805
KHAYATI RAMZI	9 499,943	0,000		0,000	9 499,943
HAMDI MEJDI	2 977,881	0,000		0,000	2 977,881
STE DIRECT DE DISTR	1 727,107	0,000		0,000	1 727,107
ANIS KHLIF III	15 238,174	0,000		0,000	15 238,174
WASSIM EL ARBI	961,410	0,000		0,000	961,410
HOTEL EL MOURADI TO		7 222,682		0,000	7 222,682
DRIDI MED SOFIENE	7 231,488	0,000		0,000	7 231,488
DHOUIOUI HASSEN	496,295	0,000		0,000	496,295
TRABELSI LOTFI	300,066	0,000		0,000	300,066
STE HOBUGA TUNISIE		0,000		0,000	0,000
BEN ECHIKH RIDHA	2 016,000	0,000		0,000	2 016,000
AZAI EZ MOHAMED	1 000,000	0,000		0,000	1 000,000
SEKIBI MOHAMED SOUH	11 907,351	0,000		0,000	11 907,351
BEN MOHAMED WALID	2 890,115	0,000		0,000	2 890,115
CHARBTI FOUED	1 665,794	0,000		0,000	1 665,794
EL BADRANI MOHAMED	11 567,791	0,000		0,000	11 567,791
SPTM EL MOURADI CAP		4 150,991		0,000	4 150,991
S.I.H.M CLUB EL KAN		0,000		0,000	0,000
EL EZZI BELHASSEN	13 555,021	0,000		0,000	13 555,021
S.I.H.M HOTEL DJERB	1 875,427	12 342,871		0,000	14 218,298



Annexe (5)

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2012

Libellé	Provision 2011	Dotation 2012	Déductible 2012	Reprise 2012	Provision 2012
PATISSERIE ALTAF	4 764,083	0,000		0,000	4 764,083
STE ARIANA CENTER		2 000,000		0,000	2 000,000
ANIS BEN FRAJ	22 185,356	1 910,590		0,000	24 095,946
MED ALI HALWES	59 152,493	0,000		0,000	59 152,493
MED CHOUCANE	3 808,949	0,000		0,000	3 808,949
STE TUNIBIO" SARL"	10 540,188	0,000		0,000	10 540,188
KHADRAOUI MONDHER	6 000,000	2 800,000		0,000	8 800,000
BAHRIA MAKREM	13 793,862	0,000		0,000	13 793,862
ANIS BEN FRAJ 2	21 836,437	0,000		1 392,000	20 444,437
KAROUI KAMEL	44 156,374	22 505,000		0,000	66 661,374
TOUATI MOHAMED HEDI	14 584,507	0,000		0,000	14 584,507
STE AMINA DE COMMER	5 313,333	2 307,964		0,000	7 621,297
HAITHEM BEN MOHAMED	7 873,402	0,000		0,000	7 873,402
STE EL GHOUL		2 457,643		0,000	2 457,643
SLIM ZAGHBIBI		79 289,772		0,000	79 289,772
EL ARBI EL KAROUI	3 944,000	0,000		0,000	3 944,000
HASSEN MERSNI	1 926,300	0,000		0,000	1 926,300
STE WORLD BUSNIS CO	7 193,199	0,000		0,000	7 193,199
STE CHAKROUN DE COM	8 496,086	0,000		0,000	8 496,086
ABDELKADER MESKINI	1 894,805	0,000		0,000	1 894,805
BEN MEDDEB HABIB II	1 220,000	804,000		0,000	2 024,000
STE PALM BEACH "PAL	3 427,373	0,000		0,000	3 427,373
EL MATRI OUSEMA		2 500,000		0,000	2 500,000
JANDOUBI FARID		500,000		0,000	500,000
DOUGUI SAMIR BEN BE		1 083,746		0,000	1 083,746
SOCIETE SINTEC	3 391,620	0,000		0,000	3 391,620
TUNIISIA ALL PRODUC	2 205,134	0,000		0,000	2 205,134
EL KADHI DE COMMERC		5 645,875	5 645,875	0,000	5 645,875
CHOKRI KHALFOUNE		6 000,000		0,000	6 000,000
STE DE CCE, DISTRUB		3 201,194		0,000	3 201,194
STE ZAGHBIBI NEGOCE		16 517,385		0,000	16 517,385
COME & SHOP		0,000		0,000	0,000
HOTEL CHEMS EL HANA	1 640,898	0,000		0,000	1 640,898
HOTEL ABN DIAR EL ANDALOUS	237,181	0,000		0,000	237,181
IBEROSTAR PHENICIA	319,155	0,000		0,000	319,155
SOC.L'OASIS	1 026,999	0,000		0,000	1 026,999
AMOR	407,887	0,000		0,000	407,887
MAGASIN SAC	446,895	0,000		0,000	446,895
CREMERIE LE FERMIER ARIANA	515,902	0,009		0,000	515,911
ABDELBERRI	259,256	0,000		0,000	259,256
RAVY EL MANAR	2 161,725	0,000		0,000	2 161,725
HOTEL ABN GOLF	989,340	0,000		0,000	989,340
CREMERIE LE FERMIER KRAM	191,207	0,000		0,000	191,207
RESTAURANT LES 3 PERLES	514,500	0,000		0,000	514,500
AU BEC FIN	219,391	0,000		0,000	219,391
BEN HRIZ RIDHA	464,195	0,000		0,000	464,195
HAYOUNI HOUCINE	736,759	0,000		0,000	736,759
SOC.COMMERCIALE EL AMENE	6 073,443	0,000		0,000	6 073,443
HOTEL SULTAN'S BEACH CLUB	750,598	0,000		0,000	750,598
SOC.DKHIL ARIANA	986,418	0,000		0,000	986,418
IBEROSTAR SAHARA BEACH	392,254	0,000		0,000	392,254
ABN AEROPORT DJERBA	146,138	0,000		0,000	146,138



Annexe (5)

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2012

Libellé	Provision 2011	Dotation 2012	Déductible 2012	Reprise 2012	Provision 2012
PERSONNEL	1 205,273	0,000		0,000	1 205,273
RESTAURANT L'EMINCE	754,767	0,000		0,000	754,767
HAKIM	480,800	0,000		0,000	480,800
MAGASIN L'ARC	221,983	0,000		0,000	221,983
HOTEL ABN TUNIS	157,248	0,000		0,000	157,248
HOTEL ABN BORJ	228,764	0,000		0,000	228,764
HOTEL ABN CAP MAHDIA	157,820	0,000		0,000	157,820
MAGASIN KAIS	203,315	0,000		0,000	203,315
SOMECO	861,540	0,000		0,000	861,540
SOC.CENTRALE D'ACHAT	907,046	0,000		0,000	907,046
MLIHA	516,306	0,000		0,000	516,306
EPICERIE SITMA	309,405	0,000		0,000	309,405
EDDOUKEN	135,394	0,000		0,000	135,394
SOC.EMERAUDES SUPERMARKET	1 589,352	0,000		0,000	1 589,352
HICHEM BELAKDHAR	455,854	0,000		0,000	455,854
SOC.NEPTUNE	168,299	0,000		0,000	168,299
SOC.SLITI	252,067	0,000		0,000	252,067
ALIMENTATION EMNA (KRAM)	585,940	0,000		0,000	585,940
INTERCODIP	740,528	0,000		0,000	740,528
SO.CO.G.LAC.	211,056	0,000		0,000	211,056
SUPERMARCHE MIGRO	846,117	0,000		0,000	846,117
SOC.BEN DJEMIAA(MARSA)	281,158	0,000		0,000	281,158
THE HOUSE	818,989	0,000		0,000	818,989
SOC.BEN FDILEN	371,392	0,000		0,000	371,392
HOTEL OKBA	88,936	0,000		0,000	88,936
HOTEL HOURIA PALACE	118,948	0,000		0,000	118,948
PRESIDENCE	3 656,351	0,000		0,000	3 656,351
RELAX PALACE	2 205,974	0,000		0,000	2 205,974
NACEUR (OUVRIER SOVIA)	60,179	0,000		0,000	60,179
PHENICIENNE DU COMMERCE MZ	479,331	0,000		0,000	479,331
SOC.EL YOSRE	779,419	0,000		0,000	779,419
COMPTOIR G.DU COMMERCE	254,261	0,000		0,000	254,261
SUPERMARCHE ZITOUNA(SFX1)	519,385	0,000		0,000	519,385
BOUBAKER BEN SALAH	515,327	0,000		0,000	515,327
ZIED (BEN AROUS)	119,654	0,000		0,000	119,654
SOC.AZZABI FRERES	452,755	0,000		0,000	452,755
KILANI BEN HAMIDA	817,610	0,000		0,000	817,610
AHMED KHALSI	1 026,593	0,000		0,000	1 026,593
NOUVELAIR TUNISIE	249,981	0,000		0,000	249,981
FETHIA ZARAA EP.JILANI	205,309	0,000		0,000	205,309
LASSAAD JLASSI	4 493,079	0,000		0,000	4 493,079
M.D.N S.P.B	187,272	0,000		0,000	187,272
M.D.N E.M.A.N	423,134	0,000		0,000	423,134
M.D.N B.A.S.H CODE :1648	230,517	0,000		0,000	230,517
M.D.N 81 RT CODE: 1649	461,046	0,000		0,000	461,046
SUPERMARCHE ZITOUNA GABES	117,335	0,000		0,000	117,335
M.D.N RH(ORDINAIRE)	1 320,151	0,000		0,000	1 320,151
EBF SIJOUIMI 4	386,161	0,000		0,000	386,161
SNODI	846,456	0,000		0,000	846,456
EBF GROMBALIA	140,343	0,000		0,000	140,343
SODEXHO CLINIQUE EL MANAR	393,460	0,000		0,000	393,460
PIZARIA ALI BABA	135,433	0,000		0,000	135,433



Annexe (5)

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2012

Libellé	Provision 2011	Dotation 2012	Déductible 2012	Reprise 2012	Provision 2012
HOTEL HASDRUBAL HAMMAMET	119,743	0,000		0,000	119,743
BAGATELLE	82,960	0,000		0,000	82,960
ALIMENTATION EMNA (RADES)	381,677	0,000		0,000	381,677
THABET BEN KHLIFA	526,000	0,000		0,000	526,000
LA SUPERETTE EL MOUROUJ	463,819	0,000		0,000	463,819
SORIEB(MENZ.BOURGUIBA)	846,256	0,000		0,000	846,256
SOC.ANISSA SAYADI	126,365	0,000		0,000	126,365
ETS SALEM SAID & FILS	276,594	0,000		0,000	276,594
CHAWKI AYARI CLOT	403,273	0,000		0,000	403,273
SOC.RAHOUI & CIE	624,946	0,000		0,000	624,946
SOC.ENNAJEH	356,343	0,000		0,000	356,343
HABIB BEN HAMED	341,797	0,000		0,000	341,797
CENTRALE DE VENTE EN GROS	419,808	0,000		0,000	419,808
SOC.BOUABID & FRERES	473,622	0,000		0,000	473,622
SOGEREST LE DELICE	190,199	0,000		0,000	190,199
BAGUETTE & BAGUETTE	328,437	0,000		0,000	328,437
SEG-PV	388,878	0,000		0,000	388,878
SLIM CHEBIL	755,359	0,000		0,000	755,359
KARIM RIAHI	160,000	0,000		0,000	160,000
SOC.EL HABIB	259,738	0,000		0,000	259,738
ABDERRAZEK JRIDI	423,768	0,000		0,000	423,768
BOUZID BESSAM	742,528	0,000		0,000	742,528
STE COMMERCIAL ENNAKHIL	2 664,432	0,000		0,000	2 664,432
HOTEL EL HANA BEACH	1 479,574	0,000		0,000	1 479,574
HAMMAMET HOTEL		3 117,924		0,000	3 117,924
STE IBEROSTAR TUNISIE H. IBERO ZEPHIR	146,093	0,000		0,000	146,093
PRESIDENCE		2 926,170		0,000	2 926,170
SOC.ENNASR (GAFSA)	1 240,268	0,000		0,000	1 240,268
MUSTAPHA LEGHA	1 019,726	0,000		0,000	1 019,726
Ets. ALI BOUANANI & CIE	1 081,882	0,000		0,000	1 081,882
STE HOTELIERE GOLDEN BEACH "S.H.B.G"	2 400,244	0,000		0,003	2 400,241
GHANJATI AMARA	7 760,073	0,000		0,000	7 760,073
ANIS SLAMA	-0,365	0,000		-0,365	0,000
ST SOL MELIA HOTEL PALM AZUR	981,328	0,000		0,000	981,328
S.I.H.T HOTEL SCHEHERAZADE	593,116	0,000		0,000	593,116
STEH HOTEL THALASSA SHALIMAR	1 770,517	0,000		0,000	1 770,517
STE PIT S.A HOTEL MAJESTY GOLF	3 125,308	0,000		0,000	3 125,308
MOHAMED BASSEM ZARAAD		484,305		0,000	484,305
C.H.C.V HOTEL THALASSA EL ANDLOUS	1 304,518	0,000		0,000	1 304,518
OUESLATI MOHSEN	4 064,396	0,000		0,000	4 064,396
SOC LES TROIS CHEMINS	4 656,375	0,000		0,000	4 656,375
BEN TAIEB MOEZ	2 008,990	0,000		2 008,990	0,000
AMOURI WAJDI		3 597,042		0,000	3 597,042
M NACEUR MOKHTAR	3 086,164	0,000		0,000	3 086,164
FENANI ADEL	1 838,398	0,000		0,000	1 838,398
GARMA Zouheir	1 109,427	0,000		0,000	1 109,427
Ste hoteliere des Oasis de Tunisie : YADIS OASIS TOZEUR		517,865		0,000	517,865
STE AMINA DE COMMER	2 307,964	0,000		0,000	2 307,964
STE EL GHOUL	1 765,184	0,000		1 765,184	0,000
HECHAICHI TOUMIA	13 870,537	0,000		0,000	13 870,537
Ste Ikhlass de Distrubution Alimentaire		315,182		0,000	315,182
Sté Duo Expert	756,036	0,000		0,000	756,036



Annexe (5)

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU 31/12/2012

Libellé	Provision 2011	Dotation 2012	Déductible 2012	Reprise 2012	Provision 2012
STE BEN KALIA DE COMMERCE	8 214,912	0,000		0,601	8 214,311
STE AGRICOLE DE MEDNINE	6 430,426	0,000		0,620	6 429,806
SOCIETE VOLAILLES DE NORD	5 195,682	0,000		0,300	5 195,382
STE LES JARDINS HAMMAMET " HÔTEL LES JARDINS "		4 216,018		0,000	4 216,018
Total	1 044 206,047	222 594,244	5 645,875	6 067,333	1 260 732,958



Annexe (6)

DETAIL DES DONS ET SUBVENTIONS

Identité du bénéficiaire	Adresse	Montant
ASSO.NAT.DES MED.VETERINAIRE	AGENCE BARDO-14 BOULEVARD 20 MARS	500,000
AMICAL. AG.CAD.GOUVER.	1 AV.HABIB THAMEUR -TUNIS	500,000
ACPFs	1 AV.HABIB BOURGUIBA -MEGRINE COTEAUX	1 000,000
HOTEL MAGIC LIFE	RTE TOURISTIQUE MEREZKA 8050 HAMMAMET	300,000
HOTEL THE SINDBAD	AV.DES NATIONS UNIES 8050 HAMMAMET	200,000
A.T.P.D.S	BELVEDERE TUNIS	1 500,000
HOTEL IBEROSTAR	8056 YASMINE HAMMAMET -TUNIS	150,000
HOTEL SHERATON	TUNIS	200,000
HOTEL RAMADA PLAZA	COTE DE CARTHAGE GAMMARTH -TUNIS B.P625	200,000
ACLAS	SFAX	100,000
HOTEL EL MOURADI	GAMMARTH	143,220
AGIM	12 RUE HABIB THAMEUR -ARIANA	150,000
ASSOCIATION HANDICAPEE TEBOURBA	RUE HABIB THAMEUR - TEBOURBA 1130	100,000
URAM	AV.HABIB BOURGUIBA 2010 MANOUBA	100,000
SYNDICAT DES AGENTS DES DOUANES	TUNIS	200,000
ASSOCIATION D'AIDE DES HANDICAPES	63 AV.HABIB BOURGUIBA -TUNIS	100,000
ASSOCIAT°DES ORPHELINS..	AV.HABIB BOURGUIBA 2054 KHELIDIA	100,000
AGIM	12 RUE HABIB THAMEUR -ARIANA	150,000
HOTEL MAGIC LIFE	ZONNE TOURISTIQUE MIDOUN-DJERBA	250,000
WALID HADDAGI	CITE ESSALEM -KHELIDIA	800,000
AKREM AMRI	BIR JEDID KHELIDIA 2054	199,300
TAOUFIK BEN AMARA	C.FARCH EL ANNABI KHELIDIA	200,000
HADDA DRISSI	CITE BIR JEDID KELIDIA B AROUS	100,000
ATEF CHOUYA	CITE MED ALI RADES	76,186
TAOUFIK BEN AMARA	C.FARCH EL ANNABI KHELIDIA	300,000
MOURAD TENJEL	BIR JEDID KHELIDIA 2054	1 312,971
MED BEN HASSINE	BIR JEDID KHELIDIA 2054	200,000
JAMEL HABIBI	BIR JEDID KHELIDIA 2054	200,000
NAJOUA AGILI	BIR JEDID KHELIDIA 2054	200,000
YASSER RHOUMA	BIR JEDID KHELIDIA 2054	200,000
ABDERAZZEK BEN AHMED	BIR JEDID KHELIDIA 2054	200,000
HAYET TRII	SIDI OTHMAN	200,000
MOSQUE DOUAR HOUCHE	DOUAR HOUCHE NAASSEN	490,000

Total

10 621,677



Annexe (7)

Provision pour stock 2012

Famille	Provision au 31_12_2012
DIVERS	2 261,788
EMBALLAGE	151 403,488
MATIERE PREMIERE	5 901,828
PIECES DE RECHANGE	3 578,663
Total	163 145,767



Annexe (8)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31/12/2012

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2012	2011
(1) Ventes des Marchandises et autres produits d'exploitation	-	Coût d'achat des marchandises vendues		. <i>Marge Commerciale</i>	-	-
(2) Revenus et autres produits d'exploitation	56 535 721,728					
Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	- 753 500,361			
Production Immobilisée						
Total	56 535 721,728	Total	- 753 500,361	. <i>Production</i>	57 289 222,089	45 064 774,461
(2) Production	57 289 222,089	Achats consommés	35 221 222,014	. <i>Marge sur coût matières</i>	22 068 000,075	15 974 363,022
(1) Marge Commerciale	-	(1) et (2) Autres charges externes	15 873 235,885			
(2) Marge sur coût matière	22 068 000,075					
Subvention d'exploitation						
Total	22 068 000,075	Total	15 873 235,885	. <i>Valeur Ajoutée Brute (1) et (2)</i>	6 194 764,190	6 662 138,987
Valeur Ajoutée Brute	6 194 764,190	Impôts et taxes	241 389,550	. <i>Excédent Brut ou Insuffisance D'exploitation</i>		
		Charges de personnel	4 096 101,344			
		Total	4 337 490,894		1 857 273,296	3 446 149,826
Excédent brut d'exploitation	1 857 273,296	ou Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	2 923 354,803	Autres charges ordinaires	-			
Produits financiers	-	Charges financières	827 177,701			
Transferts et reprises de charges	-	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 395 971,744	. <i>Résultat des Activités Ordinaires (positif ou négatif)</i>		
		Impôt sur le résultat ordinaire	53 689,850			
Total	4 780 628,099	Total	3 276 839,295		1 503 788,804	637 747,257
Résultat positif des Activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	1 503 788,804			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-	. <i>Résultat Net après Modifications Comptables</i>		
Total	-	Total	1 503 788,804		1 503 788,804	637 747,257

Annexe (9)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2012

1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Exprimé en Dinars)

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Observations
1- Engagements donnés						
1-a Garanties personnelles						
Cautionnement	338 000					Caution solidaire LFS
Aval	-					
Autres garanties	-					
1-b Garanties réelles						
Hypothèque	5 847 024	BT				en 1er rang lot de terrain SELMA II
	84 843	STB				en rang utile lot de terrain SELMA II
	829 848	UBCI				en rang utile lot de terrain SELMA II
	3 768 501	BH				en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	5 847 024	BT				en 1er rang Fond de commerce et matériel
	84 843	STB				en rang utile Fond de commerce et matériel
	829 848	UBCI				en rang utile Fond de commerce et matériel
	3 768 501	BH				en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échus						
1-d Créances à l'exportation						
1-e Abandon de créances						
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles						
Total						
2- Engagements reçus						
2-a Garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
2-b Garanties réelles						
Hypothèque						
Nantissement						
2-c Effets escomptés non échus	1 809 223					
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)						
2-e Abandon de créances						
Total						
3- Engagements réciproques						
Loyer de leasing	443 492					Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé						
Avals et Cautions	821 117					
Crédit documentaire	250 000					
Refinancement						
Factures visées	732 500					
Personnel congés à payer supérieurs à ceux prévus par la convention collective	198 009					
Total						

2- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

POSTES CONCERNES	VALEUR COMPTABLES DES BIENS DONNES EN GARANTIE	PROVISIONS
Emprunt Obligatoire		
Emprunt d'investissement		
Emprunt courant de gestion		
Autres		

Annexe (10)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2012

En DT	Capital social	Réserves légalés	Mali de Fusion	Réserves spéciale de réévaluation	Autres réserves	Subvention d'investisse- ment	Modification comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2009 avant affectation	1 125 000	50 918	-510 837	3 052 403	50 000	79 669	-2 795 000	-702 108	603 011	953 056
Affectation et imputations (AGO 13/08/2010)		30 151			0			22 860	-603 011	-550 000
Augmentation de capital (AGE 25/11/2010)	800 000									800 000
Subvention d'investissement						-35 301				-35 301
Résultat de l'exercice									974 000	974 000
Soldes au 31/12/2010 avant affectation	1 925 000	81 069	-510 837	3 052 403	50 000	44 369	-2 795 000	-679 248	974 000	2 141 755
Affectation et imputations (AGO 20/06/2011)								224 000	-974 000	-750 000
Augmentation de capital (AGE 15/12/2011)	750 000									750 000
Subvention d'investissement						-34 837				-34 837
Résultat de l'exercice									637 747	637 747
Soldes au 31/12/2011 avant affectation	2 675 000	81 069	-510 837	3 052 403	50 000	9 532	-2 795 000	-455 248	637 747	2 744 665
Affectation et imputations (AGO 09/05/2012)					10			68 738	-637 747	-569 000
Augmentation de capital (AGE 13/09/2012)	569 000									569 000
Subvention d'investissement						-8 163				-8 163
Résultat de l'exercice									1 503 789	1 503 789
Soldes au 31/12/2012 avant affectation	3 244 000	81 069	-510 837	3 052 403	50 010	1 368	-2 795 000	-386 511	1 503 789	4 240 291

Annexe (11)

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination 2012

Comptes de charges par nature	Montant en Dt	Ventilation				Observations
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges	
Achats de matières et Emballage	39 453 133	39 453 133				
Achats matières et fournitures	1 645 909	1 629 450		16 459		
Autres services extérieurs	5 872 062	56 468	4 381 212	1 350 423	83 959	
Charges diverses ordinaires	4 058 885				4 058 885	
Charges financières	827 178				827 178	
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 395 972	1 470 428		271 108	654 436	
Impôts sur les bénéfices	53 690				53 690	
Impôts, taxes et versements assimilés	241 390				173 859	
Personnel & Personnel extérieur à l'entreprise	5 419 942	3 817 675	326 588	1 343 210		
Services extérieurs	2 972 540	737 366	1 871 980	139 021	224 173	
Variation de Stocks	-4 231 911	-4 231 911				
Variation de Stocks des Produits Finis	-753 500				-753 500	
Total	57 955 288	42 932 609	6 579 780	3 120 221	5 322 678	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire du 13 Août 2010, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la Société LAND'OR SA, arrêtés au 31 Décembre 2012 comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 49.018.172 D, un résultat net bénéficiaire de 1.503.789 D et un flux d'exploitation positif de 1.714.476 D, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le Conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société LAND'OR SA. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque

que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société LAND'OR SA arrêtée au 31 Décembre 2012 ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en TUNISIE.

Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'avis ci-dessus, il convient de signaler ce qui suit :

- 1- Suite aux cessions d'actions intervenues en 2010, le nombre d'actionnaires se trouve réduit à 4.
Cette situation a été régularisée postérieurement au 31 Décembre 2012 suite à l'introduction de LAND'OR SA au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- 2- Un engagement triparti a été signé fin 2010, confirmant la prise en charge du reliquat du savoir-faire restant à payer par ERRAKI (LYBIE) par une nouvelle société créée en LYBIE en 2010. Cet engagement a été constaté parmi les créances immobilisées de LAND'OR SA pour 850.000 Euros, soit l'équivalent de 1.633.785 D.

Il est à signaler que LAND'OR SA détient une participation de 65% dans le capital de cette nouvelle société.

Toutefois, à la date de rédaction du présent rapport et compte tenu du contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en LYBIE, le projet de construction de l'usine de cette nouvelle société de production alimentaire (charcuterie) n'a pas encore démarré.

- 3- Au cours de l'exercice 2011, LAND'OR a constitué aux Etats-Unis d'Amérique la société LAND'OR USA HOLDINGS INC au capital de 650.000 US Dollars enregistrés dans les comptes 2011 en immobilisations financières, à hauteur de la partie libérée, soit 150.000 USD (ou 205.280 D).

Les états financiers non audités de la société LAND'OR USA HOLDINGS INC arrêtés au 31 Décembre 2012, mis à notre disposition, font apparaître une situation nette de 88.182 USD soit l'équivalent de 120.680 D et ce, compte tenu de frais préliminaires de 61.818 USD.

Ce projet n'a pas connu au cours de l'exercice 2012 une évolution notable.

- 4- Fin 2011, LAND'OR SA a constitué une filiale au Maroc pour le commerce et la distribution des produits laitiers et fromage.

Au 31 Décembre 2012, la capital de LAND'OR Maroc s'élevant à 9.000.000 Dirhams Marocains (MAD) – soit l'équivalent de 1.629.616 D- est détenu exclusivement par LAND'OR SA.

Les états financiers non audités de la société LAND'OR Maroc arrêtés au 31 Décembre 2012, mis à notre disposition, font apparaître une situation nette de 3.094.573 MAD -- soit l'équivalent de 560.330 D- et ce, compte tenu de frais préliminaires et de charges à répartir de 1.750.217 MAD.

- 5- Au cours de l'exercice 2012, la Cour Internationale d'Arbitrage a rendu sa sentence dans le litige opposant la société LAND'OR SA à RUPP.

Un arrangement définitif et à l'amiable a été conclu entre les deux parties.

LAND'OR SA a accepté le paiement de la somme forfaitaire de 2.000.000 Euros soit l'équivalent de 4.018.600 D.

Ce montant a été pris en charge dans les comptes de 2012. La provision pour risque et charge de 2.800.000 D, constituée fin 2011, a été reprise dans les autres gains ordinaires.

Au 31 Décembre 2012, la somme restant à payer à ce titre à RUPP s'élève à 2.047.600 D (ou 1.000.000 Euros).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

- 1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- 2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par **LAND'OR S.A** eu égard à la réglementation en vigueur.
- 3- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Conformément à ce qui est requis par l'article 3 précité, le système en place présente certaines insuffisances consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

Tunis, le 30 avril 2013

MONCEF BOUSSANOUGA ZAMMOURI
MANAGING PARTNER

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Président Directeur Général, le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la Société LAND'OR SA ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Par ailleurs, au cours de nos vérifications, nous avons relevé des opérations intervenues entre la Société LAND'OR SA et des parties liées :

- Location de bureaux et de divers matériels à la SOCIETE LAND'OR FOODS ET SERVICES SA.
 - LAND'OR SA paye à la société « LAND'OR, FOODS and Services » l'entretien et la réparation de son parc automobile ainsi que les prestations suivantes :
 - la commercialisation des produits LAND'OR SA.
 - le suivi des litiges clients.
 - le recouvrement des créances LAND'OR SA.
 - la prise en charge des honoraires GSI relatifs au personnel affecté à LAND'OR FOODS ET SERVICES SA et réglés par LAND'OR SA.
 - Vente à LAND'OR Maroc de produits fabriqués par LAND'OR SA.
 - Prise en charge par LAND'OR SA d'une quote-part des frais de marketing engagés par LAND'OR Maroc.
 - Deux crédits respectivement de 670.000 D et 700.000 D en principal ont été obtenus en 2005 auprès de l'UBCI. Le premier est remboursable sur 7 ans dont 2 années de franchise au TMM majoré de 1,5 % l'an, le second remboursable intégralement le **22 Juin 2007** au taux de 6,5 % l'an.
- Ces deux opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 15 Décembre 2005.
- Deux crédits respectivement de 1.500.000 D et 500.000 D en principal ont été obtenus en 2004 auprès de l'UBCI remboursables, le premier sur 12 ans dont 2 années de franchise au taux de 7,1 % l'an, le second sur 10 ans dont 2 années de franchise au taux de 6,66 % l'an.

Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 31 Mai 2004.

- Un crédit de 500.000 D a été obtenu en 2003 auprès de la BANQUE DE TUNISIE remboursable sur 7 ans au taux d'intérêt de TMM + 3 % l'an.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 7 Janvier 2003.

- Un crédit de 700.000 D a été obtenu en 2009 auprès de la BANQUE DE L'HABITAT remboursable sur 7 ans au taux d'intérêt de TMM + 2 % l'an. Les garanties mises à la disposition de la banque sont :

- ✓ Nantissement en rang utile du fonds, de commerce et matériel
- ✓ Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 2 Juillet 2009.

- Deux crédits à long terme respectivement de 1.498.026 D et 1.100.000 D en principal obtenus auprès de la BANQUE DE TUNISIE remboursables, le premier sur 12 ans dont 5 années de franchise, au taux d'intérêt de 8 % l'an, le second sur 12 ans dont 2 années de franchise au taux de 6,5 %.

Ces opérations ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 2 Juillet 2001 pour le crédit de 1.498.026 D et le 27 Mai 2002 pour le crédit de 1.100.000 D.

- Un crédit à moyen terme de 1.500.000 D en principal a été obtenu auprès de la Banque de l'HABITAT remboursable sur 7 ans dont une année de franchise au taux d'intérêt de TMM + 2 %.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2012.

- Un crédit à moyen terme de 3.000.000 D en principal a été obtenu auprès de la Banque de Tunisie remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise au taux d'intérêt de TMM + 2,25 %.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 1^{er} Mars 2012.

- Un prêt de 50.000 D accordé en 2002 à Monsieur Hichem AYED, administrateur de la Société.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 Mai 2002.

Au 31 Décembre 2012, ce prêt demeure non remboursé.

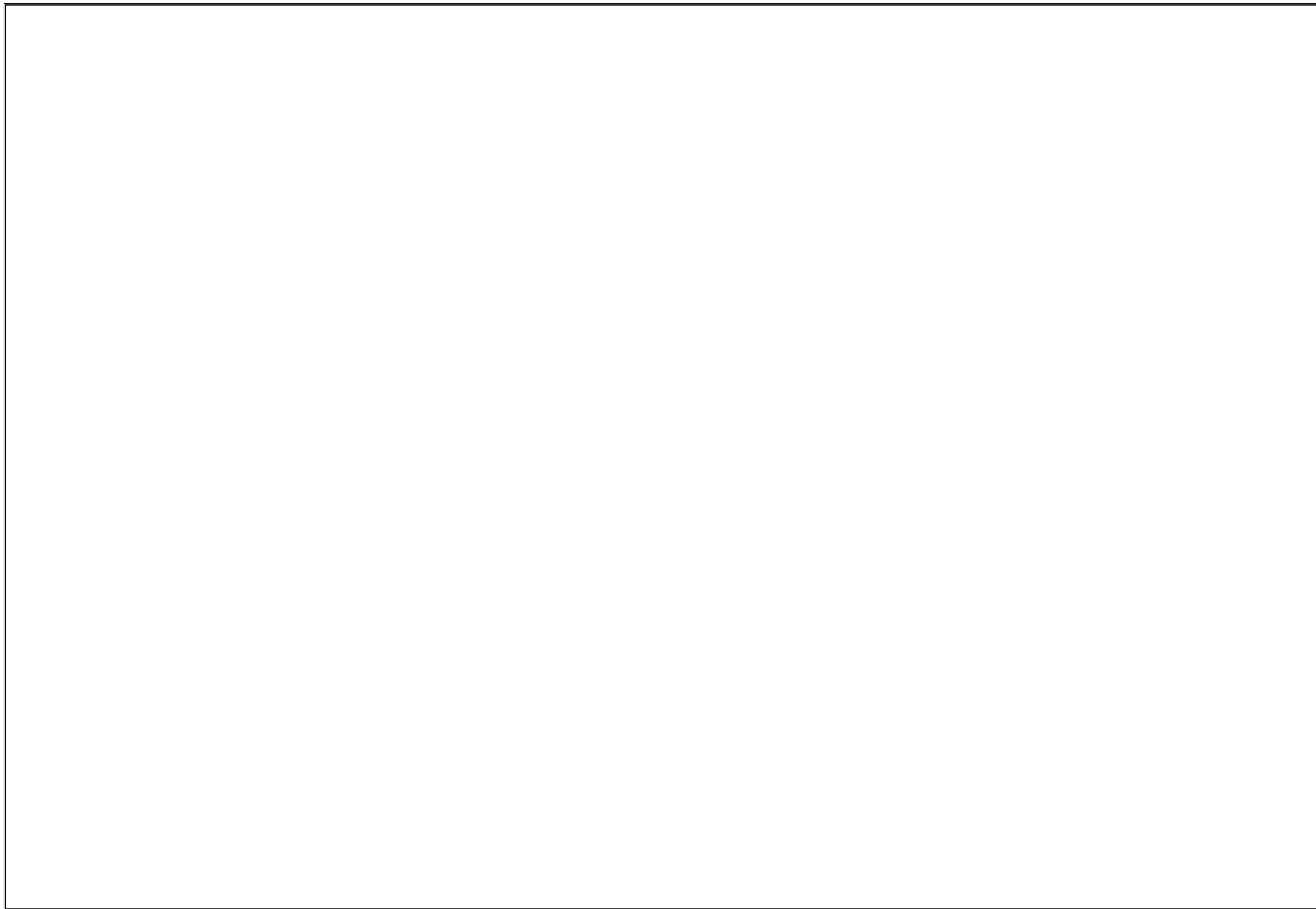
- Au cours de l'exercice 2012, LAND'OR SA a alloué à la direction générale de la société une rémunération annuelle nette de 266.150 D.

Tunis, le 30 avril 2013

MONCEF BOUSSANOUGA ZAMMOURI

MANAGING PARTNER

F.M.B.Z KPMG TUNISIE



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**Société Adv e-Technologies-
AeTECH**

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

La Société AeTECH publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Nouredine Ben ARBIA.

**A e TECH
Arrêté au 31 décembre 2012
(exprimé en Dinars Tunisien)**

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
<u>Actifs Non courants</u>			
Actifs Immobilisés			
<i>Immobilisations incorporelles</i>		359 261	354 090
<i>Moins : Amortissements</i>		-163 111	-145 755
	4	196 150	208 335
<i>Immobilisations corporelles</i>		1 531 214	1 362 814
<i>Moins : Amortissements</i>		-1 052 616	-936 737
	5	478 598	426 077
<i>Immobilisations financières</i>		265 276	328 206
<i>Moins : Provisions pour dépréciation</i>		-200 000	-200 000
	7	65 276	128 206
Total des actifs immobilisés		740 024	762 618
Total des actifs non courants		740 024	762 618
<u>Actifs courants</u>			
<i>Stocks</i>		1 363 262	1 533 742
<i>Moins : Provisions pour dépréciation</i>		-390 293	-277 105
	8	972 969	1 256 637
<i>Clients et comptes rattachés</i>		4 860 922	4 178 092
<i>Moins : Provisions pour dépréciation</i>		-1 296 594	-1 253 111
	9	3 564 328	2 924 981
<i>Autres actifs courants</i>		2 575 548	2 039 293
<i>Moins : Provisions pour dépréciation</i>		-15 972	-15 972
	10	2 559 576	2 023 321
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	11	110 634	537 878
Total des actifs courants		7 207 507	6 742 817
Total des actifs		7 947 531	7 505 436

A e TECH
Arrêté au 31 décembre 2012
(exprimé en Dinars Tunisien)

Notes 31/12/2012 31/12/2011

Capitaux propres

Capital social	1 640 000	1 640 000
Réserves légales	164 000	103 041
Résultats reportés	13 654	-

Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 817 654	1 743 041
--	------------------	------------------

Résultat de l'exercice	109 454	156 613
------------------------	---------	---------

Total des capitaux propres avant affectation	12 1 927 108	1 899 654
---	---------------------	------------------

Passifs

Passifs non courants

Emprunts à plus 1 an	13 570 451	459 368
Provisions pour risques	14 50 000	50 000

Total des passifs non courants	620 451	509 368
---------------------------------------	----------------	----------------

Passifs courants

Fournisseurs et comptes rattachés	15 743 890	726 658
Autres passifs courants	16 2 085 577	2 199 913
Concours bancaires et autres passifs financiers	17 2 570 505	2 169 843

Total des passifs courants	5 399 972	5 096 414
-----------------------------------	------------------	------------------

Total des passifs	6 020 423	5 605 782
--------------------------	------------------	------------------

Total des capitaux propres et des passifs

	7 947 531	7 505 436
--	------------------	------------------

ETAT DE RESULTAT
A e TECH
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012
(exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Produits d'exploitation			
Revenus	18	8 550 896	8 438 375
Autres produits d'exploitation		12 013	23 563
Production immobilisé		-	-
Total des produits d'exploitation		8 562 909	8 461 938
Charges d'exploitation			
Achats d'approvisionnements consommés (*)	19	4 998 657	4 605 559
Charges de personnel	20	1 695 963	1 542 949
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	321 797	639 888
Autres charges d'exploitation (*)	22	1 112 529	1 065 832
Total des charges d'exploitation		8 128 946	7 854 228
Résultat d'exploitation		433 962	607 710
Charges financières nettes	23	-240 879	-232 386
Autres gains ordinaires		30 573	32 811
Autres pertes ordinaires		-17 985	-11 282
Résultat des activités ordinaires avant impôt		205 672	396 853
Impôt sur les sociétés		-96 218	-240 240
Résultat des activités ordinaires après impôt		109 454	156 613
Résultat net de l'exercice		109 454	156 613

(*) Reclassement pour les exercices 2011 et 2012 de la partie des commissions revenants aux points de ventes au titre de l'activité distribution des autres charges d'exploitation aux achats consommés de la société.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
A e TECH
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012
(exprimé en Dinars Tunisien)

	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	109 454	156 613
<u>Ajustements pour :</u>		
* Amortissements et provisions	343 215	639 888
* Reprise des provisions	-21 418	-
<u>Variation des :</u>		
- stocks	170 480	79 732
- créances	-682 830	-1 127 041
- autres actifs	-536 255	-280 870
- fournisseurs et autres dettes	-97 104	459 979
Total flux de trésorerie liés à l'exploitation	-714 459	-71 699
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-237 352	-129 803
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31 892	-
* Décaissements immobilisations financières	-58 650	-
* Encaissements immobilisations financières	121 580	-
Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-142 530	-129 803
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
* Dividendes et autres distributions	-82 000	-
* Encaissement provenant des emprunts	423 215	848 313
* Remboursement d'emprunts	-288 899	-73 090
Total flux de trésorerie liés aux activités de financement	52 316	775 223
Variation de trésorerie	-804 673	573 721
Trésorerie au début de l'exercice	-502 701	-1 076 420
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-1 307 374	-502 701

Note 1 : Présentation de la société

La société Advanced e -Technologies, société anonyme résidente, a été constituée le 12 octobre 2001. Le capital initial de la société s'élève à D : 500.000, divisés en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de D : 150.000 pour être porté à D : 650.000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2004, a décidé une augmentation de capital de D : 270.000 pour le porter à D : 920.000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007, a décidé une nouvelle augmentation du capital de D: 720.000 pour le porter de D: 920.000 à D: 1.640.000 et ce par les modalités suivantes :

- Un montant de D: 184.000, par incorporation de la réserve extraordinaire de D: 100.000 et d'une partie de la réserve légale pour D: 84.000 et ce par création de 18.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.
- Un montant de D: 536.000, par apport en numéraire et la création de 53.600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de D: 36.000 dinars, soit 3.600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour D: 300.000, soit 30.000 actions et D: 200.000, soit 20.000 actions.

La société a pour objet la fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'Internet, de l'informatique et de bureautique, et d'une façon générale, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

Il est à noter que la société a été créée à la suite de l'achat partiel de l'actif de l'activité EDD d'Alcatel Tunisie.

Il est à noter que la société AeTECH a obtenu le visa du CMF le 05 Février 2013 en vue de réaliser une augmentation de capital sur le marché alternatif de la bourse de Tunis. La clôture des souscriptions a été réalisée en date du 12 Mars 2013 portant sur un nombre total d'actions nouvelles de 583 334 à un prix d'émission de 6 dinars par action soit un montant total de l'opération de 3 500 004 DT.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

3.2 Immobilisations

Seuls les éléments répondant aux critères de prise en compte d'un actif sont immobilisés.

Les immobilisations sont enregistrées à leurs coûts d'entrée. Ils comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes : les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale, d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible ;
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

▪ Logiciels (linéaire)	33%
▪ Agencements & aménagements (linéaire)	10%
▪ Equipements de bureau (linéaire)	10-15%
▪ Matériel informatique	33,33%
▪ Matériel de transport	20%
▪ Frais préliminaires	33,33%

Certaines immobilisations dont la valeur est inférieure à D : 200 sont amorties au taux de 100%.

3.3 Emprunts

Le principal des emprunts non remboursés est présenté au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants : Concours bancaires et autres passifs financiers.

3.4 Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA, collectées et récupérables, sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

A/ Notes sur les comptes du bilan

Note 4 : Les immobilisations incorporelles

La valeur des immobilisations incorporelles, nette des amortissements, s'élève au 31 décembre 2012 à D : 196 150, contre D : 208 334 à la clôture de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Val. Brute</u>	<u>Amts.</u>	<u>Val. Nettes 31/12/2012</u>	<u>Val. Nettes 31/12/2011</u>
Fonds de commerce	250 000	-116 667	133 333	150 000
Logiciel	101 126	-38 616	62 510	1 799
Licence	307	-	307	307
Site Web AeTECH	7 828	-7 828	-	-
Logiciel en cours	-	-	-	56 228
Total	<u>359 261</u>	<u>-163 111</u>	<u>196 150</u>	<u>208 334</u>

Note 5 : Les immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles, nette des amortissements, s'élève à D : 478 598, au 31 décembre 2012 contre D : 426 077 au 31 décembre 2011. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Val. Brute</u>	<u>Amts.</u>	<u>Val. Nettes 31/12/2012</u>	<u>Val. Nettes 31/12/2011</u>
Matériel & outillage	83 878	-61 270	22 608	27 071
Matériel de transport	570 033	-304 511	265 522	231 311
Agencements bâtiment	195 286	-114 851	80 435	83 390
Installations téléphoniques	92 395	-86 916	5 479	11 874
Equipements de bureau	98 436	-77 592	20 844	22 061
Matériel informatique	458 274	-403 689	54 586	19 706
Bâtiments	30 793	-3 787	27 006	28 546
Tableau d'art	2 118	-	2 118	2 118
Total	<u>1 531 214</u>	<u>-1 052 616</u>	<u>478 598</u>	<u>426 077</u>

Les acquisitions de la période détaillées en annexe s'élèvent à D : 205 463.

Les dotations aux amortissements de la période s'élèvent à D : 165 126 et ont été calculées sur les bases et les méthodes décrites au niveau de la note 3.2.

Note 6 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Désignations	Valeur Comptable Brute				Amortissements				Valeur Comptable Nette 31/12/2012
	31/12/2011	Acquisitions 2012	Régularisations Cession 2012	31/12/2012	31/12/2011	Dotaton 2012	Cession 2012	31/12/2012	
Immobilisations Corporelles	1 362 814	200 292	31 892	1 531 214	936 737	147 770	31 892	1 052 616	478 598
Installation générales constructions	178 606	16 680	0	195 286	95 216	26 030	0	121 246	74 041
Matériel et outillage Industriel	83 878	0	0	83 878	56 807	4 463	0	61 270	22 608
Matériel de transport	474 124	127 801	31 892	570 033	242 813	93 589	31 892	304 511	265 522
Installations téléphoniques	92 395	0	0	92 395	80 521	0	0	80 521	11 874
Mobilier et Matériel de Bureau	90 922	7 514	0	98 436	68 861	8 731	0	77 592	20 844
Matériel informatique	409 978	48 296	0	458 274	390 271	13 418	0	403 689	54 586
Bâtiments	30 793	0	0	30 793	2 248	1 539	0	3 787	27 006
Tableau d'art	2 118	0	0	2 118	0	0	0	0	2 118
Immobilisations Incorporelles	297 862	5 171	56 228	359 261	145 755	17 356	0	163 111	196 150
Licence	307	0	0	307	0	689	0	689	-382
Logiciels	39 727	5 171	56 228	101 126	37 927	16 667	0	54 594	46 532
Fonds Commercial	250 000	0	0	250 000	100 000	0	0	100 000	150 000
Site Web AeTECH	7 828	0	0	7 828	7 828	0	0	7 828	0
Immobilisations en cours	56 228	0	-56 228	0	0	0	0	0	0
Total	1 716 904	205 463	31 892	1 890 475	1 082 492	165 126	31 892	1 215 727	674 748

Note 7 : Les immobilisations financières

La valeur des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2012 à D : 265 276. Elle est constituée de la participation au capital de la société Global Télécom Networking GTN, pour un montant de D : 200 000, représentant 20% de son capital social, des dépôts et cautionnements versés pour un montant de D : 47 276 ainsi que des participations pour un total de D 18000 détaillé comme suit :

Sopat	5031
PGH	4997
Tunis Ré	2575
Trésorerie non affectée	5397

Une provision sur titre de participation GTN a été constituée pour D : 200 000.

Note 8 : Stocks

A la clôture de l'exercice, la valeur des stocks de la société nette des provisions s'élève à D : 972 969, contre D : 1 256 638 au 31 décembre 2011. Les stocks se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Stocks produits et matières	1 310 320	1 524 781
Stocks AeTECH Distribution	52 943	8 961
Total stocks bruts	1 363 262	1 533 742
Provision pour dépréciation des stocks	-390 293	-277 105
<u>Total</u>	<u>972 969</u>	<u>1 256 638</u>

Note 9 : Clients et comptes rattachés

Le solde des clients et comptes rattachés, net des provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D : 3 564 328, contre D : 2 924 981 au 31 décembre 2011. Il s'analyse de la manière suivante:

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Clients ordinaires AeTECH	4 451 245	4 061 601
Clients factures à établir	394 940	-
Effets à recevoir	14 737	116 491
Total créances avant provisions	4 860 922	4 178 092
Provisions pour garanties	(102 701)	(102 701)
Provisions pour créances douteuses	(1 193 893)	(1 150 411)
<u>Total créances nettes des provisions</u>	<u>3 564 328</u>	<u>2 924 981</u>

Note 10 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à D : 2 533 165 au 31 décembre 2012, contre D : 2 023 322 à la clôture de l'exercice précédent. Ils se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Personnel, avances et prêts	24 336	12 692
Fournisseurs débiteurs	22 955	22 955
Opérations sur achat/vente cartes	131 351	351 656
Etat, impôts et taxes	1 954 358	1 252 702
Débiteurs divers	20 473	20 423
Charges constatées d'avance	88 744	53 259
Produits à recevoir	333 331	318 771
Tickets Restaurant	0	6 835
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs</i>	<i>(15 972)</i>	<i>(15 972)</i>
<u>Total</u>	<u>2 559 576</u>	<u>2 023 322</u>

Note 11 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les avoirs en liquidités et équivalents s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 110 634 contre D : 537 878, au 31 décembre 2011. Ils se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Chèques en caisse	28 947	36 003
Effets à l'encaissement BT	14 000	14 000
Banques	23 541	478 773
Caisses	44 146	9 102
<u>Total</u>	<u>110 634</u>	<u>537 878</u>

Note 12 : Capitaux propres

Les capitaux propres avant affectation du résultat 2012 s'élèvent à D : 1 927 108, contre D : 1 899 654 au 31 décembre 2011. Ils se présentent comme suit :

	Capital Social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Total des capitaux propres au 31/12/2011	1 640 000	103 041		156 613	1 899 654
Affectation AGE du 20/06/2012		60 959	95 654	- 156 613	0
Dividendes distribués sur le bénéfice 2011			- 82 000		-82 000
Résultat de l'exercice au 31/12/2012				109 454	109 454
Total des capitaux propres au 31/12/2012 avant affectation des résultats	1 640 000	164 000	13 654	109 454	1 927 108

Le capital initial de la société s'élève à D : 500 000, divisés en 50 000 actions de 10 dinars chacune. Il a été libéré du quart à la souscription et le reliquat a été libéré au cours de l'exercice 2003.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 juin 2003, le capital a été augmenté de D : 150 000 pour être porté à D : 650 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 24 juin 2004, a décidé d'augmenter le capital social de la société de D : 270 000 pour le porter à D : 920 000 et ce par incorporation de la réserve spéciale pour réinvestissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21 Mai 2007, a décidé une nouvelle augmentation du capital de D: 720 000 pour le porter de D: 920 000 à D: 1 640 000 et ce par les modalités suivantes:

- Un montant de D : 184 000, par incorporation de la réserve extraordinaire de D : 100 000 et d'une partie de la réserve légale pour D : 84 000 et ce par création de 18 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation.
- Un montant de D : 536 000, par apport en numéraire et la création de 53 600 actions nouvelles, de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer en totalité à la souscription par Monsieur Zoubeir Chaieb à hauteur de D : 36 000 dinars, soit 3 600 actions, par les sociétés STB SICAR et STB Invest, respectivement pour D : 300 000, soit 30 000 actions et D : 200 000, soit 20 000 actions.

Note 13 : Emprunts

Les emprunts totalisent D : 570 451 fin 2012, contre D : 459 368 fin 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunt leasing	24 826	51 368
Emprunt bancaire	195 625	8 000
Crédit AFD	350 000	400 000
<u>Total</u>	<u>570 451</u>	<u>459 368</u>

Note 14: Provision

Les provisions totalisent D : 50 000 et concernant à des provisions pour risques divers.

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à D : 743 890 au 31 décembre 2012, contre D : 726 658 à la clôture de l'exercice 2011. Ce solde se ventile de la manière suivante :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Fournisseurs d'exploitation	657 858	568 124
Fournisseurs retenues de garantie	2 784	2 784
Fournisseurs effets à payer	83 249	155 750
<u>Total</u>	<u>743 890</u>	<u>726 658</u>

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent D : 2 085 578 au 31 décembre 2012, contre D : 2 199 913 au 31 décembre 2011. Ils s'analysent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Personnel	313 111	258 957
CNSS & organismes sociaux	130 140	89 485
Dettes envers l'Etat (a)	1 075 571	882 905
Charges à payer	186 430	69 309
Produits constatés d'avance (b)	66 926	119 627
Avances clients	31 431	172 993
Créditeurs divers ALCATEL	2 726	2 726
Compte courant OTT	269 525	602 265
Autres créditeurs divers	9 718	1 647
<u>Total</u>	<u>2 085 165</u>	<u>2 199 913</u>

(a) Les dettes envers l'Etat se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Déclarations fiscales	646 485	696 236
Charges à payer (prov. charges fiscales pour congés payés)	7 145	11 146
Charges à payer (provisions redressement fiscal)	97 833	97 833
TVA collectée avec l'Etat	324 108	77 690
<u>Total</u>	<u>1 075 571</u>	<u>882 905</u>

(b) Les produits constatés d'avance sont constitués uniquement de la quote-part du chiffre d'affaires des contrats de maintenance relative aux exercices ultérieurs.

Note 17 : Concours bancaires

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 2 570 505 contre D : 2 169 843, au 31 décembre 2011 et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunt courant	104 141	827 893
Echéance à moins d'un an sur emprunt	242 710	78 885
Financement en devises	800 928	217 767
Banques	1 418 008	1 040 579
Intérêts courus	4 719	4 719
<u>Total</u>	<u>2 570 505</u>	<u>2 169 843</u>

B/ Notes sur les comptes de résultat

Note 18 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2012 s'élèvent à D : 8 550 896, contre D : 8 438 375 en 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenu activité EDD	3 193 753	3 730 711
Vente AeTECH distribution	5 357 143	4 707 664
<u>Total</u>	<u>8 550 896</u>	<u>8 438 375</u>

Note 19 : Achats consommés

Les achats consommés d'élèvent à D : 2 507 909 au 31 décembre 2012 contre 2 308 630 au 31 décembre 2011, ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Achats de marchandises	1 651 840	1 767 266
Commission PDV	2 490 748	2 296 929
Achats Aetech Distribution	643 361	510 323
Fournitures, achats non stockés	36 608	44 185
Outillage et autres consommables	5 620	10 784
Variation de stock	170 480	-23 928
<u>Total</u>	<u>4 998 657</u>	<u>4 605 559</u>

Note 20 : Charges du personnel

Les charges de personnel s'élèvent à D : 1 695 963 au 31 décembre 2012 contre 1 542 949 au 31 décembre 2011, ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Salaires et appointements	1 410 713	1 305 127
Charges sociales CNSS	198 307	168 468
Charges assurance groupe	40 388	18 209
Tickets restaurants	46 555	51 145
<u>Total</u>	<u>1 695 963</u>	<u>1 542 949</u>

Note 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises s'élèvent à D : 321 797 au 31 décembre 2012 contre 639 888 au 31 décembre 2011, ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Amortissements Immob.Incorporelles	17 356	16 934
Amortissements Immob. corporelles	147 770	121 361
Provision stock	113 189	86 722
Provision clients	64 900	377 248
Provision débiteurs	-	37 623
Reprise sur provision clients	-21 418	-
<u>Total</u>	<u>321 797</u>	<u>639 888</u>

Note 22 : Autres Charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à D : 1 112 529 au 31 décembre 2012 contre 1 065 832 au 31 décembre 2011, ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Services extérieurs	484 244	528 677
Autres services extérieurs	545 816	458 183
Impôts et taxes	82 469	78 972
<u>Total</u>	<u>1 112 529</u>	<u>1 065 832</u>

Les services extérieurs totalisent D : 484 244 au 31 décembre 2012 contre D : 528 677 à la fin de l'exercice 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Loyers et charges locatives	271 615	273 426
Entretien et réparations	116 300	151 997
Assurances	18 930	41 427
Frais de formation	50 655	27 151
Divers services extérieurs	26 745	34 676
<u>Total</u>	<u>484 244</u>	<u>528 677</u>

Les autres services extérieurs totalisent D : 545 816 au 31 décembre 2012 contre D : 458 183 au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Autres honoraires	68 717	65 354
Dons et subventions	68 603	35 812
Transport et déplacements	90 735	147 983
Missions et réception	154 422	52 050
Téléphone, frais postaux	101 553	97 893
Frais bancaires	61 786	59 091
<u>Total</u>	<u>545 816</u>	<u>458 183</u>

Les impôts et taxes totalisent D : 82 469 au 31 décembre 2012 contre D : 78 972 pour l'exercice 2011 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
TFP	25 596	22 472
FOPROLOS	12 798	11 236
TCL	18 204	3 285
Taxe de véhicule	12 745	13 856
Autres impôts et taxes	13 126	28 123
<u>Total</u>	<u>82 469</u>	<u>78 972</u>

Note 23 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice s'élèvent à D : 240 879 en 2012, contre D : 232 386 en 2011.

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Charges d'intérêts	238 623	230 810
Pertes de change	6 106	18 835
Pénalité de retard	13 096	3 941
Gains de change	-8 441	-16 445
Intérêt sur autres créances	-8 506	-4 754
<u>Total</u>	<u>240 879</u>	<u>232 386</u>

Note 24: Engagements hors bilan :

La Société AeTECH a contracté les emprunts suivants : Un emprunt en 2007 pour un montant de 80 000 DT devant servir à la mise à niveau, un emprunt en 2011 sur la ligne AFD pour un montant de 400 000 DT avec deux ans de grâce et un crédit de consolidation de 313 000 DT en 2012 remboursable sur quatre ans.

La société a donné un nantissement de son fonds de commerce, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation dudit fonds, et l'ensemble du matériel de transport se trouvant dans ce fonds et ce pour l'ensemble des crédits visés ci-dessus.

Note 25: Note sur les parties liées au 31 décembre 2012

Identification des parties liées :

Les parties liées de la société A e TECH sont les sociétés « TUNIPHONE » et « Eco Tech Immobilière » dont le gérant et principal actionnaire est M. Zoubeir CHAIEB président directeur général de la société A e TECH.

Transactions et soldes avec les parties liées autres que les dirigeants de la société :

Le volume des transactions réalisées courant 2012 avec le client « TUNIPHONE » totalise un montant de 4 265 287 DT.

Les créances sur « TUNIPHONE » comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2012 s'élèvent à 1 239 081 DT.

Les achats réalisés courant 2012 auprès du fournisseur « TUNIPHONE » totalisent un montant de 98 817 DT.

Le solde du fournisseur « TUNIPHONE » comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2012 s'élève à 76 340 DT.

La société AeTECH a signé un contrat de location avec la société « Eco Tech Immobilière » pour la location du siège situé rue des Entrepreneurs à Charguia 2 à la date du 25/11/2012 pour un montant mensuel 13 550 DT HT. La location a été consentie pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014.

Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 26 Juin 2002. Elle s'élève à la somme annuelle brute de 144 000 DT.

En sus de cette rémunération fixe, le Président Directeur Général a droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 03 Juin 2006. Cette prime a été évaluée au cours de l'exercice 2012 à 102 808 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Note 26: Contrats de leasing :

A la date de clôture, les échéances à moins d'un an totalisent un montant de D : 67 335 et les échéances entre 1 et 5 ans totalisent un montant de D : 24 826.

La société AeTECH a contracté un nouveau contrat de leasing en 2012 pour les montants respectifs de 102 215 DT Hors taxes pour le contrat n° 104 814.

Le détail des engagements Leasing de la Société AeTECH sont présentés dans le tableau suivant :

<u>Désignation</u>	<u>Échéance à moins d'un an</u>	<u>Échéance entre 1 et 5 ans</u>	<u>Valeur Comptable Nette au 31/12/2012</u>
Contrat de leasing n°61 080	39 615	-	39 615
Contrat de leasing n°65 239	10 713	-	10 713
Contrat de leasing n°61 683	504	-	504
Contrat de leasing n°104 814	16 503	24 826	41 330
Total	67 335	24 826	92 161

C/ Notes sur l'état des flux de trésorerie

La variation de la trésorerie globale au 31/12/2012 est de -804 673 DT et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-714 459	-71 699
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-142 530	-129 803
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	52 316	775 223
Variation de trésorerie	-804 673	573 721
Trésorerie au début de l'exercice	-502 701	-1 076 420
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-1 307 374	-502 701

Note 27: Flux de trésorerie affectés à l'exploitation

Les activités d'exploitation font ressortir au 31/12/2012 un flux négatif de 714 459 DT dû essentiellement à l'accroissement des créances clients par rapport à 2011.

Note 28: Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement font ressortir au 31/12/2012 un flux négatif de 142 530 DT provenant essentiellement des acquisitions d'immobilisations.

Note 29: Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Les activités de financement font ressortir au 31/12/2012 un flux positif de 52 316 DT provenant essentiellement du nouveau crédit de consolidation contracté en 2012.

Note 30: SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
A e TECH
Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012
(exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	31-déc-12	31-déc-11		31-déc-12	31-déc-11		31-déc-12	31-déc-11
Revenus	8 550 896	8 438 375	Coût des matières consommées	2 507 909	2 308 630	Production	8 562 908	8 461 938
Autres produits d'exploitation	12 013	23 563						
Production immobilisée								
Production	8 562 908	8 461 938	Achats consommés	2 507 909	2 308 630	Marge commerciale	6 054 999	6 153 308
Marge commerciale	6 054 999	6 153 308	Autres charges externes	3 520 808	3 283 789	Valeur ajoutée brute	2 534 191	2 869 519
Sous total	6 054 999	6 153 308	Sous total	3 520 808	3 283 789	Excédent brut d'exploitation	755 759	1 247 598
Valeur ajoutée brute	2 534 191	2 869 519	Impôts et taxes	82 469	78 972			
Sous total	2 534 191	2 869 519	Charge de personnel	1 695 963	1 542 949			
Excédent brut d'exploitation	755 759	1 247 598	Sous total	1 778 432	1 621 921	Résultat des activités ordinaires	109 454	156 613
Autres gains ordinaires	30 573	32 811	Charges financières	240 879	232 386	Résultat net de l'exercice	109 454	156 613
Produits financiers			Dotation aux amortissements et provisions	321 797	639 888			
Sous total	786 332	1 280 409	Autres Pertes ordinaires	17 985	11 282			
Résultat positif des activités ordinaires	109 454	156 613	Impôt sur les bénéfices	96 216	240 240	Résultat net après modifications comptables	109 454	156 613
Effet positif des modifications comptable			Sous total	676 878	1 123 796			
			Résultat négatif des activités ordinaires					
			Effet négatif des modifications comptable					

Note D : Autres Notes

Note 31 : Le tableau des passages des charges par nature aux charges par destination au 31 décembre 2012 :

Le passage des charges par natures aux charges par destination se détaille comme suit au 31 décembre 2012 :

Charges par Destination	Montant Total	Cout des ventes	Frais de distribution	Frais d'administration	Autres charges
Achats consommés	4 998 657	4 959 789		38 868	
Charges de personnel	1 695 963	871 926	395 069	428 968	
Amortissements et provisions	321 797	161 134	93 589	67 074	
Autres charges	1 112 529	389 563	90 735	392 515	239 716
Montant Total	8 128 946	6 382 412	579 393	927 425	239 716

Note 32 : Les acquisitions par leasing au 31/12/2012 :

Un contrat de leasing automobile a été contracté en mai 2012 sous le N° 104814 avec les caractéristiques suivantes :

N° de contrat	104 814
Objet	VOITURE REXTON 4*4
Prix total HT	80 613,860
Durée de location	36 MOIS
Date départ	25/05/2012
Date fin	25/04/2015
Périodicité	MENSUELLE
Montant de la mensualité HT	1 389,938
1er loyer HT	37 966,102

Note 33 : Rapprochement des montants de liquidité et équivalents de liquidité figurant dans le tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2012 :

Le rapprochement des montants de liquidité et équivalents de liquidité figurant au niveau de l'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Montants figurants au niveau des liquidités et équivalents de liquidités (Note 11)	110 634	537 878
Chèques en caisse	28 947	36 003
Effets à l'encaissement BT	14 000	14 000
Banques	23 541	478 773
Caisses	44 146	9 102
Montants figurants au niveau des concours bancaires (Note 17)	-1 418 008	-1 040 579
Banques	-1 418 008	-1 040 579
<u>Montant total des liquidités et équivalents de liquidités figurant au niveau des comptes de trésorerie</u>	<u>-1 307 374</u>	<u>-502 701</u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice au niveau de l'état des flux de trésorerie</u>	<u>-1 307 374</u>	<u>-502 701</u>

Note 34 : Résultat par action au 31 décembre 2012 :

Le résultat par action s'établit comme suit :

	2012
Résultat d'exploitation en DT	433 962
Résultat avant impôt	205 672
Résultat net	109 454
Capital social	1 640 000
Valeur Nominale en DT	1
Résultat d'exploitation par action en DT	0,265
Résultat avant impôt par action	0,125
Résultat net par action en DT	0,067

* L'AGE du 05/09/2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action de 10 DT à 1 dinar

Note 35 : Note sur les événements postérieurs à la clôture de l'exercice au 31/12/2012 :

La société AeTECH a obtenu le visa du CMF le 05 Février 2013 en vue de réaliser une augmentation de capital sur le marché alternatif de la bourse de Tunis. La clôture des souscriptions a été réalisée en date du 12 Mars 2013 portant sur un nombre total d'actions nouvelles de 583 334 à un prix d'émission de 6 dinars par action soit un montant total de l'opération de 3 500 004 DT.

**RAPPORT GENERAL du commissaire sur les comptes
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012**

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Advanced e Technologies " A e TECH ", joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états

financiers font ressortir des capitaux propres de 1 927 108 dinars tunisiens y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 109 454 dinars tunisiens.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Advanced e Technologies " A e TECH ", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations fournies dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Tunis, le 24 avril 2013

Le commissaire aux comptes

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

RAPPORT SPECIAL du commissaire sur les comptes Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

/) Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations de leur traduction correcte, in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Le volume des transactions réalisées courant 2012 avec le client « TUNIPHONE » totalise un montant de 4 265 287 DT.

Les créances sur « TUNIPHONE » comptabilisées par AeTECH au 31 décembre 2012 s'élèvent à 1 239 081 DT.

Les achats réalisés courant 2012 auprès du fournisseur « TUNIPHONE » totalisent un montant de 98 817 DT.

Le solde du fournisseur « TUNIPHONE » comptabilisé par AeTECH au 31 décembre 2012 s'élève à 76 340 DT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions nouvelles

La société AeTECH a signé un contrat de location avec la société « Eco Tech Immobilière » pour la location du siège situé rue des Entrepreneurs à Charguia 2 à la date du 25/11/2012 pour un montant mensuel 13 550 DT HT. La location a été consentie pour la période allant du 25/11/2012 au 24/11/2014.

C - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération annuelle du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 26 Juin 2002. Elle s'élève à la somme annuelle brute de 144 000 DT.
- En sus de cette rémunération fixe, le Président Directeur Général a droit à une prime d'intéressement annuelle variable calculée à raison de 0,25% du chiffre d'affaires et 10% du résultat brut d'exploitation, et ce en vertu de la décision du conseil d'administration tenu le 03 Juin 2006. Cette prime a été évaluée au cours de l'exercice 2012 à 102 808 DT.
- Le Président Directeur Général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations qui rentrent dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 et suivant du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 avril 2013

Le commissaire aux comptes

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

La Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil)

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ACTIF DU BILAN (en dinars)	NOTES	31/12/2012		31/12/2011	
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	400 142	353 739	46 403	70 717
AC12 Logiciels	(I-1)	400 142	353 739	46 403	70 717
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 964 181	1 236 214	727 966	463 680
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 431 171	907 929	523 241	402 835
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	533 010	328 285	204 725	60 845
AC3 PLACEMENTS	(III)	235 898 380	770 452	235 127 928	170 037 696
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	9 125 499	576 228	8 549 271	7 305 594
AC311 Terrains & constructions d'exploitation	(III-1-1)	5 942 710	77 941	5 864 770	333 250
AC312 Terrains & constructions hors exploitation	(III-1-2)	3 182 788	498 287	2 684 501	6 972 344
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	154 980 647	194 224	154 786 423	97 439 953
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements	(III-2-1)	31 905 116	193 334	31 711 782	24 787 824
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes	(III-2-2)	97 755 755		97 755 755	54 856 300
AC334 Autres prêts	(III-2-3)	712 235	890	711 345	565 848
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	(III-2-4)	5 000 000		5 000 000	900 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful non Takaful		4 000 000		4 000 000	
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful		1 000 000		1 000 000	900 000
AC336 Autres	(III-2-5)	19 607 541		19 607 541	16 329 981
AC336 Autres non Takaful		19 297 421		19 297 421	16 329 981
AC336 Autres Takaful		310 120		310 120	
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	71 792 235		71 792 235	65 292 149
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes non Takaful		71 669 454		71 669 454	65 248 239
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Takaful		122 781		122 781	43 910
S/total		238 262 704	2 360 405	235 902 298	170 572 093
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	100 071 930		100 071 930	96 929 572
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	37 935 570		37 935 570	37 543 821
AC510 Provision pour primes non acquises non Takaful		37 836 261		37 836 261	37 503 543
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful		99 309		99 309	40 278
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	62 136 360		62 136 360	59 385 751
AC531 Provision pour sinistres non Takaful		62 104 327		62 104 327	59 377 597
AC531 Provision pour sinistres Takaful		32 033		32 033	8 154
AC6 CREANCES	(V)	47 636 210	1 689 314	45 946 896	76 271 663
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	21 481 317	817 528	20 663 789	36 133 282
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation non Takaful		20 960 420	817 528	20 142 892	35 824 928
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Takaful		520 897		520 897	308 354
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	13 074 150	852 042	12 222 107	33 702 111
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession non Takaful		13 072 340	852 042	12 220 298	33 702 111
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Takaful		1 809		1 809	
AC63 Autres créances	(V-3)	13 080 744	19 744	13 061 000	6 436 270
AC631 Personnel		20 873		20 873	8 870
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		4 625 006		4 625 006	4 275 505
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques non Takaful		4 607 931		4 607 931	4 266 250
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Takaful		17 075		17 075	9 255
AC633 Débiteurs divers		1 439 688	19 744	1 419 944	1 406 852
AC634 FGIC Débiteurs					
AC635 FPC		6 995 177		6 995 177	745 043
S/total		147 708 141	1 689 314	146 018 825	173 201 235
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	37 840 905		37 840 905	40 010 877
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	7 406 265		7 406 265	4 714 260
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse non Takaful		7 080 935		7 080 935	4 457 748
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse Takaful		325 331		325 331	256 512
AC72 Charges reportées	(VI-2)	9 898 992		9 898 992	9 684 195
AC721 Frais d'acquisition reportés		9 161 593		9 161 593	9 349 498
AC721 Frais d'acquisition reportés non Takaful		9 039 701		9 039 701	9 271 553
AC721 Frais d'acquisition reportés Takaful		121 892		121 892	77 945
AC722 Autres charges à répartir		737 399		737 399	334 697
AC722 Autres charges à répartir non Takaful		737 399		737 399	334 697
AC722 Autres charges à répartir Takaful					
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	15 217 715		15 217 715	20 901 836
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 954 136		1 954 136	1 776 434
AC731 Intérêts acquis & non échus non Takaful		1 953 961		1 953 961	1 776 138
AC731 Intérêts acquis & non échus Takaful		175		175	296
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		11 907 023		11 907 023	18 288 676
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation non Takaful		11 688 872		11 688 872	18 196 676
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Takaful		218 151		218 151	92 002
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession					
AC733 Autres comptes de régularisation		1 356 556		1 356 556	836 724
AC733 Autres comptes de régularisation non Takaful		993 039		993 039	705 885
AC733 Autres comptes de régularisation Takaful		363 517		363 517	130 839
AC74 Ecarts de conversion	(VI-4)	5 317 932		5 317 932	4 710 585
AC74 Ecarts de conversion non Takaful		4 936 681		4 936 681	4 710 585
AC74 Ecarts de conversion Takaful		381 252		381 252	
S/total		37 840 905		37 840 905	40 010 877
TOTAL DES ACTIFS		423 811 749	4 049 720	419 762 029	383 784 205

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (en dinars)	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES	(I)	125 287 801	65 917 081
CP1 Capital social	(I-1)	75 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	45 411 658	15 103 595
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-216 500	-269 568
CP5 Résultats reportés	(I-4)	5 092 643	6 083 053
CP5 Résultats reportés non Takaful		3 944 439	5 082 920
CP5 Résultats reportés Takaful		1 148 204	1 000 133
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		125 287 801	65 917 081
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-5)	6 191 726	2 661 189
RESULTAT DE L'EXERCICE NON TAKAFUL		5 622 671	2 513 118
RESULTAT DE L'EXERCICE TAKAFUL		569 055	148 071
Total capitaux propres avant affectation		131 479 527	68 578 270
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	2 728 841	1 485 167
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	386 426	365 799
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	1 342 415	619 368
PA23 Provisions pour pertes & charges non Takaful		1 289 311	619 368
PA23 Provisions pour pertes & charges Takaful		53 104	
PA24 Provisions pour risques	(II-3)	1 000 000	500 000
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	171 512 711	168 065 648
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	51 281 425	51 854 604
PA310 Provisions pour primes non acquises non Takaful		50 840 804	51 589 176
PA310 Provisions pour primes non acquises Takaful		440 621	265 428
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	118 529 048	115 308 469
PA331 Provisions pour sinistres non Takaful		118 025 504	115 149 979
PA331 Provisions pour sinistres Takaful		503 544	158 490
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	1 702 237	902 575
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	47 413 719	54 316 672
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires non Takaful		47 342 899	54 294 400
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires Takaful		70 820	22 272
PA6 AUTRES DETTES	(V)	53 277 392	78 535 165
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	17 680 244	45 505 778
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation non Takaful		17 610 939	45 393 793
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Takaful		69 305	111 985
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)	26 285 726	28 740 731
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession non Takaful		26 062 619	28 658 775
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession Takaful		223 108	81 956
PA63 Dettes diverses	(V-3)	9 311 422	4 288 656
PA632 Personnel		559 949	840 536
PA632 Personnel non Takaful		559 949	840 536
PA632 Personnel Takaful			
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		412 317	412 026
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques non Takaful		409 245	409 021
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Takaful		3 073	3 005
PA634 Créiteurs divers		1 339 134	2 286 207
PA634 Créiteurs divers non Takaful		1 308 557	2 255 630
PA634 Créiteurs divers Takaful		30 577	30 577
PA635 FGIC Créiteurs		4 844	4 844
PA636 FPC		6 995 177	745 043
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	13 349 840	12 803 282
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)	9 374 323	8 712 066
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		6 679 793	6 441 589
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs non Takaful		6 655 568	6 430 311
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Takaful		24 225	11 278
PA711 Estimation d'éléments techniques		1 356 449	1 658 933
PA711 Estimation d'éléments techniques non Takaful		1 327 126	1 635 784
PA711 Estimation d'éléments techniques Takaful		29 323	23 149
PA712 Autres comptes de régularisation passif		1 338 081	611 544
PA712 Autres comptes de régularisation passif non Takaful		1 316 845	600 344
PA712 Autres comptes de régularisation passif Takaful		21 236	11 200
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	3 975 517	4 091 216
PA72 Ecart de conversion non Takaful		3 647 369	4 091 216
PA72 Ecart de conversion Takaful		328 148	
Total passif		288 282 503	315 205 934
Total des capitaux propres & passif		419 762 029	383 784 205

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2012			31/12/2011
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	74 397 057	37 137 453	37 259 604	32 517 901
PRNV11 Primes	(I-1)	73 630 628	37 529 202	36 101 426	31 852 573
PRNV11 Primes non Takaful		72 314 202	37 253 708	35 060 493	31 256 384
PRNV11 Primes Takaful		1 316 426	275 494	1 040 933	596 189
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	766 429	-391 749	1 158 178	665 328
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		954 047	-332 717	1 286 764	842 846
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		-187 618	-59 032	-128 586	-177 518
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	1 549 513		1 549 513	1 411 527
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		1 548 107		1 548 107	1 411 069
PRNT3 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		1 406		1 406	458
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	45 100 261	24 749 053	20 351 208	20 873 643
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	42 166 057	21 998 444	20 167 613	17 423 548
CHNV11 Sinistres payés non Takaful		41 979 968	21 989 491	19 990 477	17 398 168
CHNV11 Sinistres payés Takaful		186 089	8 953	177 136	25 380
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	2 934 204	2 750 609	183 595	3 450 095
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		2 618 933	2 726 730	-107 798	3 299 759
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		315 271	23 879	291 393	150 336
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	21 182 219	4 860 455	16 321 765	14 513 437
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	15 744 758		15 744 758	14 358 204
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		15 441 040		15 441 040	14 165 607
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		303 718		303 718	192 597
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	5 437 461		5 437 461	4 827 390
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		5 427 692		5 427 692	4 790 207
CHNV42 Frais d'administration Takaful		9 769		9 769	37 183
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)		4 860 455	-4 860 455	-4 672 157
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful			4 800 488	-4 800 488	-4 649 790
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful			59 966	-59 966	-22 367
RTNV Résultat technique		9 664 089	7 527 945	2 136 144	-1 457 653
RTNV Résultat technique non Takaful		9 348 723	7 404 282	1 944 441	-1 493 653
RTNV Résultat technique Takaful		315 366	123 663	191 703	36 000

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2012			31/12/2011
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	3 205 391	10 867	3 194 524	3 152 062
PRNV11 Primes	(I-1)	3 398 641	10 867	3 387 774	2 946 379
PRNV11 Primes non Takaful		3 267 936	10 867	3 257 069	2 851 114
PRNV11 Primes Takaful		130 705		130 705	95 265
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-193 251		-193 251	205 683
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		-205 676		-205 676	253 316
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		12 425		12 425	-47 633
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)	1 483 567		1 483 567	1 166 581
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	1 197 192		1 197 192	1 534 901
CHNV11 Sinistres payés non Takaful		1 109 488		1 109 488	1 435 230
CHNV11 Sinistres payés Takaful		87 704		87 704	99 671
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	286 375		286 375	-368 320
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		256 592		256 592	-368 320
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		29 783		29 783	
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)	1 509 921		1 509 921	2 024 377
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	1 343 861		1 343 861	1 843 913
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		1 328 476		1 328 476	1 838 197
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		15 385		15 385	5 716
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	166 060		166 060	180 464
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		165 090		165 090	175 786
CHNV42 Frais d'administration Takaful		970		970	4 678
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(IV-3)				
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful					
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful					
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT	(IIV)	52 708		52 708	39 435
RTNV Résultat technique		264 612	10 867	253 745	539
RTNV Résultat technique non Takaful		255 323	10 867	244 456	62 972
RTNV Résultat technique Takaful		9 289		9 289	-62 433

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis-Re

ETAT DE RESULTAT (en dinars)	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		2 389 889	-1 457 113
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		2 188 897	-1 430 681
RTNV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		200 992	-26 432
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	7 497 617	5 678 895
PRNT11 Revenus des placements		6 969 425	5 028 916
PRNT11 Revenus des placements non Takaful		6 928 789	4 981 387
PRNT11 Revenus des placements Takaful		40 636	47 529
S/Total 1a		6 969 425	5 028 916
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements		121 174	
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		407 018	649 979
S/Total 1		528 192	649 979
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	-1 602 221	-1 450 962
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-1 600 815	-1 450 504
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		-1 406	-458
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	2 287 048	1 577 544
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		1 319 324	1 125 111
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt non Takaful		1 318 819	1 125 111
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt Takaful		505	
CHNT12 Correction de valeur sur placement		967 724	439 502
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements			12 931
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(IV)	13 695 312	7 359 384
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		13 594 975	7 228 551
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES TAKAFUL		100 337	130 833
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(V)	12 672 155	5 888 115
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		12 901 155	5 887 820
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES TAKAFUL		-229 000	295
Résultat provenant des activités ordinaires		7 021 394	2 664 544
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful		6 452 339	2 513 368
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful		569 055	151 176
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VI)	829 668	3 355
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES NON TAKAFUL		829 668	250
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES TAKAFUL			3 105
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		6 191 726	2 661 189
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful		5 622 671	2 513 118
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful		569 055	148 071
Résultat net de l'exercice		6 191 726	2 661 189
Résultat net de l'exercice non Takaful		5 622 671	2 513 118
Résultat net de l'exercice Takaful		569 055	148 071
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		6 191 726	2 661 189
Résultat net de l'exercice après modifications comptables non Takaful		5 622 671	2 513 118
Résultat net de l'exercice après modifications comptables Takaful		569 055	148 071

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis Re

TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES (en dinars)

	2012	2011
HB1- ENGAGEMENTS RECUS		
HB2- ENGAGEMENTS DONNES	34 621	34 621
HB21-Avals, caution et garantie donnés	34 621	34 621
Dépôts en caution	500	500
Dépôts auprès du trésor	34 121	34 121
HB22-Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23-Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		
HB24-Autres engagements données		
VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES		
HB3- RETROCESSIONNAIRES		
VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION		
HB4- SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5- VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6- AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

Tunis-Re

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (en dinars)

	NOTES	31/12/2012	31/12/2011
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	30 196 416	42 329 510
* Versements aux cédantes	X-2	- 24 235 796	- 16 950 939
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	21 259 735	13 649 371
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 20 980 244	- 27 237 242
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	278 098 624	63 961 326
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 323 578 732	- 61 078 903
* Produits financiers reçus	X-7	4 865 633	3 027 813
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	2 963 106	11 245 104
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 10 705 193	- 15 134 790
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 1 809 430	- 1 050 881
Flux provenant de l'exploitation			12 760 367
Flux affectés à l'exploitation		- 43 925 880	
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	81 981	30 163
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 1 608 189	- 3 075 462
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	1 903 790	2 308 506
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	390 212	340 588
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 10 500 000	- 10 924 734
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporables	XI-6	- 24 139	- 2 774
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement			
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 9 756 346	- 11 323 712
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	60 000 300	-
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	- 771 402	- 4 000
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 2 924 995	- 3 378 769
Flux provenant des activités de financements		56 303 902	
Flux affectés aux activités de financements			- 3 382 769
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII		
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	82 568	212 448
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV		
Trésorerie au début de l'exercice		4 647 473	6 381 138
Trésorerie à la clôture de l'exercice		7 351 718	4 647 473

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)

1. PRESENTATION DE Tunis Ré

1.1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Ré, une société anonyme au capital social de 75.000.000 dinars dont le siège social, 12 Avenue du Japon Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1.2 Objet social

Tunis Ré a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du récessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

1. La réalisation des opérations de réassurance, de récession, de rétakaful et de rétrokaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
2. La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
3. L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de rétakaful.
4. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de récession ou de rétrokaful.
5. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
6. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
7. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

Le modèle Rétakaful choisi est le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- Un contrat d'agent Wakala sous lequel le souscripteur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakala). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les assurés acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un évènement survenu à l'un des assurés.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 900 mille dinars placé selon les règles de la Shariaa.

1.3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- Favoriser l'exportation des services ;
- Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1.4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2012 se présente par catégorie comme suit, y compris le Président Directeur Général :

P.D.G	1
Catégorie I	60
Catégorie II	14
Catégorie III	5
Catégorie IV	2
Catégorie V	<u>1</u>
Total	83

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 3.468.291 dinars.

1.5 Autres informations

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat le Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et le Fonds de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires et ce du 17 décembre 2010 au 28 février 2011.

2. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2012

Au cours de l'exercice 2012, le secteur des assurances a enregistré les sinistres importants suivants :

- Branche **Incendie**
 - « Ste. Emballage plastique », évalué à ce jour à 3,5367 MDT
 - « New Style Italien », évalué à 100% à 1,4 MDT ;

- « Sied Emballage », évalué à 100% à 2,020 MDT ;
- « Laboratoire Opalia », évalué à 100% à 5,660 MDT ;
- « Ste. Spongitex », évalué à 100% à 6,020 MDT ;
- « Ste. SOTUNAS », évalué à 100% à 12,344 MDT ;

- **Banche Transport**

- « MERLIN », évalué à 100% à 0,985 MDT ;
- « Ste. COTUB », évalué à 100% à 1,055 MDT ;

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2012, la société a procédé à :

- la présentation du résultat technique (affaires ordinaires) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- la présentation du résultat technique (affaires Retakaful) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- la présentation du résultat technique consolidé par catégorie d'assurances vie et non vie.
- L'affectation des produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat.

3.2. Les règles comptables

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2012 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2012 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».
- La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».

- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Au 31/12/2012, Tunis Re a porté un changement aux règles de comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaies étrangères. La méthode comptable de ces opérations au niveau des modalités de conversion en dinars Tunisien se traduit par l'application des règles suivantes :
 - Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées dans la comptabilité en dinars Tunisien sur la base du cours moyens de change du mois précédent.
 - La différence de change est constatée lors des règlements.
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2012 sont calculés sur la base des cours moyens de chaque mois de l'année 2012 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier à Décembre 2012.

3.3. Principes et méthodes comptables

3.3.1. Actifs incorporels

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3.3.2. Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2012 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport (amortis sur 5 ans)	20%
Aménagements et Installations (amortis sur 10 ans)	10%
Mobilier et matériel de bureau (amortis sur 10 ans)	10%
Matériel électrique et électronique (amortis sur 8 ans)	12,5%
Matériel informatique (amortis sur 6 ans)	15%
Matériel de rayonnage (amortis sur 20 ans)	5%

3.3.3. Les placements

Les placements figurant au bilan sont composés des :

Placements immobiliers :

- Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.

Une expertise d'évaluation de ces immobilisations a fait ressortir des plus values latentes non comptabilisées de 4,577 MDT.

- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Placements financiers :

Les placements financiers se composent des :

- Participations ;
- Actions cotées ;
- Emprunts obligataires
- Parts d'OPCVM ;
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- Cautionnements ;
- Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2012 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 8,042 MDT et des moins-values provisionnées de 1,895 MDT au titre des actions cotées, se détaillant comme suit :

	EN MDT	
	Plus-value	Moins-value
Participations	6,673	0,193
Actions (actions cotées)	0,436	1,353
OPCVM	0,933	0,349
Total	8,042	1,895

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des récessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2012.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte de résultat technique vie et non vie et ceux découlant des opérations de récession sont portés au compte « autres charges techniques ».

3.3.4. Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2012 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises, PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2012, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2012 ;
- Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2012 ;
- Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.
- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

3.3.5. Ecart de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2012, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2012 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 5.317.932 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 3.975.517 dinars.

3.3.6. Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

3.3.7. Les charges techniques

Les charges de Tunis Re sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition qui sont versées aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres ;
- Les provisions techniques ;
- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

- 1^{ère} Séquence : Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.
- 2^{ème} Séquence : Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.
- 3^{ème} Séquence : Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

Les centre de travail et les clefs de répartition se présentent comme suit :

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale <ul style="list-style-type: none"> + Bureau d'Ordre Central + Direction des Fonds. + Direction Audit Interne et Organisation + ERM et Window Tunis Re Takaful • Département Développement et Production <ul style="list-style-type: none"> + Direction Acceptations conventionnelles Tunisie. + Direction Acceptations conventionnelles Etranger + Direction Acceptations facultatives + Direction Marketing et statistiques • Département Rétrocession et Gestion Technique <ul style="list-style-type: none"> + Direction de Rétrocession + Direction de Recouvrement + Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles • Département Support Fonctionnel <ul style="list-style-type: none"> + Direction du Système d'Information + Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens + Direction Financières & Comptable + Direction Contrôle de Gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Effectif Effectif Effectif Effectif Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif Comptes Comptes Comptes Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif ;
- Répartition du total des charges des directions communes entre les directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition des charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

Pour la détermination des frais d'administration liés à l'activité Rétakaful, il a été retenu outre les frais imputés directement, 20% de la totalité des frais d'administration employés des charges.

3.3.8. Les comptes de l'état de résultat

- Les intérêts sur dépôts des cédantes sont imputés directement au compte de résultat technique respectivement en vie et non vie. Ces montants sont venus en déduction dans le compte de résultat.
- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FONDS DE GARANTIE de l'Etat ;
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif ;
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3.3.9. Les comptes du hors bilan

Aucun engagement reçu ou donné au cours de l'exercice 2012.

4. RESULTATS

4.1. Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2012 arrêté au 31/12/2012 est soldé par un excédent de 2.389.889 dinars représentant (6,1) % des primes nettes.

4.2. Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôts de 6.191.726 dinars dégageant un taux de 8,3% de rentabilité du capital social.

NOTES EXPLICATIVES (Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I - ACTIFS INCORPORELS

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2012 est de 46 403 DT contre un montant net au 31/12/2011 de 70 717 DT soit une diminution de 24 314 DT qui représente des acquisitions de l'exercice de 24 139 DT et des dotations aux amortissements de 48 453 DT.

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2012	SOLDE AU 31/12/2011	VARIATIONS
LOGICIEL	400 142	376 003	24 139
TOTAL	400 142	376 003	24 139
AMORTISSEMENT LOGICIEL	353 739	305 286	48 453
TOTAL	353 739	305 286	48 453
VCN	46 403	70 717	- 24 314

NOTE II - ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2012 est de 727 966 DT contre un montant net au 31/12/2011 de 463 680 DT soit une augmentation de 264 286 DT.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2012	1 184 766	377 676	1 562 442
Acquisitions de la période	251 122	183 893	435 015
Cessions de la période	4 717	28 560	33 277
Valeur brute au 31/12/2012	1 431 171	533 010	1 964 181
Amortissement au 01/01/2012	781 931	316 831	1 098 762
Dotations	130 443	38 452	168 895
Cessions et régularisation	4 444	26 998	31 442
Amortissement au 31/12/2012	907 929	328 285	1 236 214
VCN au 01/01/2012	402 835	60 845	463 680
VCN au 31/12/2012	523 241	204 725	727 966

Note II-1 : Installations techniques & machines

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Total
Valeur brute au 01/01/2012	415 765	227 935	116 286	424 779	1 184 766
Acquisitions de la période	91 365	121 499	14 607	23 651	251 122
Cessions de la période	504	-	4 214	-	4 717
Valeur brute au 31/12/2012	506 626	349 434	126 680	448 430	1 431 171
Amortissement au 01/01/2012	301 991	113 383	98 229	268 328	781 931
Dotation	29 950	48 727	5 289	46 476	130 443
Cessions et régularisation	230	-	4 214	-	4 444
Amortissement au 31/12/2012	331 710	162 111	99 304	314 804	907 929
VCN au 01/01/2012	113 774	114 552	18 058	156 451	402 835
VCN au 31/12/2012	174 916	187 323	27 376	133 626	523 241

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2012	254 607	123 069	377 676
Acquisitions de la période	183 893	-	183 893
Cessions de la période	28 560	-	28 560
Valeur brute au 31/12/2012	409 941	123 069	533 010
Amortissement au 01/01/2012	226 875	89 956	316 831
Dotation	26 112	12 341	38 452
Cessions et régularisation	26 998	-	26 998
Amortissement au 31/12/2012	225 989	102 297	328 285
VCN au 01/01/2012	27 732	33 113	60 845
VCN au 31/12/2012	183 952	20 773	204 725

NOTE III - PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31/12/2012, un montant brut de 235.898.380 DT contre un montant brut au 31/12/2011 de 170.678.857 DT soit une variation de 65.219.523 DT détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Variation
Terrains & constructions	III-1	9 125 499	7 752 530	1 372 969
Autres placements financiers	III-2	154 980 647	97 634 177	57 346 470
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	71 792 235	65 292 150	6 500 085
Total		235 898 380	170 678 857	65 219 523

Note III-1 - Terrains & constructions

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2012 un montant brut de 9.125.499 DT contre un montant de 7.752.530 DT soit une variation de 1.372.969 DT provenant de l'augmentation de la valeur des immobilisations en cours.

DESIGNATION	NOTE	SOLDE AU 31/12/2012	SOLDE AU 31/12/2011	VARIATIONS
TERRAINS & CONSTRUCTIONS D'EXPLOITATION	III-1-1	5 942 710	780 186	5 162 524
TERRAINS & CONSTRUCTIONS HORS EXPLOITATION	III-1-2	3 182 788	6 972 344	- 3 789 556
TOTAL		9 125 499	7 752 530	1 372 969

III-1-1- Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2012	SOLDE AU 31/12/2011	VARIATIONS
TERRAINS	600 280	130 000	470 280
CONSTRUCTIONS	5 342 430	650 186	4 692 244
TOTAL	5 942 710	780 186	5 162 524
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	77 940	446 936	- 368 996
TOTAL	77 941	446 936	- 368 995
VCN	5 864 770	333 250	5 531 520

III-1-2- Terrains & constructions hors exploitation

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2012	SOLDE AU 31/12/2011	VARIATIONS
IMMEUBLES BATIS HORS IMMEUBLE	-	-	-
D'EXPLOITATION	3 182 788	6 972 344	- 3 789 556
TOTAL	3 182 788	6 972 344	- 3 789 556
AMORTISSEMENTS	498 287	-	498 287
TOTAL	498 287	-	498 287
VCN	2 684 501	6 972 344	- 4 287 843

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2012 un montant brut de 154.980.647 contre un montant brut de 31/12/2011 de 97.634.177 soit une variation de 57.346.470.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2012	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	(1)	31 905 116	193 334	1 414 727
Obligations & autres titres à revenus fixes	(2)	97 755 755		
Prêts aux personnels	(3)	712 235	890	
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	(4)	5 000 000		287 510
Autres	(5)	19 607 541		
Total		154 980 647	194 224	1 702 237

III-2-1- Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2012 comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2012			Au 31/12/2011		
		Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	A	6 527 099		1 065 921	5 786 663		855 275
OPCVM obligataires	A	3 626 907		0	1 599 538		412
OPCVM mixtes	A	15 302 783		348 806	11 286 956		46 887
Valeurs étrangères	B	5 380 827			5 240 502		
Valeurs tunisiennes	B	1 067 500	193 334		1 067 500	193 334	
Total		31 905 116	193 334	1 414 727	24 981 158	193 334	902 575

A. Actions cotées et titres d'OPCVM

Cette rubrique fait ressortir une moins-value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité d'un montant total de 1.414.727. La plus-value latente non comptabilisée est de 1.337.281 DT. Le risque d'exigibilité se détaille comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
<u>Actions cotées</u>					
ADWYA	8 200	47 229	67 806		20 577
ATB	12 500	96 419	60 113	36 306	
ATL	14 712	73 573	50 168	23 405	
BT	28 000	349 085	332 612	16 473	
BTE	24 020	505 436	657 860		152 424
Carthage cem	352 138	1 425 084	1 318 053	107 031	
Cim de Bizerte	87 000	1 000 500	606 912	393 588	
ENNAKL	65 000	695 500	721 305		25 805
GIF FILTRES	10 470	63 704	59 491	4 213	
SALIM	265	3 975	6 947		2 972
SFBT	20 783	168 742	272 361		103 619
SOPAT	11 500	42 817	35 892	6 925	
SOTRAPIL	7 385	84 146	116 919		32 774
STB	30 850	577 777	242 882	334 895	
TPR	10 935	53 417	56 173		2 756
ATT LEASING	4 000	150 000	149 784	216	
HEXABYTE	2 704	16 224	19 028		2 804
MONOPRIX	3 176	86 837	86 578	259	
TELNET	5 000	33 758	34 755		997
ASSAD	5 000	42 942	43 885		943
SOTUVER	5 000	42 479	44 360		1 881
BIAT	2 000	126 986	123 884	3 102	
AMS	30 000	300 000	356 430		56 430
TUNISAIR	264 488	540 472	400 964	139 508	
<i>Sous Total 1</i>		<i>6 527 099</i>	<i>5 865 160</i>	<i>1 065 921</i>	<i>403 982</i>
<u>Parts d'OPCVM obligataires</u>					
Placement obligataire SICAV	8 821	913 953	914 702		750
Tuniso-Emiratie SICAV	9 206	949 047	949 728		681
AXIS TRESOR SICAV	4 753	500 006	506 732		6 725
FCP AXIS AAA	7 062	726 439	729 575		3 136
SICAV ENTREPRISE	241	25 172	25 190		17
TUNISIE SICAV	31	4 448	4 448		0
FIDELITY SICAV	7	729	738		9
FCP HELION MONEO	4 905	507 113	507 447		334
<i>Sous Total 2</i>		<i>3 626 907</i>	<i>3 638 560</i>	<i>-</i>	<i>11 652</i>
<u>Parts d'OPCVM mixtes</u>					
Stratégie Actions SICAV	569	1 405 441	1 401 993	3 448	
ATT VALEURS SICAV	3 050	499 404	459 245	40 159	
ATT PLACEMENTS SICAV	306	499 879	456 888	42 991	
MAX CROIS EQUILIBREE	7 595	999 988	939 707	60 282	
MAX STABILITY	8 413	1 000 087	953 386	46 701	
MAC CROISSANCE FCP	2 536	499 860	456 160	43 700	
MAC AL HOUDA FCP	3 334	499 900	464 713	35 187	
FCP VIVEO N I	3 930	499 951	453 954	45 997	
FCP HELION ACT DEF	4 650	499 982	483 209	16 773	
AXIS CAP PRUDENT	211	500 239	486 671	13 569	
AXIS DYNAMIQUE	9 537	1 509 993	1 573 739		63 745
FCP SECURITE	60 000	6 388 058	7 245 960		857 902
FCPR MAX ESPOIR	500	500 000	500 000		
<i>Sous Total 3</i>		<i>15 302 783</i>	<i>15 875 624</i>	<i>348 806</i>	<i>921 647</i>
TOTAL		25 456 790	25 379 344	1 414 727	1 337 281

B. Participations

B1. Valeurs étrangères : Cette rubrique est détaillée au 31/12/2012 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	22 600	3 194 940	6 550 690		3 355 750
Arab Re	1 791 639	2 185 887	5 503 687		3 317 800
TOTAL		5 380 827	12 054 377	-	6 673 550

B2. Valeurs tunisiennes : Cette rubrique est détaillée au 31/12/2012 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
COTUNACE	6 000	475 000	475 000		
SDA	15	7 500	7 500		
SGFCC	500	50 000	-	50 000	
BTS	10 000	100 000	100 000		
STAR PAPIER		150 000	101 666	48 334	
AGRO FRESH		285 000	190 000	95 000	
TOTAL		1 067 500	874 166	193 334	-

III-2-2- Obligations & autres titres à revenus fixes

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2011 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Variation
Emprunts Obligataires	29 680 300	21 539 050	8 141 250
BTA	3 629 455	977 250	2 652 205
BIELLET DE TRESORERIE	1 000 000	-	
Comptes à Terme court Terme	41 266 000	7 000 000	34 266 000
Comptes à Terme Long Terme	22 180 000	25 340 000	- 3 160 000
Total	97 755 755	54 856 300	41 899 455

III-2-3- Prêts au personnel

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2012 un montant de 712.235 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2011	566 738
Prêts accordés en 2012	302 542
Remboursement de prêts effectués en 2012	157 045
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2012	712 235

III-2-4- Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers

Les dépôts auprès des établissements bancaires & financiers totalisent un montant de 5.000.000 DT au 31/12/2012 dont le détail est le suivant :

Désignation	Au 31/12/2012	Risque d'exigibilité	Plus value latente
Placements Islamique	1 000 000		
Comptes gérés	4 000 000	287 510	32 680
Solde des dépôts auprès des établissements bancaires & financiers au 31/12/2012	5 000 000	287 510	32 680

III-2-5 Autres

Les autres placements totalisent au 31/12/2012 un montant de 19.607.541 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Variation
Placements interbancaires en devises	19 263 300	16 295 860	2 967 440
Placements interbancaires en devises TAKAFUL	310 120	-	310 120
Cautionnement	34 121	34 121	-
Total	19 607 541	16 329 981	3 277 560

III-3- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2012 un montant de 71.792.235 DT contre un montant au 31/12/2011 de 65.292.149 DT soit une variation de 6.500.086 DT détaillée comme suit :

- *Par nature*

Désignation	Au 31/12/2012
Non Takaful	
Prime non acquise	18 881 145
Sinistre à payer	52 746 221
Autres	42 088
Sous total non Takaful	71 669 454
Takaful	
Prime non acquise	98 809
Sinistre à payer	23 972
Autres	-
Sous total Takaful	122 781
TOTAL	71 792 235

- *Par monnaie*

Désignation	Au 31/12/2012
Non Takaful	
TND	56 655 823
Autres monnaies	15 013 631
Sous total non Takaful	71 669 454
Takaful	
TND	496
Autres monnaies	122 285
Sous total Takaful	122 781
TOTAL	71 792 235

- *Par zone*

Désignation	Au 31/12/2012
Non Takaful	
Tunisie	56 869 416
Etranger	14 800 038
Sous total non Takaful	71 669 454
Takaful	
Tunisie	496
Etranger	122 285
Sous total Takaful	122 781
TOTAL	71 792 235

L'état récapitulatif des placements se présente comme suit :

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins valeur latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	9 125 499	8 549 271	13 127 032	4 577 761
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	16 975 426	16 782 092	22 538 873	5 756 781
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	3 626 907	3 626 907	3 638 560	11 653
Autres parts d'OPCVM	15 302 783	15 302 783	15 875 624	572 841
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 309 755	33 309 755	33 309 755	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	746 356	745 466	745 466	-
Dépôts auprès des cédantes	71 792 235	71 792 235	71 792 235	-
Autres dépôts	85 019 420	85 019 420	85 019 420	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Total Général	235 898 380	235 127 928	246 046 964	10 919 036

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								V.C.N à la clôture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	Amort.	Prov.	
ACTIFS INCORPORELS	376 003	24 139	-	400 142	305 287	-	48 452	-	-	-	353 739	-	46 403
Logiciel	376 003	24 139		400 142	305 287		48 452				353 739	-	46 403
ACTIFS CORPORELS	1 562 442	435 016	33 277	1 964 181	1 098 762	-	168 895	-	31 442	-	1 236 214	-	727 966
Inst générales agen amén.	415 504	91 365	504	506 366	301 862		29 937		230		331 568	-	174 798
Rayonnage métallique	261			261	129		13				142	-	119
Matériel de transport	227 935	121 499	-	349 434	113 383		48 727		-		162 111	-	187 323
Matériel électrique & électronique	116 286	14 607	4 214	126 680	98 229		5 289		4 214		99 304	-	27 376
Matériel informatique	424 779	23 651	-	448 430	268 328		46 476		-		314 804	-	133 626
Mobilier	254 607	183 893	28 560	409 941	226 875	-	26 112		26 998		225 989	-	183 952
Climatisation	123 069	-		123 069	89 956		12 341				102 297	-	20 773
PLACEMENTS	164 306 793	373 148 986	301 557 399	235 898 380	-	194 224	77 941	-	-	-	77 941	194 224	235 127 928
Terrains & constructions d'expl.	600 280	5 342 430	-	5 942 710	-	-	77 941	-	-	-	77 941	-	5 864 770
Terrains	600 280			600 280							-		600 280
Construction	-	5 342 430		5 342 430	-		77 941				77 941	-	5 264 489
Terrains & constructions hors expl.	780 186	2 402 602	-	3 182 788							-	-	2 684 501
Terrains affectés à une const.en cours	780 186	2 402 602		3 182 788	446 936		51 351				498 287	-	2 684 501
Autres placements financiers	97 634 177	345 438 817	288 092 347	154 980 647	-	194 224	-	-	-	-	-	194 224	154 786 423
Actions, autres titres à revenu variable	24 981 158	17 879 814	10 955 856	31 905 116		193 334	-	-	-	-	-	193 334	31 711 782
Obligations & autres titres à revenu fixe	54 856 300	293 084 205	250 184 750	97 755 755							-	-	97 755 755
Autres prêts	566 738	302 542	157 045	712 235		890					-	890	711 345
Dépôts auprès des étab.bancaires & fin.	900 000	5 000 000	900 000	5 000 000		-					-	-	5 000 000
Devises	16 295 860	29 172 255	25 894 695	19 573 420							-	-	19 573 420
Autres	34 121	-	-	34 121							-	-	34 121
Créances pour espèces déposées	65 292 150	19 965 137	13 465 052	71 792 235							-	-	71 792 235
TOTAL	166 245 239	373 608 140	301 590 676	238 262 704	1 404 048	194 224	295 288	-	31 442	-	2 166 181	194 224	235 902 298

NOTE IV-PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2012 un montant de 100.071.930 DT contre au 31/12/2011 un montant de 96.929.572 DT soit une variation de 3.142.358 DT détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Provision pour primes non acquises	37 935 570	37 543 821	391 749
Provision pour sinistres	62 136 360	59 385 751	2 750 609
Totaux	100 071 930	96 929 572	3 142 358

Note IV-1- Provisions pour Primes Non Acquises

Désignation	Au 31/12/2012
Non Takaful	
Incendie	3 784 743
Accident et risques divers	336 063
Risques techniques	20 242 345
Transport	973 166
Aviation	12 499 944
Vie	-
Sous total non Takaful	37 836 261
Incendie	64 105
Accident et risques divers	5 639
Risques techniques	27 098
Transport	2 466
Sous total Takaful	99 309
TOTAL	37 935 570

Note IV-2- Provisions pour sinistres

Désignation	Au 31/12/2012
Non Takaful	
Incendie	32 543 790
Accident et risques divers	941 876
Risques techniques	4 307 718
Transport	6 029 278
Aviation	18 281 665
Sous total non Takaful	62 104 327
Incendie	20 823
Risques techniques	544
Transport	10 666
Sous total Takaful	32 033
TOTAL	62 136 360

NOTE V- CREANCES

Les créances totalisent au 31/12/2012 un montant net de 45.946.896 DT contre un montant net de 76.271.663 DT au 31/12/2011 soit une variation négative de 30.324.767 DT détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2012			VCN au 31/12/2011
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		19 067 275	817 528	18 249 747	9 606 321
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		2 414 041		2 414 041	26 526 961
Sous total 1	VI-1	21 481 317	817 528	20 663 789	36 133 282
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		12 483 290	852 042	11 631 248	33 702 111
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		590 859		590 859	0
Sous total 2	VI-2	13 074 150	852 042	12 222 107	33 702 111
Autres créances					
Personnel		20 873		20 873	8 870
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		4 625 006		4 625 006	4 275 505
Débiteurs divers		1 439 688	19 744	1 419 944	1 406 853
FPC		6 995 177		6 995 177	745 043
Sous total 3	VI-3	13 080 744	19 744	13 061 000	6 436 270
TOTAL		47 636 210	1 689 314	45 946 896	76 271 663

V-1- Créances nées des opérations d'acceptations

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		17 736 410			17 736 410
Tunisiennes	Brut	10 247 321			
	Provisions	-215 365			
Etrangères	Brut	8 306 617			
	Provisions	-602 163			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		2 406 481			2 406 481
Tunisiennes		1 583 300			
Etrangères		823 181			
TOTAL		20 142 892	0	0	20 142 892

TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		513 337			513 337
Etrangères	Brut	513 337			
	Provisions				
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		7 560			7 560
TOTAL		520 897	0	0	520 897

V-2- Créances nées des opérations de rétrocession

Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		11 631 249			11 631 249
Tunisiennes	Brut	230			
	Provisions	0			
Etrangères	Brut	12 483 061			
	Provisions	-852 042			
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		590 859			590 859
Tunisiennes		0			
Etrangères		590 859			
TOTAL		12 222 107	0	0	12 222 107

V-3- Autres créances

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	20 873			20 873
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	4 607 931			4 607 931
Etat retenue à la source : IS	4 607 931			4 607 931
Autres impôts et taxes	0			0
Débiteurs divers	1 419 944			1 419 944
Brut	1 439 688			1 439 688
Provisions	-19 744			-19 744
FPC	6 995 177			6 995 177
TOTAL	13 043 925	0	0	13 043 925

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	17 075			17 075
Etat retenue à la source : IS	17 075		0	17 075
Autres impôts et taxes	0			0
TOTAL	17 075	0	0	17 075

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2012 un montant de 37 840 905 DT contre un montant de 40 010 877 DT soit une variation négative de 2 169 972 DT. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	NOTE	31/12/2012	31/12/2011
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	VII-1	7 406 265	4 714 260
Charges reportées	VII-2	9 898 992	9 684 195
Comptes de régularisation actif	VII-3	15 217 715	20 901 836
Écart de conversion	VII-4	5 317 932	4 710 585
Totaux		37 840 905	40 010 877

Note VI-1- Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Variation
Non Takaful			
Avoirs en Caisse	741	232	510
Avoirs en Banques en TND	679 223	334 965	344 258
Avoirs en banques en USD	2 691 464	2 144 522	546 942
Avoirs en banques en EUR	2 549 548	1 371 742	1 177 806
Avoirs en banques en GBP	900 699	539 500	361 200
Avoirs en banques XAF	204 711	-	204 711
Chèques Remis à l'Encaissement	54 548	66 788	- 12 240
Sous total non Takaful	7 080 935	4 457 748	2 623 186
Takaful			
Avoirs en Banques en TND	95 662	137 547	- 41 885
Avoirs en banques en USD	229 669	118 965	110 704
Chèques Remis à l'Encaissement	-	-	-
Sous total Takaful	325 331	256 512	68 819
TOTAL	7 406 265	4 714 260	2 692 005

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan 7.406.265 DT avec celui de l'Etat de Flux 7.351.718 DT représente le montant des chèques remis à l'encaissement. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31-12-2012.

Note VI-2 Charges reportées

Désignation	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011	Variation
Non Takaful			
Frais d'acquisition reportés	9 039 701	9 271 553	- 231 852
Autres charges à répartir	737 399	334 697	402 702
Sous total non Takaful	9 777 100	9 606 250	170 850
Takaful			
Frais d'acquisition reportés	121 892	77 945	43 947
Autres charges à répartir	-	-	-
Sous total Takaful	121 892	77 945	43 947
TOTAL	9 898 992	9 684 195	214 797

Note VI-3- Comptes de régularisation actif

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- *Activité non Takaful*

Désignation	Note	Au 31/12/2012
Intérêts acquis et non échus sur placements		1 953 961
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	11 688 872
Estimation d'éléments techniques rétrocession		-
Autres comptes de régularisation		993 039
Produits à recevoir		963 389
Charges constatées d'avance		29 650
TOTAL		14 635 872

- *Activité Takaful*

Désignation	Note	Au 31/12/2012
Intérêts acquis et non échus sur placements		175
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	218 151
Estimation d'éléments techniques rétrocession		-
Autres comptes de régularisation		363 517
Produits à recevoir		363 517
Charges constatées d'avance		-
TOTAL		581 843

L'estimation d'éléments technique acceptation se présente comme suit :

LIBBRE	Prime nette Non Takaful	Prime nette Takaful	Prime nette Globale
INCENDIE	2 617 621	83 538	2 701
ACC. RISQUES DIVERS	1 023 109	86 736	1 110
RISQUE TECHNIQUES	1 877 969	10 166	1 888
TRANSPORTS	882 489	37 711	920
AVIATION	5 241 094	-	5 241
VIE	46 590	-	47
Total	11 688 872	218 151	11 907 023

VI-4- Ecarts de conversion

Désignation	2012	2011	Ecart
Non Takaful	4 936 681	4 710 585	226 096
Takaful	381 252	-	381 252
Total général	5 317 932	4 710 585	607 348

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- *Activité non Takaful*

Désignation	2012	2011	Ecart
Avances acceptation	117 486	98 761	18 725
Avances rétrocession	9 634	4 556	5 078
Soldes à reporter acceptation	4 462 119	4 316 882	145 237
Soldes à reporter rétrocession	346 721	290 219	56 502
Dépôts espèces	719	167	552
TOTAL	4 936 681	4 710 585	226 096

- *Activité Takaful*

Désignation	2012	2011	Ecart
Avances acceptation	-	-	-
Avances rétrocession	9 634	-	9 634
Soldes à reporter acceptation	24 895	-	24 895
Soldes à reporter rétrocession	346 722	-	346 722
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	381 252	-	381 252

Le total des actifs arrêté au 31/12/2012 est de 419.762.029 dinars contre 383.784.205 dinars au 31/12/2011 soit une augmentation de 35.977.823 DT (9%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES

NOTE I - CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2012 totalisent un montant de 125.287.801 DT contre un montant de 65.917.081 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 59.370.720 DT.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2010	31/12/2011	Variation	31/12/2012	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	45 000 000	45 000 000	-	75 000 000	30 000 000
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	2 699 130	3 212 712	513 582	3 649 924	437 212
Réserve générale	3 975 000	3 975 000	-	3 975 000	-
Fonds social	1 017 798	1 145 883	128 085	1 277 529	131 646
Rachats d'actions propres		-269 568		-216 500	53 068
Prime d'émission	6 770 000	6 770 000	-	36 509 205	29 739 205
I-3 Résultat reporté :					
Résultat reporté	5 513 404	6 083 054	569 650	5 092 643	- 990 411
I-4 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	4 758 231	2 661 189	- 2 097 042	6 191 726	3 530 537
TOTAL	69 733 563	68 578 270	- 1 155 293	131 479 527	62 901 257

Le tableau d'évolution des capitaux propres se présente comme suit :

TUNIS RE

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
AU 31/12/2012

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres
Solde au 31-12-2010	45 000 000	2 699 130	3 975 000	6 770 000	1 017 797	0	5 513 405	4 758 231	69 733 563
Affectation du résultat 2010		513 582			300 000		3 944 649	-4 758 231	0
Distribution des dividendes							-3 375 000		-3 375 000
Rachat actions propres						-269 568			-269 568
Mouvements Fonds Social					-171 914				-171 914
Augmentation de capital									0
Résultat de l'exercice 2011								2 661 189	2 661 189
Solde au 31-12-2011	45 000 000	3 212 712	3 975 000	6 770 000	1 145 883	-269 568	6 083 054	2 661 189	68 578 270
Affectation du résultat 2011		437 212			300 000		1 923 977	-2 661 189	0
Distribution des dividendes							-2 925 000		-2 925 000
Annulation des dividendes / actions propres							10 613		10 613
Correction rachat actions propres				-156 813		156 813			0
Rachat actions propres				-103 982		-103 745			-207 727
Mouvements Fonds Social					-168 355				-168 355
Augmentation de capital	30 000 000			30 000 000					60 000 000
Résultat de l'exercice 2012								6 191 726	6 191 726
Solde au 31-12-2012	75 000 000	3 649 924	3 975 000	36 509 205	1 277 529	-216 500	5 092 643	6 191 726	131 479 527

NOTE I-1- Capital

Le capital social au 31/12/2012 est de 75 000 000 dinars divisé en 15.000.000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

NOTE I-2 – Fonds social

Le fonds social enregistre en 2012 une augmentation de 131.646 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Disponible de l'exercice 2011	1 145 883
Dotation de l'exercice	300 000
Intérêts sur prêts	15 017
Total ressources	1 460 900
Emplois	
Restauration	69 522
Subvention de scolarité	19 800
Bons de fin d'année	16 200
Dons Aïd	17 940
Prime d'assurance auto Personnels	7 909
Cadeaux de fin d'année	2 000
Amicale de Tunis Re	50 000
Total emplois	183 371
Solde au 31/12/2012	1 277 529

NOTE I-3 : Contrat de régulation du cours

Suite à l'introduction en bourse des titres « Tunis Re », un contrat de régulation du cours a été finalisé et sa gestion a été confiée à l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

Au 31/12/2012, la situation de ce contrat fait ressortir un solde de 43.300 actions « Tunis Re » acquis pour un montant de 477.295 DT. Les commissions y afférentes sont de 3.532 DT.

Les mouvement ayant abouti à ce solde se détaillent comme suit :

	Date	Quantité	Cours	Nominal	Prime	Montant	Commissions
Solde au 31-12-2011		22 551		112 755	156 813	269 568	1 994
Tunis Re Achat	05/01/2012	10	11,330	50	63	113	1
Tunis Re Achat	11/01/2012	10	11,350	50	64	114	1
Tunis Re Achat	18/01/2012	10	11,210	50	62	112	1
Tunis Re Achat	24/01/2012	250	11,450	1 250	1 613	2 863	21
Tunis Re Achat	30/01/2012	200	11,200	1 000	1 240	2 240	16
Tunis Re Achat	16/02/2012	130	11,100	650	793	1 443	11
Tunis Re Achat	23/02/2012	10	11,200	50	62	112	1
Tunis Re Achat	02/03/2012	100	11,080	500	608	1 108	8
Tunis Re Achat	02/03/2012	250	11,010	1 250	1 503	2 753	20
Tunis Re Achat	02/03/2012	200	11,000	1 000	1 200	2 200	16
Tunis Re Achat	06/03/2012	250	10,950	1 250	1 488	2 738	20
Tunis Re Achat	08/03/2012	100	10,860	500	586	1 086	8
Tunis Re Achat	12/03/2012	152	11,000	760	912	1 672	13
Tunis Re Achat	14/03/2012	5	10,940	25	30	55	1
Tunis Re Achat	14/03/2012	10	10,880	50	59	109	1
Tunis Re Achat	14/03/2012	10	10,900	50	59	109	1
Tunis Re Achat	02/04/2012	400	11,200	2 000	2 480	4 480	33
Tunis Re Achat	03/04/2012	1 000	11,180	5 000	6 180	11 180	81
Tunis Re Achat	06/04/2012	1 000	11,180	5 000	6 180	11 180	81
Tunis Re Achat	10/04/2012	500	10,960	2 500	2 980	5 480	40
Tunis Re Achat	11/04/2012	1 739	10,960	8 695	10 364	19 059	138
Tunis Re Achat	11/04/2012	261	10,950	1 305	1 553	2 858	21
Tunis Re Achat	13/04/2012	2 925	11,100	14 625	17 843	32 468	236
Tunis Re Achat	13/04/2012	75	11,080	375	456	831	6
Tunis Re Achat	17/04/2012	5	10,990	25	30	55	1
Tunis Re Achat	20/04/2012	2	10,700	10	11	21	1
Tunis Re DS (Cession	26/04/2012		0,040	0	-300	-300	3
Tunis Re DS (Cession	26/04/2012		0,040	0	-986	-986	8
Tunis Re Achat	04/05/2012	500	11,180	2 500	3 090	5 590	41
Tunis Re Achat	20/09/2012	1 160	9,800	5 800	5 568	11 368	82
Tunis Re Achat	20/09/2012	100	9,940	500	494	994	7
Tunis Re Achat	20/09/2012	150	9,950	750	743	1 493	11
Tunis Re Achat	20/09/2012	32	9,980	160	159	319	2
Tunis Re Achat	20/09/2012	450	9,990	2 250	2 246	4 496	33
Tunis Re Achat	20/09/2012	108	10,000	540	540	1 080	8
Tunis Re Achat	20/09/2012	1 000	10,090	5 000	5 090	10 090	73
Tunis Re Achat	23/11/2012	226	9,100	1 130	927	2 057	15
Tunis Re Achat	23/11/2012	8	9,110	40	33	73	1
Tunis Re Achat	23/11/2012	100	9,080	500	408	908	7
Tunis Re Achat	23/11/2012	200	9,060	1 000	812	1 812	11
Tunis Re Achat	23/11/2012	516	9,140	2 580	2 136	4 716	34
Tunis Re Achat	26/11/2012	510	9,270	2 550	2 178	4 728	35
Tunis Re Achat	27/11/2012	500	9,000	2 500	2 000	4 500	33
Tunis Re Achat	29/11/2012	100	9,140	500	414	914	7
Tunis Re Achat	30/11/2012	15	9,000	75	60	135	2
Tunis Re Achat	04/12/2012	65	8,730	325	242	567	4
Tunis Re Achat	04/12/2012	5	8,930	25	20	45	1
Tunis Re Achat	04/12/2012	5	8,940	25	20	45	1
Tunis Re Achat	05/12/2012	50	8,550	250	178	428	3
Tunis Re Achat	05/12/2012	10	8,700	50	37	87	2
Tunis Re Achat	05/12/2012	10	8,800	50	38	88	1
Tunis Re Achat	10/12/2012	10	8,770	50	38	88	2
Tunis Re Achat	18/12/2012	800	8,790	4 000	3 032	7 032	51
Tunis Re Achat	19/12/2012	407	8,770	2 035	1 534	3 569	28
Tunis Re Achat	19/12/2012	18	8,650	90	66	156	1
Tunis Re Achat	20/12/2012	149	8,740	745	557	1 302	9
Tunis Re Achat	20/12/2012	236	8,750	1 180	885	2 065	15
Tunis Re Achat	20/12/2012	131	8,770	655	494	1 149	8
Tunis Re Achat	20/12/2012	484	8,760	2 420	1 820	4 240	31
Tunis Re Achat	24/12/2012	500	8,590	2 500	1 795	4 295	31
Tunis Re Achat	25/12/2012	350	8,540	1 750	1 239	2 989	22
Tunis Re Achat	27/12/2012	5	8,490	25	17	42	1
Tunis Re Achat	27/12/2012	200	8,500	1 000	700	1 700	12
Tunis Re Achat	27/12/2012	235	8,450	1 175	811	1 986	14
Tunis Re Achat	28/12/2012	300	8,490	1 500	1 047	2 547	19
Tunis Re Achat	31/12/2012	1 500	8,590	7 500	5 385	12 885	94
Mouvements 2012		20 749		103 745	103 982	207 727	1 538
Solde au 31-12-2012		43 300		216 500	260 795	477 295	3 532

NOTE I-4 – Résultats reportés

Le résultat reporté enregistre une diminution de 990.410 dinars résultant de l'affectation du résultat 2011.

NOTE I-5- Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012 est bénéficiaire de 6.191.726 dinars contre 2.661.189 dinars en 2011, soit une augmentation de 133%, sa défalcation entre non takaful et takaful est la suivante :

Résultat non takaful	5 622 671
Résultat takaful	569 055

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 131.479.527 dinars contre 68.578.270 dinars au 31/12/2011 Soit une augmentation de 62.901.257 dinars.

PASSIFS

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 288.282.503 DT contre un montant de 315.205.934 DT au 31/12/2011 soit une diminution de 26.923.431 DT expliquée par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES

Les provisions pour autres risques & charges totalisent au 31/12/2012 un montant de 2.728.841 dinars et sont détaillées comme suit :

Rubrique	31/12/2012
Provisions pour divers litiges	386 426
Provisions pour pertes et charges	1 342 415
Autres provisions pour risques	1 000 000
Totaux	2 728 841

Les provisions pour divers litiges correspondent à la provision pour litige avec l'administration fiscale.

Les provisions pour pertes & charges sont constituées au titre de la différence des écarts de conversion actif & passif pour un montant de 1.342.415 DT au 31/12/2012.

Les Autres Provisions pour risques correspondent à des provisions pour toutes éventualités qui totalisent un montant de 1.000.000 DT au 31/12/2012.

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2012 un montant de 171.512.711 DT contre un montant de 168.065.648 DT au 31/12/2011 soit une variation de 3.447.063 DT.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Provisions pour primes non acquises	51 281 425	51 854 604	- 573 179
Provisions pour sinistres	118 529 048	115 308 469	3 220 579
Autres provisions techniques	1 702 237	902 575	799 662
Totaux	171 512 711	168 065 648	3 447 062

Note III-1- Provisions pour Primes Non Acquises

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2012
Non Takaful	
Incendie	7 471 235
Accident et risques divers	1 652 023
Risques techniques	24 194 904
Transport	2 626 154
Aviation	13 513 536
Vie	1 382 952
Sous total non Takaful	50 840 804
Incendie	176 968
Accident et risques divers	111 942
Risques techniques	63 874
Transport	52 629
Vie	35 208
Sous total Takaful	440 621
TOTAL	51 281 425

Note III-2- Provisions pour Sinistres

Tunis Re a pris en compte toutes les déclarations relatives aux sinistres GEMP parvenues des différentes cédantes en répercutant la charge correspondante aux réassureurs indépendamment de leur caractère recevable.

Dans le cas où Tunis Re est Leader sur les affaires sinistrées relatives aux émeutes qu'a connue la Tunisie au début de l'année 2011, la société a effectué en collaboration avec des réassureurs suiveurs internationaux une expertise de certains sinistres et a retenu comme base de comptabilisation une valeur plus élevée que ces évaluations par prudence. C'est le cas, notamment, d'un sinistre pour perte d'exploitation d'une chaîne de magasins pour le quel la compagnie a retenu une expertise de marge brute de perte d'exploitation nettement inférieure à la marge brute retenue par l'expert engagé par la cédante, hormis les différents sur les autres aspects techniques liés à l'application des termes convenus de la réassurance.

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2012 se présente ainsi :

Désignation	Au 31/12/2012
Non Takaful	
Incendie	52 696 053
Accident et risques divers	19 046 167
Risques techniques	11 027 783
Transport	15 052 405
Aviation	18 589 338
Vie	1 613 757
Sous total non Takaful	118 025 504
Incendie	238 906
Accident et risques divers	123 469
Risques techniques	29 831
Transport	81 555
Vie	29 783
Sous total Takaful	503 544
TOTAL	118 529 048

Note III-3- Autres Provisions Techniques : (voir actif note III-2-1)

Ces autres provisions correspondent au risque d'exigibilité détaillé dans la note III-2-1- ACTIONS & AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES, présentée parmi les notes des postes d'ACTIF.

NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETRO-CESSIONNAIRES

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des récessionnaires totalisent au 31/12/2012 un montant de 47.413.719 DT contre un montant de 54.316.672 DT au 31/12/2011 soit une variation de 6.902.953 DT.

NOTE V- AUTRES DETTES

Les autres dettes totalisent au 31/12/2012 un montant de 53.277.392DT contre un montant de 78.535.165DT au 31/12/2011 soit une diminution de 25.257.774DT.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

		31/12/2012	31/12/2011	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation				
Dettes sur les cédantes		13 280 169	39 122 709	- 25 842 540
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)		4 400 075	6 383 069	- 1 982 994
Sous total 1	VI-1	17 680 244	45 505 778	- 27 825 534
Dettes nées des opérations de rétrocession				
Dettes sur les rétrocessionnaires		23 454 494	20 725 947	2 728 547
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)			352 991	- 352 991
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)		2 831 232	7 661 793	- 4 830 561
Sous total 2	VI-2	26 285 726	28 740 731	- 2 455 005
Dettes diverses				
Personnel		559 949	840 536	- 280 587
Etat, organismes de sécurité sociales & collect. ivités Publiques		412 317	412 026	291
Créditeurs divers		1 339 134	2 286 207	- 947 073
FGIC créditeurs		4 844	4 844	-
FPC		6 995 177	745 043	6 250 134
Sous total 3	VI-3	9 311 422	4 288 656	5 022 765
TOTAL		53 277 392	78 535 165	- 25 257 774

V-1- Dettes nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	13 258 526			13 258 526
Tunisiennes	3 139 846			3 139 846
Etrangères	10 118 680			10 118 680
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	4 352 413			4 352 413
Tunisiennes	3 555 404			
Etrangères	797 009			797 009
TOTAL	17 610 939	0	0	17 610 939
TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	21 642			21 642
Tunisiennes				0
Etrangères	21 642			21 642
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	47 663			47 663
Tunisiennes				
Etrangères	47 663			47 663
TOTAL	69 305	0	0	69 305

V-2- Dettes nées des opérations de rétrocession

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	23 231 386			23 231 386
Tunisiennes	2 827 798			2 827 798
Etrangères	20 403 588			20 403 588
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	2 831 233			2 831 233
Tunisiennes	230 414			230 414
Etrangères	2 600 819			2 600 819
TOTAL	26 062 619	0	0	26 062 619

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	223 108			223 108
Tunisiennes				0
Etrangères	223 108			223 108
TOTAL	223 108	0	0	223 108

V-3- Dettes diverses

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	559 949			559 949
Amicale du personnel	11 684			11 684
Personnel (Remb. Ass. Groupe)	0			
Rémunération personnel	161 622			161 622
Dettes provisionnées pour congés payés	386 643			386 643
Dettes provisionnées pour départ à la retraite	0			0
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	409 245			409 245
Etat retenue à la source : Intérêts sur rétro	215 063			215 063
Etat retenue sur les revenus	149 494			149 494
Autres retenues à la source	0			0
Etat retenue à la source des tiers	5 095			5 095
T.V.A COLLECTIVE	38 891			38 891
REPORT TFP	702			702
Créditeurs divers NON TAKAFUL	1 308 557			1 308 557
Dividendes	767 752			767 752
Dividendes C.I	3			3
Tantièmes	73 544			73 544
Retenue CNSS	27 783			27 783
Retenue CAVIS	8 098			8 098
Retenue assurance groupe	8 426			8 426
Retenue CNRPS	397			397
Autres comptes créditeurs	422 556			422 556
FGIC	4 844			4 844
FPC	6 995 177			6 995 177
TAKAFUL				
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	3 073			3 073
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	3 073			3 073
Créditeurs divers TAKAFUL	30 577			30 577
TOTAL	9 311 422	0	0	9 311 422

NOTE VI- AUTRES PASSIFS

Les autres passifs totalisent au 31/12/2012 un montant de 13.349.840 DT contre un montant de 12.803.282 DT au 31/12/2011 soit une augmentation de 546.558 DT.

Détaillés comme suit :

Rubrique	Note	31/12/2012	31/12/2011
Comptes de régularisation passif	VII-1	9 374 323	8 712 066
Ecart de conversion	VII-2	3 975 517	4 091 216
Totaux		13 349 840	12 803 282

Note VI-1- Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2012 un montant de 9.374.323 DT détaillé comme suit

Désignation	Au 31/12/2012
Non Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	6 655 568
Estimation d'éléments techniques	1 327 126
Autres comptes de régularisation passif	1 316 845
Sous total non Takaful	9 299 540
Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	24 225
Estimation d'éléments techniques	29 323
Autres comptes de régularisation passif	21 236
Sous total Takaful	74 784
TOTAL	9 374 323

Note VI-2 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- **Activité non Takaful :**

Désignation	2012	2011	Ecart
Avances acceptation	359 485	1 203 542	- 844 057
Avances rétrocession	114 196	81 958	32 238
Soldes à reporter acceptation	2 947 282	2 680 212	267 070
Soldes à reporter rétrocession	211 460	112 384	99 076
Dépôts espèces	14 947	13 120	1 826
TOTAL	3 647 369	4 091 216	- 443 847

- **Activité Takaful :**

Désignation	2012		Ecart
Avances acceptation	473	-	473
Avances rétrocession	115 207	-	115 207
Soldes à reporter acceptation	1 007	-	1 007
Soldes à reporter rétrocession	211 460	-	211 460
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	328 148	-	328 148

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2012 à 419.762.029 DT contre 383.784.205 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 3.977.824 DT (9%).

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

NOTE I – PRIMES ACQUISES

Note I-1- Primes

Les primes acceptées ont atteint 77.029.269 DT contre 70.520.051 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 9%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2012	Struct	31/12/2011	Struct	Evolution
Tunisie	49 635 859	64%	47 703 898	68%	4%
Maghreb	3 684 729	5%	3 257 557	5%	13%
Pays arabes	9 979 572	13%	7 497 866	11%	33%
Afrique	5 822 308	8%	5 318 727	8%	9%
Europe	795 289	1%	250 064	0%	218%
Asie & reste du monde	7 111 512	9%	6 491 939	9%	10%

Les primes Takaful ont atteint 1.447.131 DT, cette prime provient essentiellement du marché des pays arabes à raison de 1.109.518 DT soit 77%.

Les primes rétrocedées sont de 37.540.069 DT dinars contre un montant de 35.721.099 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 5%. La répartition par branches se présente comme suit :

	31/12/2012	Struct	31/12/2011	Struct	Evolution
INCENDIE	9 481 723	25%	9 261 795	26%	2%
ARD	1 535 079	4%	1 347 656	4%	14%
RISQUES TECHNIQUES	6 545 165	17%	7 029 415	20%	-7%
TRANSPORTS	3 737 741	10%	3 435 188	10%	9%
AVIATION	16 229 493	43%	14 637 045	41%	11%
VIE	10 868	0%	10 000	0%	9%
TOTAL	37 540 069	100%	35 721 099	100%	5%

Le montant des primes nettes sont de 39.489.200 dinars contre 34.798.952 dinars en 2011 soit une augmentation de 13,478%.

Note I-2- Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 964.927 dinars contre 871.011 dinars en 2011. Cette variation s'explique par ce qui suit :

- Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation de 51.854.604 DT à 51.281.425 DT au 31/12/2012 soit une diminution de 573.179 DT;
- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises de 37.543.821 DT à 37.935.570 DT au 31/12/2012 d'où une augmentation de 391.749 DT.

NOTE II – PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 1.602.221 DT au 31/12/2012 contre un montant de 1.450.962 DT au 31/12/2011 soit une variation positive de 151.259 DT. Ce montant est réparti entre Takaful et non Takaful comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION
PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERE DE L'ETAT DE RESULTAT	1 602 221	1 450 962	151 259
TAKAFUL	1 600 815	1 450 504	150 311
NON TAKAFUL	1 406	458	948

NOTE III – CHARGES DE SINISTRES

Note III-1- Sinistres payés

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 37.152.013 DT en 2011 à 43.363.249 DT au 31/12/2012 d'où une augmentation de 6.211.236 DT. Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 18.193.564 DT à 21.998.444 DT d'où une augmentation de 3.804.880 DT.

Les sinistres payés nets sont passés de 18.958.449 DT à 21.364.805 DT d'où une augmentation de 12,69%.

Note III-2- Variation de la Provision pour Sinistres A Payer (SAP)

La variation de la provision pour sinistres nette est de 469.970 DT contre 3.081.775 DT en 2011 soit une diminution de 2.611.805 DT qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation au 31/12/2012 de 3.220.579 DT contre 15.898.675 DT au 31/12/2011.
- variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 2.750.609 DT dinars contre 12.816.900 DT au 31/12/2011.

NOTE IV – FRAIS D'EXPLOITATION

Note IV-1- Frais d'acquisition

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2012 un montant de 17.088.619 DT contre 16.202.117 DT en 2011 d'où une augmentation de 886.502 DT.

Note IV-2- Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 6.017.690 dinars se répartit comme suit :

Frais d'administration	5 603 521
Autres charges non techniques (*)	414 169
TOTAL	6 017 690

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 31/12/2012 comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL	3 468 291
Salaires + congés payés + Ind. De départ à la retraite	2 618 629
Charges sociales	811 565
Autres (Avantage en nature, Formations & Sém.)	38 097
AUTRES CHARGES	2 549 399
Locations & autres	378 381
Entretien, réparations & autres	94 245
Assurances	116 498
Documentation	14 030
Eau gaz & électricité	58 649
Carburants	71 641
Fournitures de bureaux	35 375
Intérimaires	21 411
Honoraires	261 402
Frais sur titres	54 499
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	167 687
Cotisations, dons & subventions accordées	341 422
Transports & déplacements	100 269
Missions et réceptions	240 806
Autres frais de PTT	3 225
Télex tél téléfax & internet	59 474
Services bancaires & assimilés	34 860
Jeton de présence	84 000
Impôts et taxes directs	75 247
Dotation aux amortissements	346 639
Variation des frais généraux reportés	-18 196
TOTAL GENERAL A AFFECTER	6 017 690
INCENDIE	1 589 905
ARD	491 009
RISQUE TECHNIQUE	915 934
TRANSPORT	774 591
AVIATION	14 666 022
VIE	166 060
TOTAL CHARGES AFFECTES	5 603 521
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	414 169

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 5.603.521 DT en 2012 contre un montant de 5.007.854 DT en 2011 augmentation de 595.667 DT et représentent 7,30% des primes acceptées.

Note IV-3- Commissions reçues des rétrocessionnaires

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2012 un montant de 4.860.455 DT contre un montant de 4.672.157 DT en 2011 soit une variation de 188 298 DT. L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer se présente comme suit :

ANNEE D'INVENTAIRE	2008 et antérieur	2009	2010	2011	2012
Règlements cumulés	7 472 079	2 339 436	13 310 063	18 179 171	2 062 500
Provisions pour sinistres	40 047 334	4 098 422	11 229 182	29 298 770	33 855 339
Total des Charges des Sinistres	1 275 641	2 214 024	1 030 341	6 145 979	35 917 840
Primes acquises	3 952 308	3 130 748	3 660 982	29 304 298	37 554 111
% Sinistres/Primes Acquises	32%	71%	28%	21%	96%

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de l'exercice 2012 s'établit à 2.389.889 DT contre en 2011 à - 1.457.113 DT soit une augmentation de 3.847.002 DT.

NOTE I - PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2012 un montant de 7.497.617 DT contre un montant au 31/12/2011 de 5.678.895 DT soit une augmentation de 1.818.722 DT. Ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Revenus des placements	6 969 425	5 028 916	1 940 509
Reprise de correction de valeurs sur placements	121 174	-	121 174
profits provenant de la réalisation des placements	407 018	649 979	- 242 961

NOTE II - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat totalisent au 31/12/2012 un montant de 1.602.221 DT contre un montant de 1.450.962 DT soit une variation de 151.259 DT.

NOTE III- CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2012 un montant de 2.287.048 DT contre un montant de 1.577.544 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 709.504 DT détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	1 319 324	1 125 111	194 213
Correction de valeur sur placement	967 724	439 502	528 222
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	12 931	- 12 931
Totaux	2 287 048	1 577 544	709 504

La correction de valeur sur placement de 967.724 DT n'est autre que la dotation aux provisions de l'exercice (provisions pour risque d'exigibilité de l'exercice) :

* sur portefeuille actions cotées	331 408
* sur portefeuille OPCVM MIXTES	348 806
* sur portefeuille OPCVM OBLIGATION	287 510

NOTE IV- VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	549 631	549 631
Revenu des participations	270 600	270 600
Revenu des placements	6 149 194	6 149 194
Autres revenus financiers (com.,hon.)	13 695 312	13 695 312
Total produits des placements	20 664 737	20 664 737
Intérêts	1 319 324	1 319 324
Frais externes		
autres frais	12 672 155	12 672 155
Total charges des placements	13 991 479	13 991 479

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE GLOBAL
31/12/2012

	NON MARINES				MARINES			NON VIE	VIE	GLOBALE
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AVIATION	TOTAL			
PRIMES ACQUISES	23 929 624	7 814 014	11 855 422	43 599 060	11 552 536	19 245 461	30 797 997	74 397 057	3 205 391	77 602 448
Primes émises	23 750 142	7 535 207	12 180 878	43 466 227	11 593 595	18 570 806	30 164 401	73 630 628	3 398 641	77 029 269
Variation des primes non acquises	179 482	278 807	-325 456	132 833	-41 059	674 655	633 596	766 429	-193 251	573 179
CHARGES DE PRESTATIONS	17 946 121	4 316 381	5 565 781	27 828 283	5 984 375	11 287 604	17 271 979	45 100 261	1 483 567	46 583 828
Prestations & frais payés	30 113 713	3 817 990	3 607 420	37 539 122	3 590 256	1 036 679	4 626 935	42 166 057	1 197 192	43 363 249
Charges des provisions pour prestations diverses	-12 167 592	498 391	1 958 361	-9 710 840	2 394 118	10 250 925	12 645 044	2 934 204	286 375	3 220 579
Solde de souscription	5 983 503	3 497 633	6 289 641	15 770 777	5 568 162	7 957 857	13 526 018	29 296 796	1 721 824	31 018 620
FRAIS D'ACQUISITION	7 318 800	1 566 813	3 462 099	12 347 711	3 121 106	275 942	3 397 047	15 744 758	1 343 861	17 088 619
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	1 589 905	491 009	915 934	2 996 848	774 591	1 666 022	2 440 613	5 437 461	166 060	5 603 521
Charges d'acquisition & de gestion nettes	8 908 704	2 057 821	4 378 033	15 344 559	3 895 697	1 941 964	5 837 661	21 182 219	1 509 921	22 692 140
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	550 816	346 494	502 368	1 399 677	123 799	26 036	149 835	1 549 513	52 708	1 602 221
Solde financier	-2 374 385	1 786 305	2 413 976	1 825 896	1 796 263	6 041 930	7 838 193	9 664 089	264 612	9 928 701
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	9 144 222	1 518 225	5 954 191	16 616 638	3 553 469	16 967 346	20 520 815	37 137 453	10 867	37 148 320
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	18 537 243	883 051	921 517	20 341 811	1 153 641	502 992	1 656 633	21 998 444		21 998 444
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	-10 221 928	12 176	1 303 160	-8 906 593	1 438 988	10 218 214	11 657 202	2 750 609		2 750 609
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT										
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	2 726 308	241 550	1 492 197	4 460 055	211 967	188 432	400 399	4 860 455		4 860 455
Solde de rétrocession	-1 897 401	381 448	2 237 318	721 365	748 873	6 057 707	6 806 581	7 527 945	10 867	7 538 812
Résultat technique	-476 984	1 404 857	176 658	1 104 531	1 047 390	-15 778	1 031 612	2 066 929	253 745	2 389 889
Informations complémentaires										
PROVISIONS ACCEPTATIONS										
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/12)	7 648 204	1 763 965	24 258 778	33 670 946	2 678 784	13 513 536	16 192 320	49 863 267	1 418 159	51 281 425
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/11)	7 827 685	2 042 772	23 933 322	33 803 780	2 637 725	14 188 191	16 825 916	50 629 696	1 224 908	51 854 604
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/12)	52 934 958	19 169 637	11 057 615	83 162 209	15 133 961	18 589 338	33 723 299	116 885 508	1 643 539	118 529 048
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/11)	65 102 550	18 671 245	9 099 254	92 873 049	12 739 842	8 338 413	21 078 255	113 951 304	1 357 165	115 308 469
PROVISIONS RETROCESSIONS										
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/12)	3 848 847	341 702	20 269 443	24 459 993	975 633	12 499 944	13 475 577	37 935 570		37 935 570
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES OUVERTURE (31/12/11)	3 511 345	324 848	19 678 469	23 514 662	791 363	13 237 797	14 029 159	37 543 821		37 543 821
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/12)	32 564 613	941 876	4 308 263	37 814 751	6 039 944	18 281 665	24 321 609	62 136 360		62 136 360
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A L'OUVERTURE (31/12/11)	42 786 541	929 700	3 005 103	46 721 344	4 600 956	8 063 451	12 664 407	59 385 751		59 385 751

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2012 un montant 13.695.312 DT de contre un montant de 7.359.384 DT au 31/12/2011 soit une variation de 6.335.928 DT.

Le montant de 13.695.312 DT est composé des autres produits non techniques non takaful (soit 13.594.975 DT) et des autres produits non techniques takaful (soit 100.337 DT).

Les autres produits non techniques non takaful sont détaillés comme suit :

Jetons de présence	-3 500
Commissions de gestion des fonds gérés par Tunis Re	482 148
Produits non tech. Liés à une modification comptables	83 983
Reprises sur provision pour créances douteuses	1 789 820
Profits de change réalisés	10 053 744
Ecart de change sur comptes en devises	261 913
Reprises sur provision pour risques et charges (écart de conversion)	619 368
Reprises sur charges de personnels indemnités de départ à la retraite	300 000
Gains sur cessions d'immobilisation	7 499
Total	13 594 975

NOTE V- AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 31/12/2012 un montant de 12 672 155 DT contre un montant de 5 888 115 DT au 31/12/2011 soit une variation de 6 784 040 DT.

Le montant de 12 672 155 DT est composé des autres charges non techniques non takaful (soit 12 901 155 DT) et des autres charges non techniques takaful (soit – 229 000 DT).

Les autres charges non techniques non takaful sont détaillées comme suit :

Autres charges non techniques	442 726
Dotations aux résorptions des charges reportées	368 700
Dotations aux provisions pour risques et charges (écart de conversion)	1 789 311
Dotations aux provisions pour litiges	20 627
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 669 570
Pertes de change réalisées	8 416 641
Ecart de change sur comptes en devises	192 759
Pertes sur cessions d'immobilisations	821
Total	12 901 155

NOTE VI- IMPOTS SUR LES SOCIETES

NON TAKAFUL

L'impôt est déterminé comme suit :

Résultat comptable	6 452 339
Réintégrations des charges non déductibles	3 924 354
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	3 936 309
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<i>6 440 384</i>
Exonérations	3 569 905
INVESTISSEMENTS EXONERES(FCPR MAX ESPOIR)	500 000
<i>Bénéfice net fiscal</i>	<i>2 370 479</i>
Impôt sur les sociétés au 31/12/2012	829 668
Résultat net	5 622 671

TAKAFUL :

L'impôt est déterminé comme suit :

Résultat comptable	569 055
Réintégrations des charges non déductibles	53 104
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	232 684
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<i>389 475</i>
<i>Bénéfice net fiscal</i>	<i>389 475</i>
Impôt sur les sociétés (35%)	0

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2012 est bénéficiaire de **6,192 MDT** contre **2,661 MDT** au 31/12/2011 soit une augmentation de **3,531 MDT**.

NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2012 (en milliers de dinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint le montant de	-	43 926
contre en 2011		12 760
soit une variation de	-	56 686

IIS résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes		30 196
contre en 2011		42 329
soit une variation de	-	12 133

X-2 Versements aux cédantes		24 236
contre en 2011		16 951
soit une variation de		7 285

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires		21 260
contre en 2011		13 649
soit une variation de		7 611

X-4 Versements aux rétrocessionnaires		20 980
contre en 2011		27 237
soit une variation de	-	6 257

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint		278 099
contre en 2011		63 961
soit une variation de		214 138

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant		323 579
contre en 2011		61 079
soit une variation de		262 500

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus		4 866
contre en 2011		3 028
soit une variation de		1 838

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel		2 963
contre en 2011		11 245
soit une variation de	-	8 282

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel		10 705
contre en 2011		15 135
soit une variation de	-	4 430

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes		1 809
contre en 2011		1 051
soit une variation de		758

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint - 9 756
contre en 2011 - 11 324
soit une variation de 1 568
qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles 82
contre en 2011 30
soit une variation de 52

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles 1 608
contre en 2011 3 075
soit une variation de - 1 467

XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm. Financière: 1 904
contre en 2011 2 308
soit une variation de - 404

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières 390
contre en 2011 340
soit une variation de 50

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Financi 10 500
contre en 2011 10 925
soit une variation de - 425

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles 24
contre en 2011 3
soit une variation de 21

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint 56 304
contre en 2011 - 3 383
soit une variation de 59 687
qui s'explique par les mouvements suivants :

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions 60 000

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital 771
contre en 2011 4
soit une variation de 767

XII-3 Dividende & autres distributions 2 925
contre en 2011 3 379
soit une variation de - 454

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités 83
contre en 2011 212
soit une variation de - 129

NOTE XIV

La composition des liquidités
La trésorerie totalise à la clôture de 7 352
contre en 2011 4 647
soit une variation de 2 705

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis-Re déposées en banques est comme suit :
liquidité en dinars 776
contre en 2011 473
soit une variation de 303

liquidité en devises 6 576
contre en 2011 4 174
soit une variation de 2 402

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES	
		ACCEPTATION	RETROCESSION
PRNV1 PRIMES ACQUISES			
PRNV11 Primes	(I-1)	705	708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096	70995-70996
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(II)	7920	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)		
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	605	609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	6150-6195	6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)		
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211	
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6422	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(IV-3)		649

NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – NON VIE

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES	
		ACCEPTATION	RETROCESSION
PRNV1 PRIMES ACQUISES			
PRNV11 Primes	(I-1)	705	708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096	70995-70996
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(II)	7920	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)		
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	605	609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	6150-6195	6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)		
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211	
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6422	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(IV-3)		649

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de TUNIS RÉ

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2012.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une

opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2012 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2013

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé**

**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE "TUNIS RE"
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2012**

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RÉ »**, et en application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune opération conclue par la société « TUNIS RÉ » avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

B. Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RÉ » envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président Directeur Général est fixée suivant le Procès Verbal du Conseil d'Administration du 22/12/2009. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois) :
 - b- Un salaire mensuel
 - Salaire net mensuel de 6 000 DT
 - Cotisations sociales¹ à la charge de l'employé 452,357 DT
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 2 647,070 DT
 - Charges sociales¹ patronales de 547,566 DT
 - c- Prime d'intéressement au titre de l'année 2011 et servie en 2012 :
 - Prime d'intéressement nette de 21 600 DT
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 9 932,846 DT
 - d- Les avantages en nature comportent
 - 500 litres de carburant par mois avec voiture de fonction.
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 140,000 DT par trimestre soit 250,935 DT pour l'année 2012.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 05/06/2012 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de 6 000 Dinars par administrateur et par membre du comité permanent d'audit.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 72 000 DT et 18 000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

Tunis, le 30 avril 2013

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé**

¹ La société a obtenu une ristourne sur cotisations sociales au cours de l'exercice 2012.

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 10 mars 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 261.677.657, un actif net de D : 261.087.811, et un bénéfice de la période de D : 2.194.220.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 11,25% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 Avril 2013

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>202 191 284</u>	<u>216 618 691</u>	<u>205 452 334</u>
Obligations et valeurs assimilées		195 287 289	212 846 155	198 613 585
Titres OPCVM		6 903 995	3 772 536	6 838 749
Placements monétaires et disponibilités		<u>59 310 087</u>	<u>54 137 493</u>	<u>58 031 647</u>
Placements monétaires	5	49 560 121	45 103 466	47 141 504
Disponibilités		9 749 966	9 034 027	10 890 143
Créances d'exploitation	10	<u>176 286</u>	<u>25 350</u>	<u>252 325</u>
TOTAL ACTIF		<u>261 677 657</u>	<u>270 781 534</u>	<u>263 736 306</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	567 779	592 277	595 714
Autres créditeurs divers	9	22 067	369 930	22 281
TOTAL PASSIF		<u>589 846</u>	<u>962 207</u>	<u>617 995</u>
ACTIF NET				
Capital	13	250 147 509	258 340 114	254 161 496
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		8 813 121	9 518 367	96
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 127 181	1 960 846	8 956 719
ACTIF NET		<u>261 087 811</u>	<u>269 819 327</u>	<u>263 118 311</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>261 677 657</u>	<u>270 781 534</u>	<u>263 736 306</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	2 117 723	2 191 706	10 120 192
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 117 723	2 191 706	9 271 182
Revenus des titres OPCVM		-	-	849 010
Revenus des placements monétaires	7	645 532	433 158	1 697 188
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 763 255	2 624 864	11 817 380
Charges de gestion des placements	11	(568 381)	(592 878)	(2 371 565)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 194 874	2 031 986	9 445 815
Autres charges	12	(64 254)	(67 044)	(268 388)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 130 620	1 964 942	9 177 427
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 439)	(4 096)	(220 708)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 127 181	1 960 846	8 956 719
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 439	4 096	220 708
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		63 460	45 835	154 101
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		140	(23 892)	(787 461)
RESULTAT DE LA PERIODE		2 194 220	1 986 885	8 544 067

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>	
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	2 194 220	1 986 885	8 544 067	
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	2 130 620	1 964 942	9 177 427	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	63 460	45 835	154 101	
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	140	(23 892)	(787 461)	
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(9 567 841)	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(4 224 720)	1 937 210	(1 753 147)	
Souscriptions				
- Capital	69 526 266	68 797 495	360 341 127	
- Régularisation des sommes non distribuables	10 610	2 807	(666 865)	
- Régularisation des sommes distribuables	2 754 417	2 778 638	9 724 120	
Rachats				
- Capital	(73 603 713)	(66 925 139)	(362 008 928)	
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 750)	(2 849)	683 665	
- Régularisation des sommes distribuables	(2 901 550)	(2 713 742)	(9 826 266)	
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 030 500)	3 924 095	(2 776 921)	
ACTIF NET				
En début de période	263 118 311	265 895 232	265 895 232	
En fin de période	261 087 811	269 819 327	263 118 311	
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	2 494 772	2 511 103	2 511 103	
En fin de période	2 454 749	2 529 437	2 494 772	
VALEUR LIQUIDATIVE	106,360	106,672	105,468	
TAUX DE RENDEMENT	0,85%	0,74%	3,16%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'Intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à D : 202.191.284 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		187 232 245	195 287 289	74,80%
Obligation de sociétés		118 906 188	121 668 271	46,60%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 466 640	1 532 464	0,59%
AB SUB 2008-01 A	15 000	1 099 980	1 149 348	0,44%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 600 000	1 677 328	0,64%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	799 960	817 415	0,31%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	4 799 760	4 894 842	1,87%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	6 933 280	7 092 128	2,72%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	866 660	886 516	0,34%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	2 250 000	2 306 260	0,88%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	2 250 000	2 296 920	0,88%
AB SUB 2012 TF 6.25%	12 000	1 200 000	1 232 218	0,47%
AB SUB 2012 TV TMM+1.3%	38 000	3 800 000	3 887 461	1,49%
AIL 2009-1	5 000	100 000	100 500	0,04%
AIL 2011-1 TF 5.75%	5 000	400 000	417 040	0,16%
AIL 2011-1 TF 5.75%	2 500	200 000	208 520	0,08%
AIL 2012/1 TF 6%	20 000	2 000 000	2 084 432	0,80%
AMEN BANK 2006	40 000	1 600 000	1 611 200	0,62%
ATB 2007/1	50 000	4 000 000	4 162 600	1,59%
ATB 2007/1 B TMM+1.25%	30 000	2 062 500	2 150 442	0,82%
ATB SUB 2009 A2	20 000	1 750 000	1 807 120	0,69%

ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	519 676	0,20%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 040 736	0,40%
ATB SUB 2009 TV TMM+0.75%	20 000	1 750 000	1 818 384	0,70%
ATL 2006/1	39 500	790 000	822 643	0,32%
ATL 2008/1	10 000	200 000	208 720	0,08%
ATL 2009	20 000	800 000	831 920	0,32%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	400 000	408 652	0,16%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	20 000	1 600 000	1 636 948	0,63%
ATL 2009/3 TF 5.125%	15 000	600 000	606 336	0,23%
ATL 2010/1 TF 5.25%	5 000	300 000	308 112	0,12%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 011 328	0,39%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	503 220	0,19%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	503 220	0,19%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	210 000	211 352	0,08%
ATL 2012-1 TF 6.15%	13 000	1 300 000	1 353 446	0,52%
ATL 2012-1 TF 6.15%	10 000	1 000 000	1 041 112	0,40%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 005 813	0,39%
ATL 2013-1 TF 6.8%	10 000	1 000 000	1 005 216	0,39%
ATTIJ LEAS 2012/2 6.3% B	10 000	1 000 000	1 014 360	0,39%
ATTIJ LEASING 2010-1TF 5.3%	10 000	600 000	613 664	0,24%
ATTIJ LEASING 2010-1TV TMM+1%	10 000	600 000	613 248	0,23%
ATTIJ LEASING 2011 TF 6%	20 000	1 600 000	1 615 984	0,62%
ATTIJ LEASING 2012/1 TF 6.25%	20 000	2 000 000	2 083 568	0,80%
ATTIJARI LEASING SUB TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 007 960	0,39%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	1 050 000	1 073 928	0,41%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	800 000	817 872	0,31%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 485 000	1 522 316	0,58%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	570 000	574 061	0,22%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	1 900 000	1 913 536	0,73%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	475 000	478 384	0,18%
BTK 2012/1 TF 6.30%	20 000	2 000 000	2 037 840	0,78%
BTK 2012-1 TF 6.30%	1 500	150 000	152 838	0,06%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	525 000	532 834	0,20%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	262 500	265 169	0,10%
CIL 2008 TV TMM+1.5%	20 000	2 000 000	2 021 069	0,77%
CIL 2009/1 TF 5.5%	10 000	400 000	412 296	0,16%
CIL 2009/1 TV TMM+1%	5 000	200 000	205 624	0,08%
CIL 2009/1 TV TMM+1%	10 000	400 000	413 272	0,16%
CIL 2009/2 TF 5.375%	7 500	300 000	306 930	0,12%
CIL 2009/2 TV TMM+0.75%	5 000	200 000	204 200	0,08%
CIL 2009/3 TF 5.25%	10 000	400 000	402 856	0,15%
CIL 2009/3 TV TMM+0.75%	8 500	340 000	342 264	0,13%
CIL 2010/1 TF 5.25%	15 000	900 000	925 368	0,35%
CIL 2010/1 TV TMM+0.75%	10 000	600 000	615 400	0,24%
CIL 2010/2 TF 5.375%	15 000	900 000	915 588	0,35%
CIL 2010/2 TV TMM+0.75%	12 500	750 000	761 940	0,29%
CIL 2011/1 TF 5.5%	15 000	900 000	904 884	0,35%
CIL 2011/1 TV TMM+0.75%	15 000	900 000	904 356	0,35%
CIL 2012/1 TF 6%	2 500	200 000	200 078	0,08%
CIL 2012/1 TF 6%	1 000	80 000	80 031	0,03%
CIL 2012/2 TF 6.5%	5 000	500 000	502 708	0,19%

CIL 2012/2 TF 6.5%	5 800	580 000	583 141	0,22%
ELW 2010 TF 5.45%	10 000	600 000	605 808	0,23%
ELW 2010 TV TMM+0.775%	10 000	600 000	605 248	0,23%
EO "SIHM 2008	4 000	240 000	246 768	0,09%
EO STB 2008/1	50 000	4 200 000	4 376 200	1,68%
EO SUBORDONNE ATL 2008	15 000	1 500 000	1 551 096	0,59%
EO TL 2008-02	10 000	200 000	203 560	0,08%
EO TL 2008-02 TV TMM+1%	15 000	300 000	304 813	0,12%
EO TL 2008-03	7 000	140 000	141 254	0,05%
HL 2008-1	10 000	200 000	209 800	0,08%
HL 2009/2 TF 5.5%	10 000	400 000	409 064	0,16%
HL 2009/2 TV TMM+1	20 000	800 000	816 768	0,31%
HL 2009-1 TF 5.75%	11 500	460 000	473 736	0,18%
HL 2009-1 TV TMM+1.5%	11 500	460 000	473 276	0,18%
HL 2010/1 TF 5.25%	20 000	1 200 000	1 239 632	0,47%
HL 2010/1 TV TMM+0.75	10 000	600 000	617 880	0,24%
HL 2010/2 TF 5.45%	15 000	900 000	913 548	0,35%
HL 2010/2 TV TMM+0.775	15 000	900 000	912 156	0,35%
HL 2012/1 TF 6.75%	20 000	2 000 000	2 054 736	0,79%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	80 000	82 045	0,03%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	300 000	312 072	0,12%
MODERN LEASING TF 6.5%	5 000	500 000	502 992	0,19%
MOURADI PALACE 2005	1 000	20 000	20 803	0,01%
SERVICOM TF 6.9%	2 500	250 000	250 378	0,10%
SERVICOM TF 6.9%	1 500	150 000	150 227	0,06%
STB 2008/2	40 000	3 000 000	3 017 952	1,16%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	1 750 000	1 751 227	0,67%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	1 714 200	1 728 632	0,66%
TL 2008-01	8 000	160 000	166 266	0,06%
TL 2009 /1 TV TMM+1%	20 000	400 000	401 280	0,15%
TL 2009 SUB TF 5.65%	7 000	280 000	286 518	0,11%
TL 2009/2 TF 5.125%	5 000	200 000	200 068	0,08%
TL 2009/2 TV TMM+0.625%	5 000	200 000	200 060	0,08%
TL 2010/1 TF 5.125%	10 000	600 000	620 488	0,24%
TL 2010/1 TV TMM+0.625%	10 000	600 000	618 344	0,24%
TL 2010/2 TF 5.375%	15 000	900 000	914 100	0,35%
TL 2010/2 TV TMM+0.75%	15 000	900 000	912 960	0,35%
TL 2011/3 TF 5.85%	15 000	1 200 000	1 209 540	0,46%
TL 2011-1 TF 5.75%	12 500	1 000 000	1 037 300	0,40%
TL 2011-1 TV TMM+0.9%	12 500	1 000 000	1 031 880	0,40%
TL 2011-2 TF 5.95%	20 000	1 600 000	1 632 128	0,63%
TL 2012/1 TF 6.15%	3 450	345 000	359 277	0,14%
TL SUB 2010 TF 5.7%	10 000	600 000	602 400	0,23%
TL SUB 2010 TV TMM+1.1%	10 000	600 000	602 232	0,23%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 425 000	1 467 696	0,56%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	1 714 280	1 727 800	0,66%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	171 428	172 780	0,07%
UIB 2012/1 TF6.3% CAT A	7 500	750 000	758 388	0,29%
UNIFACTOR 2010 TF 5.5%	5 000	300 000	302 024	0,12%
UNIFACTOR 2010 TV TMM+1%	5 000	300 000	301 916	0,12%

Bons du trésor assimilables		56 874 607	57 942 019	22,19%
BTA 10 ANS 5.5% 2019	19 000	19 307 600	19 252 819	7,37%
BTA 10-07/2017 (10 ANS)	3 400	3 751 250	3 735 601	1,43%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	24 319	23 167 133	24 031 955	9,20%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	7 092	7 618 439	7 858 530	3,01%
BTA 7 ANS 5.25% 2016	1 365	1 385 735	1 377 862	0,53%
BTA 7ANS 5.5% 10/2018	1 700	1 644 450	1 685 252	0,65%
Bons du trésor zéro coupon		11 451 450	15 676 999	6,00%
BTZC 10/2018	1 200	643 500	801 996	0,31%
BTZC 10/2016	19 900	10 807 950	14 875 003	5,70%
Titres OPCVM		6 602 526	6 903 995	2,64%
AL AMANAH FCP	4 000	401 908	407 792	0,16%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	802 960	0,31%
FCP HELIO MONEO	1 978	201 781	206 339	0,08%
MAXULA INVST SICAV	9 976	1 027 556	1 047 849	0,40%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 949	510 253	513 053	0,20%
PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 878	197 680	196 593	0,08%
SANADET	1 297	141 180	140 309	0,05%
ATTIJARI OBLI SICAV	19 866	2 022 160	2 055 515	0,79%
SICAV ENTREPRISE	14 567	1 500 008	1 533 585	0,59%
TOTAL		193 834 771	202 191 284	77,44%
Pourcentage par rapport au total actifs				77,27%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à D : 49.560.121, se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% actif net
Billets de trésorerie avalisés				6 885 847	6 965 530	2,67%
BT HL	du 13/10/2012 à 5,80%	pour 180 jours	AL BARAKA BANK	977 454	998 747	0,38%
BT HL	du 08/01/2013 à 5,80%	pour 180 jours	BTL	977 453	987 850	0,38%
BT HL	du 19/01/2013 à 5,80%	pour 90 jours	BTL	1 977 132	1 995 426	0,76%
BT HL	du 04/02/2013 à 6,00%	pour 90 jours	BTL	988 177	995 534	0,38%
BT HL	du 04/03/2013 à 6,00%	pour 90 jours	BTL	988 177	991 856	0,38%
BT HL	du 03/11/2012 à 5,80%	pour 90 jours	AL BARAKA BANK	977 454	996 117	0,38%

Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées			22 476 099	22 580 062	8,65%
ou bénéficiant d'une notation:					
BT SITS	du 08/01/2013 à 6,10%	pour 90 jours	987 983	999 065	0,38%
BT AURES AUTO	du 21/01/2013 à 6,20%	pour 160 jours	1 957 093	1 975 865	0,76%
BT HL	du 28/01/2013 à 6,25%	pour 90 jours	493 846	498 153	0,19%
BT ELECTROSTAR	du 01/02/2013 à 6,30%	pour 60 jours	495 844	499 931	0,19%
BT SITS	du 18/02/2013 à 6,20%	pour 90 jours	493 895	496 744	0,19%
BT ELECTROSTAR	du 31/03/2013 à 6,40%	pour 40 jours	994 351	994 492	0,38%
BT ELECTROSTAR	du 24/03/2013 à 6,40%	pour 40 jours	497 176	497 741	0,19%
BT HL	du 24/03/2013 à 6,25%	pour 90 jours	987 692	988 786	0,38%
BT HL	du 21/03/2013 à 6,25%	pour 90 jours	987 692	989 197	0,38%
BT ELECTROSTAR	du 19/03/2013 à 6,40%	pour 50 jours	992 952	994 784	0,38%
BT ATTIJARI LEASING	du 05/03/2013 à 6,40%	pour 90 jours	1 974 803	1 982 362	0,76%
BT HL	du 27/02/2013 à 6,25%	pour 90 jours	1 481 538	1 488 308	0,57%
BT CIL	du 22/02/2013 à 6,10%	pour 90 jours	987 983	993 057	0,38%
BT TELNET HOLDING	du 08/03/2013 à 6,50%	pour 110 jours	738 315	740 865	0,28%
BT HL	du 10/03/2013 à 6,25%	pour 90 jours	1 975 385	1 981 402	0,76%
BT ELECTROSTAR	du 12/03/2013 à 6,40%	pour 50 jours	992 952	995 771	0,38%
BT ELECTROSTAR	du 13/03/2013 à 6,40%	pour 50 jours	992 952	995 630	0,38%
BT TELNET HOLDING	du 14/03/2013 à 6,50%	pour 90 jours	1 974 416	1 979 533	0,76%
BT HL	du 04/02/2013 à 6,25%	pour 90 jours	2 469 231	2 488 376	0,95%
Comptes à terme			17 000 000	17 021 576	6,52%
Placement au 03/10/2017 (au TMM+1,00%)			1 000 000	1 019 935	0,39%
Placement au 29/06/2013 (au taux fixe de 4.68%)			16 000 000	16 001 641	6,13%
Certificats de dépôt			2 936 335	2 992 953	1,15%
Certificat de dépôt BTE au 01/04/2013 (au taux de 5,4%)			978 968	1 000 000	0,38%
Certificat de dépôt BTE au 23/04/2013 (au taux de 5,4%)			978 968	997 369	0,38%
Certificat de dépôt BTE au 07/05/2013 (au taux de 5,5%)			978 399	995 584	0,38%
TOTAL			49 298 281	49 560 121	18,98%
Pourcentage par rapport au total des actifs				18,94%	

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013 à D : 2.117.723 contre D : 2.191.706 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 324 279</u>	<u>1 316 558</u>
- Intérêts	1 324 279	1 316 558
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>793 444</u>	<u>875 148</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	793 444	875 148
TOTAL	2 117 723	2 191 706

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013 à D : 645.532, contre D : 433.158 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts des billets de trésorerie	322 822	191 387
Intérêts des comptes à terme	161 154	140 879
Intérêts des dépôts à vue	30 586	23 800
Intérêts des certificats de dépôts	62 361	36 884
Intérêts des bon de trésor à court terme	68 609	40 208
TOTAL	645 532	433 158

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2013 à D : 567.779, contre D : 592.277 au 31/03/2012 et représente la rémunération du gestionnaire au titre du première trimestre.

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à D : 22.067, contre D : 369.930 au 31/03/2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance du CMF	22 067	22 878
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 mars	-	347 052
Total	<u>22 067</u>	<u>369 930</u>

Note 10 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à D : 176.286, contre un solde de D : 25.350 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	29 085	23 800
Autres produits à recevoir	550	1 550
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée du mois de mars	145 353	-
Autres débiteurs	1 298	-
Total	<u>176 286</u>	<u>25 350</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 568.381 , contre D : 592.878 pour la période allant du 01/01 au 31/03 /2012 et représente la rémunération du gestionnaire.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 64.254 contre D : 67.044 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance du CMF	64 224	66 992
Services bancaires et assimilés	30	52
Total	<u>64 254</u>	<u>67 044</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	254 161 496
Nombre de titres	2 494 772
Nombre d'actionnaires	3 328

Souscriptions réalisées

Montant	69 526 266
Nombre de titres émis	682 449
Nombre d'actionnaires nouveaux	500

Rachats effectués

Montant	(73 603 713)
Nombre de titres rachetés	(722 472)
Nombre d'actionnaires sortants	(267)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	63 460
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	140
Régularisation des sommes non distribuables	(140)

Capital au 31-03-2013

Montant	250 147 509
Nombre de titres	2 454 749
Nombre d'actionnaires	3 561

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 10 Avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 60.331.844, un actif net de D : 60.230.284 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 545.213.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 31 Mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Avril 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	47,850,492	50,266,280	49,454,133
Obligations et valeurs assimilées		45,086,315	47,572,910	46,715,578
Titres OPCVM		2,764,177	2,693,370	2,738,555
Placements monétaires et disponibilités		12,470,201	15,063,650	12,690,467
Placements monétaires	5	5,455,626	11,731,520	10,968,909
Disponibilités		7,014,575	3,332,130	1,721,558
Créances d'exploitation	6	7,469	40,280	4,785
Autres actifs	7	3,682	18,616	7,364
TOTAL ACTIF		60,331,844	65,388,826	62,156,749
 PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	58,762	62,682	68,518
Autres créditeurs divers	9	42,798	38,327	39,011
TOTAL PASSIF		101,560	101,009	107,529
 ACTIF NET				
Capital	14	57,553,021	62,266,374	59,814,893
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2,148,639	2,495,406	152
Sommes distribuables de l'exercice en cours		528,624	526,037	2,234,175
ACTIF NET		60,230,284	65,287,817	62,049,220
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60,331,844	65,388,826	62,156,749

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	499 780	445 214	2 130 508
Revenus des obligations et valeurs assimilées		499 780	445 214	2 005 672
Revenus des titres OPCVM		-	-	124 836
Revenus des placements monétaires	11	98 897	127 931	511 532
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		598 677	573 145	2 642 040
Charges de gestion des placements	12	(58 748)	(62 682)	(257 351)
REVENU NET DES PLACEMENTS		539 929	510 463	2 384 689
Autres charges	13	(32 189)	(33 920)	(136 905)
Autres produits		6 322	23 329	39 149
RESULTAT D'EXPLOITATION		514 062	499 872	2 286 933
Régularisation du résultat d'exploitation		14 562	26 165	(52 758)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		528 624	526 037	2 234 175
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(14 562)	(26 165)	52 758
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		31 151	23 052	4 979
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		-	960	14 998
Frais de négociation		-	(236)	(767)
RESULTAT DE LA PERIODE		545 213	523 648	2 306 143

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Année 2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	545,213	523,648	2,306,143
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	514,062	499,872	2,286,933
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31,151	23,052	4,979
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	960	14,998
Frais de négociation	-	(236)	(767)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(2,437,862)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2,364,149)	3,894,356	1,311,126
Souscriptions			
- Capital	6,931,296	11,379,191	36,959,899
- Régularisation des sommes non distribuables	2,674	2,197	(692)
- Régularisation des sommes distribuables	302,570	504,306	1,192,464
Rachats			
- Capital	(9,225,251)	(7,661,227)	(35,688,727)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1,742)	(1,031)	1,735
- Régularisation des sommes distribuables	(373,696)	(329,080)	(1,153,553)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1,818,936)	4,418,004	1,179,407
ACTIF NET			
En début de période	62,049,220	60,869,813	60,869,813
En fin de période	60,230,284	65,287,817	62,049,220
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	601,394	588,609	588,609
En fin de période	578,330	626,003	601,394
VALEUR LIQUIDATIVE	104.145	104.293	103.176
TAUX DE RENDEMENT	0.94%	0.85%	3.62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 47.850.492 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		44,007,694	45,086,315	74.86%
Obligations		34,550,870	35,273,628	58.56%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	140,000	140,738	0.23%
Emprunt AIL 2010/1	15,000	900,000	937,075	1.56%
Emprunt AIL 2012/1 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,042,214	1.73%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,312,500	1,355,343	2.25%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,040,864	1.73%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	517,030	0.86%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	500,000	513,520	0.85%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	800,000	817,306	1.36%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	800,000	815,944	1.35%
Emprunt ATL 2009/3	10,000	400,000	404,134	0.67%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	600,000	616,225	1.02%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10,000	600,000	614,856	1.02%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5,000	500,000	505,139	0.84%
Emprunt BTK 2009/B	5,000	350,000	351,278	0.58%
Emprunt BTK 2009/C	10,000	799,900	802,880	1.33%
Emprunt BTK 2009/D	5,000	425,000	426,853	0.71%
Emprunt CIL 2008/1	5,000	100,000	103,063	0.17%
Emprunt CIL 2009/1	5,000	200,000	205,624	0.34%
Emprunt CIL 2009/2	10,000	400,000	408,396	0.68%
Emprunt CIL 2009/3	13,000	520,000	523,710	0.87%
Emprunt CIL 2010/1	30,000	1,800,000	1,850,745	3.07%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2,000	120,000	120,651	0.20%

Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3,000	180,000	180,879	0.30%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5,000	400,000	400,105	0.66%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,125,000	1,131,732	1.88%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5,000	350,000	350,317	0.58%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	399,950	400,368	0.66%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	120,000	123,282	0.20%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	140,000	141,277	0.23%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	100,000	100,427	0.17%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3,000	120,000	120,040	0.20%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10,000	400,000	408,796	0.68%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5,000	300,000	310,244	0.52%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10,000	600,000	608,641	1.01%
Emprunt Tunisie Leasing 2011/3 (taux fixe)	5,000	400,000	403,180	0.67%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,199,850	1,226,078	2.04%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,199,850	1,223,608	2.03%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7,000	606,620	620,517	1.03%
Emprunt Sté Meublatex 2008	10,000	800,000	820,452	1.36%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	2,550,000	2,634,355	4.37%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	10,000	950,000	978,596	1.62%
Emprunt UIB 2011/2 (taux fixe)	20,000	1,714,200	1,727,722	2.87%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10,000	923,000	932,015	1.55%
AIL2012-1_5A	1,000	100,000	104,221	0.17%
ATL2012-1_5A	1,000	100,000	104,111	0.17%
BTK2012-1_7A	5,000	500,000	509,459	0.85%
BTK2012-1_7A	20,000	2,000,000	2,037,835	3.38%
Emprunt C.H.O 2009	2,000	175,000	177,611	0.29%
CIL2012-1_5A	1,000	80,000	80,021	0.13%
Emprunt B.T.E 2010	20,000	1,800,000	1,845,236	3.06%
Emprunt B.T.E 2011 (taux variable)	14,500	1,450,000	1,458,915	2.42%
Bons du trésor assimilables		9,258,390	9,538,116	15.84%
BTA 07/2017	300	297,810	310,701	0.52%
BTA 07/2017	700	709,730	731,932	1.22%
BTA 07/2017	500	507,750	523,322	0.87%
BTA 03/2019	500	514,000	510,427	0.85%
BTA 03/2019	500	500,000	501,266	0.83%
BTA 08/2022	500	500,000	514,361	0.85%
BTA 08/2022	500	501,250	515,336	0.86%
BTA 08/2022	500	485,000	501,967	0.83%
BTA 08/2022	500	483,750	500,934	0.83%
BTA 08/2022	500	480,000	497,836	0.83%

BTA 08/2022	500	476,250	494,434	0.82%
BTA 08/2022	700	665,000	688,397	1.14%
BTA 08/2022	300	284,700	294,756	0.49%
BTA 08/2022	500	475,750	491,457	0.82%
BTA 08/2022	1,000	951,000	985,375	1.64%
BTA 08/2022	500	475,000	491,879	0.82%
BTA 08/2022	500	475,750	492,553	0.82%
BTA 08/2022	300	285,450	294,767	0.49%
BTA 08/2022	200	190,200	196,416	0.33%
Bons du Trésor Zéro Coupons	-	198,434	274,571	0.46%
BTZC 10/2016	368	198,434	274,571	0.46%
Titres OPCVM		2,751,422	2,764,177	4.59%
Actions des SICAV	-	2,246,671	2,259,534	3.75%
Placement Obligataire SICAV	7,744	809,178	810,657	1.35%
Sanadett SICAV	3,031	330,311	327,893	0.54%
Attijari Obligataire SICAV	10,834	1,107,182	1,120,984	1.86%
Parts des FCP		504,751	504,643	0.84%
FCP ALAMANAHAH	4,950	504,751	504,643	0.84%
TOTAL		46,759,116	47,850,492	79.45%
Pourcentage par rapport à l'Actif				79.31%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à D : 5.455.626 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2013	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	5,368,152	5,455,626	9.06%
BT LSTR du 29/06/2012 (pour 320 jours au taux de 6,75 %) garanti par la BTE	1,909,434	1,987,547	3.30%
BT CIL du 21/02/2013 (pour 90 jours au taux de 6,1%)	1,481,975	1,489,786	2.47%
BT TL du 26/03/2013 (pour 90 jours au taux de 5,9%)	1,976,743	1,978,293	3.28%
Total	5,368,152	5,455,626	9.06%
Pourcentage par rapport à l'Actif			9.04%

NOTE 6: CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à D : 7.469 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	6,027	23,545
Intérêts des obligations à encaisser	-	2,098
Retenues à la source / B.T.A	1,442	14,637
Total	<u>7,469</u>	<u>40,280</u>

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'élève au 31/03/2013 à D : 3.682 contre D : 18.616 au 31/03/2012 et se détaille comme suit:

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Logiciel	44,800	44,800
	<u>Valeur brute</u>	<u>44,800</u>
Amortissements	(41,118)	(26,184)
	<u>Valeur nette</u>	<u>18,616</u>

La rubrique " logiciel " englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31/03/2013 à D : 58.762 contre D : 62.682 au 31/03/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Rémunération dépositaire	1,247	1,247
Rémunération distributeur	57,515	61,435
Total	<u>58,762</u>	<u>62,682</u>

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2013 à D : 42.798 contre D : 38.327 au 31/03/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	15,086	13,485
Redevances du CMF	4,884	5,407
Rémunération du PDG	3,875	3,287
Loyer	2,125	625
Etat, taxes et versements assimilés	429	1,082
Publications et frais divers	4,356	3,879
Jetons de présence à payer	9,286	8,376
Dividendes à payer	2,651	1,982
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(816)	(831)
Autres	922	1,035
Total	42,798	38,327

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2013 à D : 499.780 contre D : 445.214 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	387,957	364,923
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	111,823	80,291
TOTAL	499,780	445,214

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 98.897 contre D : 127.931 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts des billets de trésorerie	56,402	74,497
Intérêts des comptes à terme	8,849	15,967
Intérêts des certificats de dépôt	33,646	37,467
TOTAL	98,897	127,931

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2013 à D : 58.748 contre D : 62.682 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Rémunération dépositaire	1,233	1,247
Rémunération distributeur	57,515	61,435
Total	<u>58,748</u>	<u>62,682</u>

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2013 à D : 32.189 contre D : 33.920 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3,109	3,229
Redevance du CMF	14,378	15,358
Rémunération du PDG	3,046	3,080
Etat, taxes et versements assimilés	1,197	2,723
Loyer	370	374
Publications et frais divers	173	1,001
Jetons de présence	3,097	2,752
Dotations aux amortissements des immobilisations	3,682	3,723
Amortissement maintenance logiciel BFI	1,657	1,680
Rémunérations du personnels	1,480	-
Total	<u>32,189</u>	<u>33,920</u>

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2013, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	59,814,893
Nombre de titres	601,394
Nombre d'actionnaires	358

Souscriptions réalisées

Montant	6,931,296
Nombre de titres émis	69,689
Nombre d'actionnaires nouveaux	16

Rachats effectués

Montant	(9,225,251)
Nombre de titres rachetés	(92,753)
Nombre d'actionnaires sortants	(28)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	31,151
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation	-
Régularisation des sommes non distribuables	932
	--

Capital au 31-03-2013

Montant	57,553,021
Nombre de titres	578,330
Nombre d'actionnaires	346

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31-03-2013**

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidités à des taux se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation demeure non régularisée au 31-03-2013.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2013, tels qu'annexés au présent avis.

Le commissaire aux comptes
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE
Tunis, le 26 avril 2013

BILAN ARRETE au 31-03-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
ACTIF				
AC1 -	Portefeuille titres	841 648	879 265	841 056
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1 222 696	207 449	219 963
	Obligations et valeurs assimilées	3.2 618 952	671 816	621 093
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	237 317	196 541	233 182
	Placements monétaires	3.4 226 150	195 557	206 117
	Disponibilités	11 167	984	27 065
Total Actif		1 078 965	1 075 806	1 074 238
PASSIF				
PA1 -	Opérateurs créditeurs	1 083	1 076	1 077
PA2 -	Autres créditeurs divers	257	254	257
Total Passif		1 340	1 329	1 334
ACTIF NET				
CP1 -	Capital	3.6 1 070 421	1 067 251	1 048 186
CP2 -	Sommes distribuables	7 204	7 226	24 718
	Sommes distribuables des exercices antérieurs	40	62	60
	Sommes distribuables de la période	7 164	7 164	24 658
Actif Net		1 077 625	1 074 477	1 072 904
Total Passif et Actif Net		1 078 965	1 075 806	1 074 238

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2013 au 31-03-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-13 au 31-03-13	Période du 01-01-12 au 31-03-12	Exercice clos le 31-12-12
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	8 630	9 071	32 690
Dividendes		1 947	1 932	4 877
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 683	7 139	27 813
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.5	1 909	1 490	6 368
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 539	10 561	39 058
CH1 - Charges de gestion des placements	3.7	(3 143)	(3 152)	(12 847)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		7 396	7 409	26 211
CH2 - Autres charges	3.8	(299)	(296)	(1 186)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 097	7 113	25 025
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		67	51	(367)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 164	7 164	24 658
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(67)	(51)	367
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(69)	20 554	24 323
Frais de négociation		(39)	(14)	(14)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 214	1 690	1 690
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 203	29 343	51 024

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2013 au 31-03-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-13 au 31-03-13	Période du 01-01-12 au 31-03-12	Exercice clos le 31-12-12
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	10 203	29 343	51 024
Résultat d'exploitation	7 097	7 113	25 025
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(69)	20 554	24 323
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	3 214	1 690	1 690
Frais de négociation de titres	(39)	(14)	(14)
AN2 - Distribution de dividendes	(24 749)	(24 908)	(24 908)
AN3 - Transactions sur le capital	19 267	1 592	(21 662)
a / Souscriptions	20 458	27 702	133 709
Capital	20 197	26 935	128 052
Régularisation des sommes non distribuables	96	303	2 826
Régularisation des sommes distribuables	165	464	2 831
b / Rachats	(1 191)	(26 110)	(155 371)
Capital	(1 164)	(25 383)	(148 621)
Régularisation des sommes non distribuables	-	(47)	(3 282)
Régularisation des sommes distribuables	(27)	(680)	(3 468)
Variation de l'actif net	4 721	6 027	4 454
AN4 - Actif net			
Début de période	1 072 904	1 068 450	1 068 450
Fin de période	1 077 625	1 074 477	1 072 904
AN5 - Nombre d'actions			
Début de période	63 937	65 223	65 223
Fin de période	65 098	65 320	63 937
Valeur liquidative	16,554	16,449	16,781
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	3,84%	11,15%	4,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2013 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2013 un montant de 222 696 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2013	% de l'actif	% de l'actif net
Premier marché	10 316	59 898	170 398	15,79%	15,81%
Banque de Tunisie	2 300	5 521	26 512	2,46%	2,46%
ENNAKL	2 000	21 400	21 062	1,95%	1,95%
Magasin Général	875	6 181	28 897	2,68%	2,68%
Monoprix	1 800	6 111	51 173	4,74%	4,75%
SFBT	2 310	12 243	32 823	3,04%	3,05%
Ae TECH NS	467	2 802	2 802	0,26%	0,26%
AMS	564	5 640	7 129	0,66%	0,66%
Titres OPCVM	517	53 992	52 298	4,85%	4,85%
CAP OBLIG SICAV	517	53 992	52 298	4,85%	4,85%
Total	10 833	113 890	222 696	20,64%	20,67%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2013 un montant de 618 952 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2013	% de l'actif
Emprunts des sociétés :	8 200	512 000	522 849	48,46%
AIL 2008	1 000	20 000	20 522	1,90%
ATL 2009/3	600	24 000	24 248	2,25%
ATL 2006/1	500	10 000	10 413	0,97%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	100 797	9,34%
CHO COMPANY 2009	600	52 500	53 013	4,91%
CIL 2008/1	500	10 000	10 306	0,96%
CIL 2010/1	1 000	60 000	61 691	5,72%
HL 2010/1	1 300	78 000	80 576	7,47%
UIB 2009/1	500	42 500	43 906	4,07%
UIB 2011/1	500	45 000	46 052	4,27%
BTK 2012/1	700	70 000	71 325	6,61%
Emprunts d'état :	100	95 850	96 103	8,91%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	96 103	8,91%
TOTAL	8 300	607 850	618 952	57,37%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8 630 TND pour la période allant du 01-01-2013 au 31-03-2013 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Période du 01-01-2012 au 31-03-2012	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des actions (dividendes)	1 947	1 932	4 877
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 683	7 139	27 813
Total	8 630	9 071	32 690

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-03-2013 à 226 150 TND et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2013	% de l'actif
Placement à terme	225	225 000	226 150	20,96%
Total	225	225 000	226 150	20,96%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 909 TND pour la période allant du 01-01-2013 au 31-03-2013 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2013 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Période du 01-01-2012 au 31-03-2012	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des autres placements	1 909	1 490	6 368
Total	1 909	1 490	6 368

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 4 721 TND et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	22 235
Variation de la part Revenu	(17 514)
Variation de l'Actif Net	4 721

Les mouvements sur le capital au cours du 1^{er} trimestre 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2013

Montant:	1 048 186
Nombre de titres:	63 937
Nombre d'actionnaires :	85

Souscriptions réalisées

Montant:	20 197
Nombre de titres émis:	1 232
Nombre d'actionnaires nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	-1 164
Nombre de titres rachetés:	71
Nombre d'actionnaires sortant:	3

Capital au 31-03-2013

Montant:	1 067 219 *
Nombre de titres:	65 098
Nombre d'actionnaires :	83

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2013. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2013 au 31-03-2013).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 067 219
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	(69)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 214
Frais de négociation	(39)
Régularisation des sommes non distribuables de la période	96
Capital au 31-03-2013	1 070 421

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-01-2013 au 31-03-2013 est de 3 143 TND.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.